



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Chantal Terrien

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (science politique)

GRADE / DÉGRÉ

École d'études politiques

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**Le règlement 17 et l'affaire Montfort:
L'apport de la perspective des cadres à l'étude des enjeux linguistiques au Canada**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Linda Cardinal

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

François-Pierre Gingras

François Charbonneau

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

Le Règlement 17 et l'affaire Montfort : L'apport de la perspective des cadres à l'étude des enjeux linguistiques au Canada

Par Chantal Terrien

Thèse soumise à la Faculté des études supérieures et postdoctorales dans le cadre des exigences du programme de maîtrise en science politique

École d'études politiques
Université d'Ottawa



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence
ISBN: 978-0-494-69089-5
Our file Notre référence
ISBN: 978-0-494-69089-5

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

■ ■ ■
Canada

Le Règlement 17 et l'affaire Montfort : L'apport de la perspective des cadres à l'étude des enjeux linguistiques au Canada

Résumé

Les recherches portant sur la communauté franco-ontarienne considèrent que le Règlement 17 et l'affaire Montfort ont été deux moments marquants de la vie politique de la communauté franco-ontarienne. Toutefois, ces travaux ne traitent que très peu du rôle joué par les médias et des processus de cadrage à l'œuvre dans ces deux cas. Les deux événements ont suscité un intérêt soutenu des médias écrits, tant anglophones que francophones.

Cette thèse en communication politique étudie les processus de cadrage utilisés par les médias en vue de rapporter les événements.

À cette fin, nous étudierons les cadres présents dans le discours des médias, tout en les situant dans leur contexte historique et politique donné. Cette thèse utilise les typologies existantes afin de mieux comprendre le rôle des médias dans la présentation d'enjeux linguistiques au Canada et y ajoute des éléments propres à l'analyse des enjeux linguistiques et identitaires.

Nous montrons que les processus de cadrage à l'œuvre dans les deux cas doivent être considérés à la lumière de leurs contextes historiques et politiques respectifs, sans quoi l'application seule d'une typologie des cadres ne permet pas d'analyser complètement les processus de cadrages à l'œuvre dans le cadre d'enjeux linguistiques identitaires de la minorité franco-ontarienne. À l'issue de notre démarche, nous constatons que le Règlement 17 a été non seulement un enjeu national, tant en termes médiatiques que politiques, mais aussi un enjeu d'unité nationale et que l'affaire Montfort a été un enjeu national en termes strictement médiatiques, sans toutefois être considérée comme un enjeu d'unité nationale. Nous constatons aussi que les médias ont privilégié un cadre guerrier afin de mobiliser la population francophone.

Remerciements

Le travail de recherche présenté dans cette thèse a été rendu possible grâce au soutien et à la patience de nombreuses personnes dans mon entourage.

Tout d'abord, j'aimerais remercier Linda Cardinal, professeure titulaire à l'École d'études politiques à l'Université d'Ottawa et directrice de cette thèse. Son aide, ses conseils, son appui et surtout sa patience ont tous contribué à mon cheminement à la maîtrise. Je la remercie sincèrement pour son dévouement, son appui indéfectible et pour l'attention particulière qu'elle a portée à mon travail de rédaction et aux nombreux projets que j'ai entrepris durant cette période. Je la remercie aussi pour la confiance qu'elle m'a accordée à titre d'agente de recherche et ensuite à titre de chercheure associée à la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques. Ces expériences se sont avérées être des plus formatrices et continuent de me servir dans ma vie professionnelle.

Je remercie le personnel du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa qui m'ont soutenu pendant mes recherches dans leurs archives et avec qui j'ai eu la chance d'échanger sur mes recherches et sur l'histoire de ma famille.

Je remercie aussi tous ceux et celles qui m'ont encouragé et appuyé à divers moments au cours de cette démarche. Que ce soit ceux qui, comme Isabelle Sabourin et David Whillans, m'ont appuyé au moment où la maîtrise n'était encore qu'un plan embryonnaire, ou encore ceux comme l'honorable Jean-Robert Gauthier et l'honorable Claudette Tardif qui m'ont fourni un appui précieux et qui m'ont donné le courage de persévérer malgré les défis, tous ont contribué d'une façon ou d'une autre à ma réflexion et à ma formation.

Finalement, je ne pourrais passer sous silence l'appui indéfectible de mes proches tout au long de ma maîtrise. À mon mari Stephen Hamel, qui a fait preuve d'une patience inouïe tout au long de ce travail et qui m'a appuyé et encouragé et ce, même lorsque la fin semblait encore bien loin! À mon frère Eric et à ma mère Carol, qui malgré les tournants inattendus de la vie, m'ont encouragé dans ma démarche et finalement à mon père, Louis Terrien, qui n'aura eu le plaisir de voir la fin de ma maîtrise. Papa, même si tu n'es plus là, c'est entre autres grâce à toi que j'ai trouvé la force de persévérer et de compléter cette étape de ma vie. C'est aussi grâce à toi si j'ai eu la chance de découvrir et de comprendre notre histoire familiale et l'histoire de la communauté franco-ontarienne. J'espère que tu continueras à veiller sur moi et je continuerai d'être la personne dont tu as été fier. Puissiez-vous, toi et grand-papa Terrien, toujours être fiers du travail que je fais pour l'avancement du fait français en Ontario et au Canada.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
-------------------	---

CHAPITRE 1 – LA THÉORIE DES CADRES, DE LA COMMUNICATION POLITIQUE ET DÉBATS

1.1 Introduction.....	12
1.2 La théorie des cadres : écrits et apports.....	13
1.3 Concentration et convergence de la presse : un obstacle à l'objectivité?..	19
1.4 La presse en milieu minoritaire.....	20
1.5 Journalisme engagé et militant.....	21
1.6 Les cadres.....	22
1.6.1 Typologie des cadres.....	23
1.7 Question nationale ou enjeu d'unité nationale : quelle est la différence?..	25
1.7.1 Question nationale.....	25
1.7.2 Question nationale en termes médiatiques.....	26
1.7.3 Unité nationale.....	28
1.8 Méthodologie.....	30
1.9 Conclusion.....	34

CHAPITRE 2 – LE RÈGLEMENT 17 (1912-1927) ET LA FERMETURE DE MONTFORT (1997-2002)

2.1 Introduction.....	37
2.2 Le Règlement 17.....	38
2.2.1 Tensions linguistiques en Ontario et au Canada.....	38
2.2.2 Les écoles en Ontario avant le Règlement 17.....	40
2.2.3 La communauté francophone de l'Ontario.....	43
2.2.4 Le rapport Merchant et le Règlement 17.....	43
2.2.5 Les premières années.....	44
2.2.6 Pendant la Première guerre mondiale.....	47
2.2.7 L'école Guigues et le recours au Conseil privé à Londres.....	50
2.2.8 Après la guerre.....	52
2.2.9 Les Fermiers-Unis.....	52
2.2.10 La Unity League.....	53
2.2.11 Le rapport Merchant-Scott-Côté et la fin du conflit.....	54
2.3 L'Hôpital Montfort.....	55
2.3.1 La révolution du bon sens et le secteur de la santé.....	57
2.3.2 La santé et le gouvernement fédéral.....	57
2.3.3 SOS Montfort et l'organisation d'une mobilisation.....	58
2.3.4 Rapport final de la CRSSO.....	62
2.3.5 Négociations avec la CRSSO.....	63
2.3.6 L'affaire David Levine.....	64
2.3.7 Le renvoi relatif à la sécession du Québec et les principes constitutionnels non-écrits.....	66
2.3.8 Le Plan A.....	67

2.3.9	Le Plan B.....	69
2.3.10	Montfort devant les tribunaux.....	70
2.3.11	Montfort devant la Cour d'appel de l'Ontario.....	71
2.4	Conclusion.....	75

CHAPITRE 3 – LE RÈGLEMENT 17 ET LES CADRES EMPLOYÉS

3.1	Introduction.....	76
3.2	L'intérêt médiatique initial.....	77
3.3	Les journaux francophones : <i>Le Devoir</i> et <i>Le Droit</i>	80
3.3.1	Cadre guerrier.....	80
3.3.2	Cadre sur la fondation.....	87
3.3.3	Cadre de la météo et du théâtre.....	89
3.4	Les journaux anglophones : <i>The Globe</i> , <i>The Ottawa Citizen</i> et <i>The Ottawa Journal</i>	91
3.4.1	Cadre guerrier.....	91
3.4.2	Cadre de l'efficacité.....	94
3.4.3	Le cadre météorologique et des enjeux linguistiques.....	96
3.5	Conclusion.....	98

CHAPITRE 4 – L'AFFAIRE MONTFORT ET LES CADRES EMPLOYÉS

4.1	Introduction.....	101
4.2	Les journaux locaux.....	102
4.2.1	Le journal <i>Le Droit</i>	102
4.2.2	<i>The Ottawa Citizen</i>	109
4.2.3	<i>The Ottawa Sun</i>	114
4.3	Les journaux nationaux.....	118
4.3.1	Le journal <i>Le Devoir</i>	119
4.3.2	<i>The Globe and Mail</i>	124
4.4	Quelques mots sur d'autres cadres et conclusion.....	131

CHAPITRE 5 – RÈGLEMENT 17 ET MONTFORT – ANALYSE ET CONSTATS

5.1	Introduction.....	133
5.2	La présence du cadre guerrier.....	134
5.3	Une variété de cadres dans les journaux anglophones.....	139
5.4	Enjeux nationaux et d'unité nationale?.....	146

CONCLUSION.....156

BIBLIOGRAPHIE.....166

ANNEXE A – Critères des choix de journaux et des dates.....178

ANNEXE B – Liste et définition des cadres.....184

ANNEXE C – Catégorisation et classification des articles.....188

Introduction

Au Canada, les questions linguistiques sont habituellement présentées comme étant des enjeux d'unité nationale principalement en raison de la menace que les tensions entre le Québec, les provinces et le gouvernement fédéral font peser sur la stabilité du pays. La langue est un incontournable de l'histoire et de la politique canadiennes. Elle a souvent été au cœur des tensions entre les francophones et les anglophones¹. Les francophones de plusieurs provinces subissaient déjà l'adoption de plusieurs lois et réglementations qui leur étaient défavorables². À titre d'exemple, la pendaison de Louis Riel en 1885, l'interdiction des écoles françaises du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick sont toutes des questions hautement politisées au lendemain de la Confédération à cause de la dimension linguistique qu'elles comportent³.

Déjà, en 1883, le juge Loranger affirmait que les tensions linguistiques représentent une dimension latente de la vie politique canadienne. En effet, il explique que « [c]ette rivalité [entre les deux peuples fondateurs] tempérée par la bonne entente des provinces, et déguisée sous la cordialité apparente de leurs rapports, n'en reste pas moins à l'état latent, et éclatera chaque fois que des circonstances particulières mettront la bienveillance de leurs dispositions en conflit avec leur intérêt⁴ ». Son analyse demeure pertinente pour l'étude des questions linguistiques aujourd'hui. Les enjeux linguistiques

¹ Jacques Leclerc, *L'aménagement linguistique dans le monde*, Canada, <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/canada.htm>.

² Jacques Leclerc, *L'aménagement linguistique dans le monde*, Canada, <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/canada.htm> et FCFA du Canada, *Réflexion sur l'asymétrie et la reconnaissance de la diversité des communautés francophones et acadiennes, et de leurs droits linguistiques et constitutionnels*, 2006, p. 10.

³ Pour une étude utile des lois « anti-francophones » promulguées au Canada, voir, Jacques Leclerc, *L'aménagement linguistique dans le monde*, Canada, <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/canada.htm>.

⁴ T. J. J. Loranger, *Lettres sur l'interprétation de la Constitution fédérale, dite l'AANB*, Québec, Imprimerie A. Côté et cie, 1883, p. iii.

restent latents et font partie des tensions qui mettent en cause notre compréhension du fédéralisme, de l'État et de l'identité canadienne.

En effet, il est impossible de comprendre les débats politiques canadiens sans tenir compte des enjeux linguistiques qui les sous-tendent. Dans ces débats, la question de l'unité du pays a souvent servi de justification à l'intervention fédérale afin de réduire les tensions entre les deux principaux groupes linguistiques⁵. Comme le souligne McRoberts, « [l]e bilinguisme officiel était la pièce maîtresse de la stratégie de Pierre Trudeau visant à l'intégration des francophones québécois dans une nouvelle identité canadienne [...] dans le cadre de sa stratégie d'unité nationale⁶ ». Les enjeux liés aux minorités francophones hors Québec étaient aussi traités en fonction du débat sur l'unité nationale. Il a ainsi été établi, dans le discours politique, que les enjeux linguistiques et le débat sur l'unité nationale allaient de pair.

Les médias ont repris ce lien et l'ont publicisé de façon constante dans l'histoire du pays. Dès l'affaire Riel, en passant par la question des écoles au Manitoba, en Ontario au Nouveau-Brunswick et bien d'autres, les médias, à l'image des hommes politiques contemporains, ont vite associé les enjeux linguistiques à la question de l'unité du pays et à des débats politiques plus larges. Dans le choix et dans la manière dont ils présentent et rapportent les nouvelles, les médias ont joué un rôle et contribué à renforcer ou à minimiser ce discours particulier sur l'unité nationale. Ces derniers ont joué un rôle dans

⁵ Michel Sarra-Bournet et Lucien-Pierre Bouchard, « Au-delà de la rupture politique entre les francophonies canadienne et québécoise », dans Marcel Martel et Robert Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa* (5, 6 et 7 novembre 1997), Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 248 et Louis Balthazar, « Le Québec et les minorités francophones du Canada », dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada : Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Office de la langue française, 1995, p. 98.

⁶ Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire : L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p. 117.

la présentation des enjeux linguistiques et des enjeux d'unité nationale au Canada en employant des processus de cadrage et des stratégies d'informations déterminées. Ainsi, lors de moments où ont « éclaté les tensions latentes » entre les deux groupes linguistiques, les médias ont joué différents rôles dont celui de cadrer la nouvelle afin d'informer le public, mais aussi potentiellement en vue d'influencer son analyse de la situation.

Les médias cherchent à faire réagir leurs lecteurs aux nouvelles. Ainsi, ils ont recours à différents processus de cadrage dans leur présentation des nouvelles, afin de susciter l'intérêt du lecteur et de faciliter l'identification de ce dernier aux nouvelles. Comme l'expliquent Anne-Marie Gingras, Linda Trimble et Shannon Sampert, en cadrant un événement comme l'expression d'une guerre entre deux parties ou comme d'une course ou encore d'un match de sport, les médias mettent l'accent sur un aspect de la nouvelle qui suscitera l'intérêt du lecteur⁷. Selon Daniel Cress et David Snow, ainsi que Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, la manière dont les médias cadrent un enjeu peut aussi avoir un impact direct sur le résultat escompté par un mouvement social, un groupe ou un parti politique⁸. Selon Gingras, le cadre guerrier est un des cadres les plus employés par les médias, surtout dans la présentation d'événements politiques⁹ et de groupes revendicateurs; il permet de mobiliser facilement les lecteurs et facilite leur identification (ou opposition) à la cause. Cette thèse portera sur deux cas de figure de processus de cadrage en lien avec des mouvements de revendication : celui

⁷ Anne-Marie Gingras, « Les métaphores dans le langage politique », *Politique et sociétés*, n° 30, 15^e année, automne 1996, p. 160.

⁸ Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, « Towards a Psychology of Framing Effects », *Political Behaviour*, vol. 19, n° 3, 1997, p. 222 et Daniel M. Cress et David E. Snow, « The Outcomes of Homeless Mobilization: The Influence of Organization, Disruption, Political Mediation and Framing », *American Journal of Sociology*, vol. 105, n° 4, janvier 2000 p. 1065 et p. 1071.

⁹ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 162.

contre l'interdiction du français dans les écoles bilingues de l'Ontario de 1912 à 1927, mieux connue comme la crise du Règlement 17, et celui contre la fermeture de l'Hôpital Montfort, en 1997. Ces deux mouvements sont deux cas de figure qui ont été au cœur des débats politiques régionaux et canadiens et du débat sur l'unité du pays et où les médias ont joué un rôle de premier plan tant dans la présentation des nouvelles, dans le façonnement de l'opinion publique que dans le dénouement des événements.

De façon plus précise, la thèse étudiera le rôle joué par les médias lors de la crise scolaire en Ontario et de la fermeture de l'Hôpital Montfort. Quels processus ont-ils employés pour cadrer ces deux événements? Comment les médias ont-ils procédé afin de présenter ces événements comme des crises et des enjeux d'unité nationale?

La thèse étudiera les processus de cadrage utilisés par les médias en vue de rapporter les événements. Elle présentera les réactions des différents acteurs au moment de l'adoption du Règlement 17 et à la fermeture de l'hôpital Montfort. Elle tiendra aussi compte des contextes historiques et politiques ainsi que des structures d'opportunités politiques respectifs des deux événements. Ainsi, elle procédera à la mise en contexte de ces processus de cadrage afin de mieux comprendre leur incidence sur les débats.

Rappelons que le Circulaire d'instruction numéro 17 – mieux connu sous le nom de Règlement 17 – émis par le ministère de l'Éducation de l'Ontario le 25 juin 1912, décréait que « l'anglais est la seule langue d'enseignement dans toutes les classes, excepté pour le premier cycle. Après ce premier cycle, l'anglais est la langue d'enseignement et de communication¹⁰ ». Pour sa part, en 1997, la Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario (CRSSO) avait été chargée par le gouvernement ontarien de Mike Harris d'évaluer la situation dans les soins de santé en

¹⁰ Roger Bernard, *De québécois à Ontariens*, Ottawa, Le Nordir, 1996, p. 43.

Ontario et de faire des recommandations en vue de rationaliser les services et les hôpitaux¹¹. La Commission avait le mandat de fusionner, de fermer ou de laisser intacts les hôpitaux de la province. Dans son rapport préliminaire pour la région d'Ottawa-Carleton du 24 février 1997, la Commission annonçait la fermeture de l'hôpital Montfort, seul hôpital d'enseignement de langue française à l'extérieur du Québec¹².

Nous allons étudier le rôle des médias dans la crise scolaire de 1912 et le débat sur Montfort en 1997 en nous inspirant de la théorie des cadres. Cette thèse en communication politique utilisera les typologies existantes afin de mieux comprendre le rôle des médias dans la présentation des enjeux linguistiques au Canada. Cette thèse s'efforcera de démontrer que dans leur présentation de la crise du Règlement 17 et de l'hôpital Montfort, les médias ont privilégié un cadre guerrier ainsi qu'un cadre « d'unité nationale ». Dans les deux cas, les médias francophones ont agi à titre d'acteurs engagés et se sont servis de cadres guerriers dans leur couverture afin de mobiliser la population francophone et de faciliter l'identification des lecteurs à la cause. Ces derniers ont rapporté les deux événements comme étant des questions nationales pouvant avoir un impact sur l'unité du pays. Les journaux anglophones, pour leur part, n'ont pas privilégié le cadre guerrier; ils ont eu recours à une plus grande variété de cadres que les médias francophones.

Plusieurs parallèles existent entre les deux événements. Tout au long de la lutte pour sauvegarder Montfort, les médias, les acteurs (groupes et associations) et même la population comparaient les deux événements comme étant des événements mobilisateurs et déterminants pour la survie de la communauté franco-ontarienne. Bien que d'autres

¹¹ Michel Gratton, *Montfort : La lutte d'un peuple*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2003, p. 11.

¹² *Ibid*, p. 15.

exemples auraient pu être retenus, le fait que les deux événements se soient produits en Ontario, qu'ils aient fait l'objet de plusieurs comparaisons et qu'ils aient les deux été cadrés comme étant des enjeux d'unité nationale augmentait la pertinence d'une telle comparaison. De plus, les deux exemples étaient des cas parfaits pour tenter d'appliquer une typologie des cadres à des enjeux de type identitaire peu étudiés en communication politique comme la situation des minorités francophones du Canada. Par contre, même si en apparence les deux événements sont rapportés de façons semblables par les médias, nous verrons qu'il existe aussi de profondes différences entre les deux exemples en ce qui a trait à leur dimension nationale.

Dans notre étude, nous étudierons les médias écrits (i.e., les journaux). Nous avons choisi de limiter notre étude à une forme commune aux deux cas puisqu'il aurait été difficile de comparer des types différents de médias selon les époques. Même si la portée des médias écrits n'est plus la même à l'époque de Montfort à cause de la plus grande variété de sources d'informations, il nous était impossible d'inclure les médias télévisuels, radiophoniques ou électroniques. Cela aurait nui à la dimension comparative de notre travail en plus de nécessiter un travail qui dépasse l'envergure de cette thèse.

Nous avons retenu les journaux suivants pour la période du Règlement 17 : *Le Droit*, *Le Devoir*, *The Globe*, *The Mail* et *The Ottawa Citizen* ont été dépouillés. Quelques articles clés du *Ottawa Journal* ont aussi été retenus. Pour la période de Montfort, les quotidiens suivants ont été dépouillés : *Le Droit*, *Le Devoir*, *The Ottawa Citizen*, *The Ottawa Sun*, *The Globe and Mail* avec quelques références à des articles clés de *The Gazette*, du *Toronto Star* et du *National Post*, au besoin. Dans le cas des deux

événements, nous avons consulté des quotidiens québécois et « nationaux » afin de mieux évaluer la portée de la question à l'échelle nationale et sur l'unité nationale.

Nous avons aussi pris en considération plusieurs types de textes : articles, chroniques, éditoriaux, lettres à l'éditeur et opinions, et ce, pour les deux événements. Pour la période du Règlement 17, les articles traitant directement de ce dernier ou de façon plus large de la crise scolaire en Ontario et de la place du français au Canada ont été retenus. Nous avons généralement sélectionné les écrits où reviennent les mots « Règlement 17 » et crise scolaire d'Ontario. Pour la période de Montfort, les articles retenus mentionnaient l'hôpital Montfort, la restructuration des soins de santé ou la fermeture d'hôpitaux. Les textes retenus contenaient les mots clés « hôpital Montfort », « santé » ou « Montfort ».

Les écrits ont ensuite été classifiés selon les cadres utilisés : la guerre, la joute, la météorologie, l'unité nationale. Ils ont aussi été examinés plus en détail afin de déterminer si le quotidien ne faisait que reprendre les propos des acteurs ou s'il prenait lui-même position en ayant recours à des métaphores guerrières. Afin de nous aider dans notre interprétation des données et d'arriver à des conclusions pertinentes, nous avons aussi eu recours à divers ouvrages plus généraux traitant des enjeux linguistiques à l'échelle nationale et du contexte socio-politique plus large des deux périodes. Malgré les limites de la théorie des cadres, qui sert surtout à comprendre l'efficacité des processus de cadrage¹³, nous avons tout de même opté pour cette approche afin de répertorier et de présenter nos données.

¹³ Voir les travaux de Dietram Scheufele, « Framing as a Thoery of Media Effects », *Journal of Communication*, vol. 4, n° 1, 1999. et Claes H. de Vreese, « News Framing : Theory and Typology », *Information Design Journal + Document Design*, vol. 13, n°. 1, 2005. pour des études expliquant plusieurs des limites de la théorie des cadres. Mentionnons seulement quelques-unes : une grande variété de

Il convient toutefois d'opérer une distinction entre une « question nationale » et un enjeu « d'unité nationale ». Il est communément entendu qu'une « question nationale » est un enjeu qui peut avoir des retombées politiques sur l'ensemble du pays et non seulement dans une seule région ou localité du pays. Très souvent, mais pas toujours, une « question nationale » est un enjeu qui peut avoir un impact sur l'unité nationale, soit en renforçant une image positive du Canada et du fédéralisme, soit en renforçant une image négative du Canada et du fédéralisme¹⁴. Une « question nationale » est ainsi quelque chose qui aura un impact sur tous les Canadiens. Par exemple, l'agriculture et les pêches sont des questions d'intérêt national, sans toutefois être des enjeux d'unité nationale.

Lorsqu'on parle « d'unité nationale », on se réfère à la fois à l'intégrité territoriale du Canada ainsi qu'à une conception identitaire du pays; c'est l'idée que le Canada forme une nation englobante et unique *from coast to coast*¹⁵ (et dont le Québec et les Autochtones font partie). Des enjeux contentieux pour l'unité nationale seraient, par exemple, la péréquation, le déséquilibre fiscal et les enjeux linguistiques.

Le choix du Règlement 17 et de l'Hôpital Montfort comme deux cas de figure s'imposait pour une étude des processus de cadrage à l'œuvre dans la représentation et la définition d'enjeux linguistiques en Ontario parce que le domaine de l'éducation et de la santé a profondément marqué la situation des Franco-Ontariens et parce que ce sont aussi deux domaines que les médias comparent régulièrement. Comme le souligne Roxanne

définitions de ce que sont des cadres, de leurs propriétés et de leurs caractéristiques, un manque de théorisation et d'opérationnalisation claire et uniforme de certains concepts et une théorie qui est axée sur les processus plutôt que sur le contenu.

¹⁴Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire : L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p. 361-362.

¹⁵*Ibid.*, p. 361-362.

Deevey, les médias, notamment le journal *Le Droit*, ont effectué plusieurs comparaisons entre l'éducation et la santé ainsi qu'entre le Règlement 17 et l'hôpital Montfort¹⁶. De plus, les deux événements ont suscité une grande mobilisation au sein de la communauté franco-ontarienne.

Bien que les écrits au sujet de la théorie des cadres et de la communication politique abondent, il y a peu de travaux qui se soient intéressés à la façon dont les médias mobilisent les affects sur des questions linguistiques. Les travaux d'auteurs tels que Maryse Potvin et Robin Philpot sur la représentation des francophones, du Québec et des Autochtones au Canada anglais portent plutôt sur le racisme des médias qu'ils ne s'attardent à leur processus de cadrage. Notre étude contribuera ainsi à combler une lacune importante dans le domaine des travaux sur les questions identitaires en communication politique.

La thèse servira aussi à remplir un vide dans les travaux sur la minorité franco-ontarienne. De nombreuses recherches, surtout historiques et sociologiques, ont porté sur l'importance de la crise du Règlement 17 dans la formation d'une identité franco-ontarienne. Des auteurs comme Robert Choquette, Cornélius Jaenen, Gaétan Gervais, Victor Simon et Roger Bernard ont traité du Règlement 17 dans le cadre d'un ouvrage plus large et plus général sur la question de l'éducation, de la langue ou de l'identité. Par contre, aucun ne s'est intéressé aux médias.

Les écrits sur Montfort, quant à eux, sont plus limités, à cause sans doute de la proximité des événements. Il s'agit là d'une limite importante pour notre analyse, puisque nous n'avons pu vérifier la correspondance entre les cadres employés par les journaux anglophones et le discours des acteurs de langue anglaise. Roxanne Deevey et

¹⁶ Roxanne Deevey, *Montfort et Le Droit : même combat?* Ottawa, Le Nordir, 2003, p. 33.

Michel Gratton ont réalisé chacun une étude sur l'action des médias au sein du mouvement SOS Montfort. Toutefois, ils n'ont pas fait porter l'analyse sur les processus de cadrage et les cadres conceptuels à l'œuvre au cours des deux crises. Nous y reviendrons.

La thèse sera divisée en cinq parties. Le premier chapitre sera consacré à la présentation du cadre théorique, notamment la théorie relative aux processus de cadrage et à la communication politique. Il servira aussi à définir les concepts clés de notre recherche, soit ceux de « question nationale », d'« unité nationale » et de « cadres ». Nous expliquerons l'application et l'importance de ces concepts dans notre travail et nous expliquerons également la méthodologie retenue.

Le deuxième chapitre fera un rappel des événements entourant le Règlement 17 et Montfort en mettant l'accent sur le contexte socio-politique de l'époque. Nous expliquerons aussi l'impact des deux crises en examinant plus en détail certains des écrits au sujet des deux événements en question.

Dans le troisième et le quatrième chapitre, nous examinerons plus en profondeur le rôle des médias dans la crise du Règlement 17 et de Montfort respectivement. Nous tenterons d'y appliquer la théorie des processus de cadrage afin de mieux comprendre ceux ayant été mobilisés d'un événement à l'autre.

Dans le cinquième chapitre, nous ferons ressortir les éléments de comparaison pertinents. Nous effectuerons une synthèse des processus de cadrage à l'œuvre dans les deux cas. Nous commenterons aussi les liens entre eux eu égard au thème de l'unité nationale. En conclusion, nous résumerons les points saillants de notre travail. Nous

présenterons aussi les enseignements que nous en tirons pour l'étude des enjeux identitaires en communication politique.

Chapitre 1 : Théorie des cadres et communication politique : la définition des enjeux politiques

1.1 Introduction

Michel Gratton, dans son livre *Montfort : la lutte d'un peuple* relate les événements entourant la fermeture de l'Hôpital Montfort. Il affirme que, « [i]l faut bien comprendre que, si nous [SOS Montfort] avons pu réussir à faire de Montfort une question nationale, ce n'est pas dû uniquement à la stratégie [médiatique]. Elle n'était là que pour véhiculer le message. Car, ce n'est que le message qui comptait.¹ » Selon lui, la stratégie médiatique adoptée par SOS Montfort de « faire flèche de tout bois² » n'avait comme seul but de véhiculer le message des militants et d'influencer la façon dont les médias, particulièrement la presse écrite, présenteraient et cadreraient l'enjeu. Ainsi, on comprend par les propos de Gratton que des mouvements sociaux, des groupes de revendication politique, des partis politiques et des politiciens peuvent tenter d'influencer le choix de la nouvelle ainsi que la façon dont les médias la présente en employant des cadres ou des métaphores qui leur soient favorables. Cependant, il n'est pas dit que les médias, qui cherchent eux aussi à faire réagir leurs lecteurs aux nouvelles, mais pour des fins différentes, présenteront la nouvelle de la même façon que le souhaitent les groupes et les mouvements sociaux. Par leur choix de la nouvelle, par les métaphores et les processus de cadrages qu'ils emploient, les médias peuvent aussi participer à la définition d'enjeux politiques.

Dans ce chapitre d'ordre théorique et méthodologique, nous expliquerons la théorie relative aux processus de cadrage. Nous verrons comment la communication

¹ Michel Gratton, *op. cit.*, p. 224.

² Michel Gratton, *op. cit.*, p. 59.

politique peut aider à mieux comprendre la façon dont les cadres employés par la presse écrite ont été ou non une manifestation des stratégies de communication et des cadres employés par les militants franco-ontariens dans le cadre des deux événements à l'étude. Nous prendrons également soin de définir ce que sont, aux fins de ce travail, des « cadres », une « question nationale », une « question d'unité nationale ». Nous présenterons aussi ce nous entendons par « quotidiens locaux et nationaux ». Finalement, nous expliquerons la façon dont nous avons procédé au dépouillement des données de notre recherche.

1.2 La théorie des cadres : écrits et apports

Dans leur étude des processus de cadrage à l'oeuvre lors de la campagne électorale de 2000, Linda Trimble et Shannon Sampert affirment que « [t]he mainstream news media [...] shape the « informational environment » in which citizens make partisan choices, form opinions about policy and governance and develop (or reinforce) ideological frameworks for interpreting information³ ». Elles démontrent que l'arrivée du *National Post* sur la scène politique nationale a eu un impact sur la façon dont la campagne électorale a été cadrée. Selon elles, au cours de la campagne électorale en question, le *Globe and Mail* et le *National Post* ont privilégié avant tout un cadre de la joute. Celui-ci visait à trivialisier et à dépolitiser la démocratie « by telling stories about the most superficial, episodic and tactical elements of the campaign.⁴ » Les auteurs expliquent que les deux journaux ont aussi eu recours à un « strategic frame » et à un « issue frame » qui, tout comme le cadre de la joute, n'accordaient pas d'importance aux enjeux réels de la campagne électorale et n'ont pas pris la peine de les expliquer. Ils ont

³ Linda Trimble et Shannon Sampert, « Who's in the Game? Framing of the Canadian Election 2000 by the *Globe and Mail* and the *National Post* », *Revue canadienne de science politique*, vol. 37, n° 1, 2004, p. 51.

⁴ *Ibid.*, p. 69.

aussi joué un rôle important dans la détermination de l'agenda politique et la hiérarchisation des sujets (*agenda-setting*) par les processus de cadrages qu'ils ont employés. Cette étude, ainsi que celle réalisée par Trimble sur la façon dont la candidature de Belinda Stronach à la course à la direction du Parti conservateur en 2004 a été cadrée, nous aide à mieux comprendre le lien qui existe entre les différents types de cadres et l'importance des enjeux politiques.

L'étude de Trimble et Sampert propose une définition de la notion de « cadres » et de « processus de cadrage » qui est pertinente à notre étude. Selon elles, « [n]ews framing is the necessary technique of processing and packaging information so it can be quickly conveyed by reporters and easily interpreted by the audience [...] In an era of shorter newspaper reports and 30-second television clips, framing allows reporters and editors to fit complex and even novel events into familiar categories.⁵ » Ainsi, les cadres permettent de mieux ordonner et définir les enjeux politiques ainsi que de mettre l'accent sur un aspect spécifique de la nouvelle⁶. Nous reviendrons en plus grand détail sur la façon dont nous définissons ce que sont des cadres aux fins de ce travail, mais celle de Trimble et Sampert en est une qui a animé notre analyse des processus de cadrage. Elles proposent également une définition de ce que constitue un journal national qui s'est avéré utile à notre travail. Nous y reviendrons plus loin dans ce chapitre.

Anne-Marie Gingras, pour sa part, affirme que « [p]arce que le langage crée du sens, l'interprétation d'un événement politique en fonction d'un cadre de référence non politique n'est pas triviale. [...] Les métaphores agissent comme des cadres donnant un

⁵ Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*, p. 52.

⁶ *Ibid.*, p. 52.

sens aux situations complexes; elles ordonnent, étiquettent et injectent des connotations affectives⁷ ».

Dans son étude portant sur les métaphores dans le langage politique, Gingras affirme que « l'utilisation [de métaphores] dans le langage politique n'est pas anodine et sans conséquence. [...] Les expressions utilisées pour décrire et expliquer les situations, les problèmes et les enjeux jouent un rôle fondamental dans l'appréhension des réalités politiques par l'électorat⁸ ». Elle observe que les métaphores sont utilisées en politique parce qu'elles ont le potentiel d'interpeller davantage les lecteurs et « permettent une économie de sens en plaçant les événements et les phénomènes politiques dans un cadre relativement familier⁹ ». À l'instar de l'étude de Trimble et Sampert, Gingras confirme qu'il y a un lien entre le type de métaphores (ou de cadres) employés et l'importance de l'enjeu politique présenté. Selon elle, « les métaphores agissent plutôt comme des cadres interprétatifs fermés sur eux-mêmes, contribuant ainsi à une certaine culture du « spectacle politique »¹⁰ » et à « une présentation des questions politiques sans concepts [ou enjeux] politiques¹¹ ». Elle propose également une typologie des cadres, à laquelle nous nous attarderons plus loin dans ce chapitre. On comprend alors, à la lumière de l'étude de Gingras, que les médias restent souvent dans la superficialité des enjeux politiques, mais qu'ils sont aussi des acteurs importants dans la définition d'enjeux politiques.

Dans son livre portant sur les liens entre les médias et la démocratie, Gingras met aussi en évidence les nombreuses contraintes (organisationnelles, idéologiques et autres)

⁷ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 163.

⁸ *Ibid.*, p. 159.

⁹ *Ibid.*, p. 160.

¹⁰ *Ibid.*, p. 171.

¹¹ *Ibid.*, p. 170.

qui pèsent sur les pratiques et le travail journalistiques. Sur l'axe appareil idéologique-sphère publique qu'elle crée, elle affirme qu'« une forte proportion des textes, des émissions et des journalistes peut certainement être situé plus près du pôle appareil idéologique que du pôle sphère publique¹² » parce que selon elle, « les caractéristiques de la sphère publique que sont la transparence, la rationalité et l'accessibilité ne sont pas celles qui fondent la communication politique, celle des journalistes comme celle des personnages publics¹³ ». Ainsi, il existe une dépendance entre les médias et les pouvoirs politiques.

Trimble et Sampert ainsi que Gingras considèrent alors que par leur choix de métaphores et de cadres, les médias jouent un rôle actif dans la façon dont sont définies, choisies et présentées les nouvelles de nature politique. Pour leur part, Daniel Cress et David Snow, qui ont étudié la mobilisation de mouvements de sans-abris aux États-Unis, considèrent qu'il y a place à influencer les médias, dans les choix de nouvelles, de métaphores et de cadres qu'ils font. Cependant, Cress et Snow expliquent que cela dépend de plusieurs facteurs, notamment la stratégie de communication employée par les groupes, les mouvements sociaux ou les politiciens en question, l'existence d'un contexte politique favorable et les moyens utilisés afin de mobiliser à la fois la population et l'opinion publique¹⁴. Cress et Snow reconnaissent que la structure d'opportunité politique est un des facteurs déterminants dans la mobilisation des mouvements de sans-abris. Si la structure d'opportunité politique et le contexte sont propices, les mouvements sociaux auront un plus grand succès à mobiliser l'opinion publique. L'étude de Cress et Snow

¹² Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie: le grand malentendu*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006 (2e édition), p. 99.

¹³ *Ibid.*, p. 99.

¹⁴ Daniel M. Cress et David E. Snow, *loc. cit.*, p. 1071.

démontre aussi que dans le cas des mouvements de sans-abris, le succès de ces mouvements à mobiliser l'opinion publique et à porter leurs enjeux dans l'arène publique, notamment dans les médias, dépend surtout de la viabilité du mouvement et de la qualité de leur cadrage diagnostic et pronostic dans le contexte politique donné¹⁵.

Cress et Snow considèrent que le cadrage diagnostic « problematizes and focuses attention on an issue, helps shape how the issue is perceived, and identifies who or what is culpable, thereby identifying the targets or sources of the outcomes sought »¹⁶. Le cadrage pronostic, pour sa part, « stipulates specific remedies or goals for the SMO (social movement outcome) to work toward and the means or tactics for achieving these objectives »¹⁷. Les processus de cadrage servent alors à identifier « le méchant » ou le coupable, à présenter les revendications ainsi que les moyens à employer afin d'atteindre les buts ultimes. Ils servent aussi à articuler et à transmettre à la population des revendications et un discours donné, dans un contexte précis. L'étude de Cress et Snow est particulièrement pertinente parce qu'elle reconnaît que des processus de cadrage efficaces ont été une condition essentielle du succès des mouvements de sans-abri et de l'atteinte de leurs objectifs communicationnels. Cette étude contribuera aussi à notre analyse en permettant de mieux expliquer l'importance du contexte historique dans lequel s'inscrivent les événements et la structure d'opportunité politique sur la mobilisation des groupes et les processus de cadrages qu'ils emploient. Cette notion est importante pour les deux cas que nous étudions dans la communauté franco-ontarienne.

Au-delà des facteurs de mobilisation et des processus de cadrage qu'identifient Cress et Snow, dans le cas plus spécifique de la communauté franco-ontarienne, l'usage

¹⁵ *Ibid.*, p. 1065.

¹⁶ Daniel M. Cress et David A. Snow, *loc.cit.*, p. 1071.

¹⁷ *Ibid.*, p. 1071.

du passé et le recours à des référents historiques de la mémoire collective franco-ontarienne sont aussi des facteurs qui ont contribué à la mobilisation du milieu. Un article de Marcel Martel analysant l'impact qu'a eu le recours au souvenir du Règlement 17 dans l'affaire Montfort a démontré qu'en plus d'avoir recours à des processus de cadrage, les responsables de SOS Montfort se sont sciemment servis de ces références historiques dans leur stratégie de communication et de mobilisation de la communauté¹⁸. Martel démontre que dans certains cas, notamment celui de Montfort, les cadres employés ne sont pas seulement des métaphores liées à la guerre, à la joute ou à la météorologie, mais qu'elles peuvent se référer aussi à des événements, des référents historiques et des symboles spécifiques. L'étude de Martel contribuera ainsi à notre analyse et permettra d'expliquer la manifestation de certains cadres, non identifiés dans la typologie que propose Gingras, dans notre corpus de données.

Il importe de retenir que l'ensemble des auteurs considèrent que les médias sont des acteurs politiques importants qui peuvent avoir un impact sur l'environnement politique. Comme l'affirme Matthew Mendelsohn dans son étude sur les cadres employés à la télévision au moment de la campagne électorale fédérale de 1993, les médias peuvent avoir un impact sur l'environnement politique par la façon dont ils présentent les nouvelles. Il explique que « [...] because we can only make judgement based on the information available to us, the recurring presentation of reality in a particular way will likely change the way we think and will have political effects.¹⁹ »

¹⁸ Marcel Martel, « Le souvenir du Règlement 17 dans la bataille de l'hôpital Montfort », *Mens*, automne 2005, vol VI, n° 1, p. 69.

¹⁹ Matthew Mendelsohn, « Television News Frames in the 1993 Canadian Election », dans David Taras et Helen Holmes, *Seeing Ourselves: Media Power and Policy in Canada*, Toronto, Harcourt Brace Canada, 1996, p. 16.

1.3 Concentration et convergence de la presse : un obstacle à l'objectivité?

C'est à cause de ce pouvoir de persuasion et de mobilisation que les médias sont aussi très souvent l'objet de critiques. Ils sont souvent critiqués pour leur manque d'objectivité dans leur couverture d'événements politiques, et plus particulièrement lors de la couverture d'enjeux linguistiques. Le journalisme de type objectif prédomine largement, comme le signalent tant Roxanne Deevey dans son étude de la couverture médiatique accordée par *Le Droit* à la fermeture de Montfort que David Taras dans son analyse de l'influence des médias dans la politique. Toutefois, cela ne signifie pas que le journalisme partisan et engagé n'existe plus²⁰. Selon Taras, « owners and journalists sometimes still act on partisan feelings and beliefs. This can be seen both in editorial opinions and in the treatment given to stories [...] »²¹. Pour Deevey, le cas spécifique du dossier de l'Hôpital Montfort au journal *Le Droit*, « est un exemple de journalisme partisan qui s'exprime dans le cadre d'une campagne.²² »

Taras explique aussi que la convergence a exacerbé le problème de la concentration de la presse – dans certains marchés, une seule compagnie est propriétaire des deux grands quotidiens, comme à Vancouver par exemple – et augmenté les possibilités de conflits d'intérêts²³. Il peut donc y avoir des occasions où la presse écrite ne fait pas preuve d'une objectivité absolue comme elle le prétend ou encore où les sources d'informations de divers quotidiens sont les mêmes de par leur appartenance à

²⁰ David Taras, *The Newsmakers : The Media's Influence on Canadian Politics*, Scarborough, Nelson Canada, 1990, p. 65 et voir Roxanne Deevey, *op. cit.*, p. 96 et 102.

²¹ David Taras, *op. cit.*, p. 65.

²² Roxanne Deevey, *op. cit.*, p. 102.

²³ David Taras, *Power and Betrayal in the Canadian Media*, Peterborough, Broadview Press, 2001, p. 235.

une même chaîne – pensons à titre d'exemple aux journaux *La Presse*, *Le Droit* et *Le Soleil* qui, depuis 2000, appartiennent tous à Gesca, une division de Power Corporation²⁴.

Prenons la fondation du *National Post*, journal de droite, appartenant à Conrad Black en 1998. Les diverses fusions entre des grandes chaînes telles celle entre CanWest Global et les journaux de la défunte chaîne Southam (qui appartenait à Conrad Black) ou encore l'achat de CTV et du *Globe and Mail* par BCE et celui par Quebecor, propriétaire de Sun Newspapers, de TVA et de Vidéotron sont tous des exemples de convergence et de concentration de la presse cités par Taras et Gingras.

1.4 La presse en milieu minoritaire

Bien que les phénomènes de convergence et de concentration des médias aient un impact sur le type de journalisme pratiqué, il importe de considérer aussi le contexte dans lequel évoluent les médias. En milieu minoritaire, ce contexte est particulier et diffère quelque peu de la réalité des quotidiens qui évoluent dans les grandes villes. La presse francophone en milieu minoritaire est souvent confrontée à un dilemme entre la conservation de son objectivité journalistique et son rôle de défenseur de la cause identitaire (d'une langue et d'une culture)²⁵.

Comme le signalent Deevey dans son étude sur *Le Droit* et Montfort, Claire Corriveau dans ses travaux sur la presse franco-manitobaine et Thierry Watine dans une

²⁴ *Ibid.*, p. 65 et Anne-Marie Gingras, *op. cit.*, p. 140. Lors du début de l'affaire Montfort en 1997, les quotidiens *Le Droit* et *The Ottawa Citizen* avaient indirectement le même propriétaire. *Le Droit* appartenait à la filiale UniMédia du groupe de presse Hollinger et *The Ottawa Citizen* appartenait à la filiale Southam du groupe Hollinger, contrôlé par Conrad Black. Conrad Black fondait en 1998 *The National Post*, concurrent direct du *Globe and Mail* comme « quotidien national » de langue anglaise au Canada. *Le Droit* est passé aux mains du groupe Gesca en 2000, alors que *The Ottawa Citizen* est passé aux mains de CanWest Global.

²⁵ Claire Corriveau « Informer ou défendre la cause : le dilemme de la presse franco-manitobaine », dans Michel Beauchamp et Thierry Watine, *Médias et milieux francophones*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 48-49. Voir aussi Roxanne Deevey pour une analyse du journalisme engagé dans le cas spécifique de Montfort et voir aussi Thierry Watine « Médias acadiens : fondements et limites d'une pratique journalistique militante », *Communication*, vol. 15, n° 2, 1994 pour une analyse du journalisme militant en Acadie.

analyse de l'activisme des journalistes acadiens, le journalisme militant est plus présent dans la presse en milieu minoritaire que dans les grands quotidiens, de par la mission communautaire et identitaire qui leur est souvent impartie par les leaders des communautés minoritaires. Cela ne signifie pas que ces journalistes ont laissé de côté toute objectivité journalistique; ils sont tout simplement confrontés, davantage que leurs collègues qui travaillent dans des grands quotidiens, à des dilemmes où ils doivent concilier objectivité journalistique et militantisme²⁶.

1.5 Journalisme engagé et militant

Le contexte dans lequel évolue la presse écrite n'a pas toujours été ainsi. Comme l'expliquent Taras, ainsi que Robert Choquette, Pierre Savard et Blake Andrew et Stuart Soroka, au début du XX^e siècle, les quotidiens évoluaient dans un contexte bien différent d'aujourd'hui. Choquette et Savard, dans leurs écrits respectifs sur le Règlement 17, indiquent que la presse écrite au début du XX^e siècle était ouvertement militante et chaque quotidien avait un parti pris avoué et connu²⁷. *Le Droit* et *Le Devoir* étaient des journaux « nationalistes », *Le Soleil* de Québec était comme l'écrit Savard, « un organe du parti libéral²⁸ », tout comme *La Patrie* de Montréal. *The Globe* était aussi libéral alors que *The Mail and Empire* était conservateur, tout comme *The Ottawa Journal*²⁹. Comme l'affirment Andrew et Soroka dans leur article sur l'historique de la Tribune de la presse parlementaire, « [m]embers of the Press Gallery were sent from newspapers that

²⁶ Voir Claire Corriveau, *loc. cit.*, p. 48-49. Voir aussi Roxanne Deevey pour une analyse du journalisme engagé dans le cas spécifique de Montfort et voir aussi Thierry Watine « Médias acadiens : fondements et limites d'une pratique journalistique militante », *Communication*, vol. 15, n° 2, 1994 pour une analyse du journalisme militant en Acadie.

²⁷ Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Études vivantes, 1980, p. 170 Voir aussi Pierre Savard, « Relations avec le Québec », dans Cornélius Jaenen, « *Les Franco-Ontariens* », Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 235.

²⁸ Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 235.

²⁹ David Taras, *The Newsmakers : The Media's Influence on Canadian Politics*, Scarborough, Nelson Canada, 1990, p. 43 et p. 45.

delivered politics through a narrow prism of partisanship³⁰ ». Selon Taras, à cette époque, « there was not even the veneer of objectivity : the party papers' mission was to glorify its friends and slay its enemies³¹ ».

Même si les contextes historiques et le type de journalisme pratiqué sont différents à l'époque du Règlement 17 en comparaison avec celle où se déroule l'affaire Montfort, les processus de cadrages à l'œuvre demeurent les mêmes. Dans les deux cas, les journaux ont recours à des cadres et à des métaphores qui visent à influencer la façon dont sont présentés ces deux enjeux linguistiques. Cependant, les cadres employés varieront en fonction du contexte historique, social et journalistique ambiant, ce dont nous traiterons au chapitre 2.

1.6 Les cadres

Rappelons qu'à l'instar de Trimble et Sampert, nous considérons aux fins de cette étude que les cadres sont des processus par lesquels sont présentés et préparés les nouvelles dans le but de faciliter la transmission et la compréhension des enjeux à un public cible³². Les cadres permettent de mieux ordonner et de définir les enjeux politiques ainsi que de mettre l'accent sur un aspect spécifique de la nouvelle³³. De plus, à l'instar d'une étude de Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson portant sur les mécanismes psychologiques qui sous-tendent la théorie des cadres, les processus de cadrage sont une source de communication qui servent à construire et à définir un enjeu social et politique à un public³⁴. « [It is] the process by which a source (a newspaper

³⁰ Blake Andrew et Stuart Soroka, « From ink-stained wretches to talking heads : A Short History of the Press Gallery », *Options politiques*, vol. 27, n° 6 juillet-août 2006, p. 10.

³¹ David Taras, *The Newsmakers : The Media's Influence on Canadian Politics*, Scarborough, Nelson Canada, 1990, p. 45.

³² Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*, p. 52.

³³ *Ibid.*, p. 52.

³⁴ Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 221.

[...] or perhaps a single individual) defines the essential problem underlying a particular social or political issue and outlines a set of considerations purportedly relevant to that issue »³⁵. Le cadre agit comme une idée maîtresse qui oriente et présente le message de façon à attirer l'attention du public sur certains enjeux ou idées spécifiques, tout en facilitant l'identification du public à la cause³⁶. C'est ainsi la manière dont les médias ou les mouvements présentent leur message.

1.6.1 Typologie des cadres³⁷

Il existe une variété de « cadres » de référence (qui font appel à certaines métaphores) dont peuvent se servir les médias, les mouvements sociaux et les politiciens afin de mieux faire comprendre leur message ou leurs revendications. Gingras considère que les plus fréquents sont de loin ceux de la guerre, des sports (ou de la joute), de la météorologie et du drame³⁸. Le cadre de référence aide le public à interpréter et à faire sens d'un événement politique ou d'une situation complexe³⁹. Les cadres « ordonnent, étiquettent et injectent des connotations affectives⁴⁰ » dans la présentation d'un événement.

Gingras explique aussi que les cadres et les métaphores employées varieront selon l'importance de l'enjeu politique en question. Selon elle, un cadre guerrier est employé afin de démontrer la gravité et l'importance première d'un enjeu politique, alors que les autres cadres sont souvent employés pour des enjeux moins importants⁴¹. À l'instar de Trimble et Sampert, Sauveageau, Scheidermann et Taras identifient deux autres cadres,

³⁵ Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 222.

³⁶ *Ibid.*, p. 222.

³⁷ Pour une définition précise de tous les cadres analysés dans le cadre de ce travail, voir aussi l'annexe B.

³⁸ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 162.

³⁹ *Ibid.*, p. 162.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 163.

⁴¹ *Ibid.*, p. 170.

un cadre stratégique qui insiste plutôt sur le conflit et les enjeux stratégiques de la nouvelle, ainsi qu'un « issue frame », qui sert à informer de façon plus raisonnée et objective en insistant davantage sur les enjeux⁴². Selon Gingras, Trimble et Sampert ainsi que Nelson, Oxley et Clawson, les cadres ne sont jamais neutres; ils véhiculent une manière particulière d'appréhender les événements et ils peuvent véhiculer des identités.

Tel que mentionné précédemment dans ce chapitre, Cress et Snow identifient deux types de processus de cadrage dont les groupes ou mouvements sociaux peuvent se servir et que nous avons déjà expliqués : un cadrage diagnostic (*diagnostic framing*) et un cadrage pronostic (*prognostic framing*) qui visent à identifier et présenter l'enjeu en question, ainsi qu'à proposer des solutions ou des remèdes à un enjeu donné.

La nuance que permettent d'apporter Cress et Snow est importante parce qu'elle s'applique principalement à des groupes et des mouvements sociaux – idée qui n'est pas présente chez Gingras. Dans la crise de Montfort, il s'agissait d'un groupe organisé et lors de la crise du Règlement 17, c'était également une association, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO), qui se fit porte-parole de la communauté. La définition et la typologie que propose Gingras ne tient pas compte de la notion de groupe ou de mouvement social. Il était ainsi important de compléter cette définition et typologie en y ajoutant la notion de groupe et d'action collective que propose la définition de Cress et Snow. Cette notion est importante puisqu'elle aidera à expliquer les liens entre le contexte social-historique des deux événements, les stratégies de communication et les cadres employés.

⁴² Florian Sauvageau, David Schneidermann et David Taras, *The Last Word : Media coverage of the Supreme Court of Canada*, Vancouver, UBC Press, 2006, p. 91-92.

Tableau 1 – Résumé de la typologie des cadres employée par les trois auteurs

Cadres identifiés par Gingras				Cadres identifiés par Sauvageau, Schneidermann et Taras		Cadres identifiés par Cress et Snow	
guerre	joute (sports)	météo	théâtre (drame)	stratégique	enjeux (<i>issue frame</i>)	Prognostic	diagnostic

1.7 Question nationale ou enjeu d'unité nationale?

1.7.1 Question nationale

En plus de la typologie des cadres proposée, il est essentiel, afin de bien comprendre le contexte dans lequel les processus de cadrages ont opéré, de comprendre ce qu'on entend aux fins de notre étude par une « question nationale » et un enjeu d'« unité nationale ». Tel que nous l'avons mentionné brièvement à l'introduction, nous considérons qu'une « question nationale » est un enjeu qui peut avoir des retombées politiques sur l'ensemble du pays et non seulement dans une seule région ou localité du pays. Une « question nationale » peut aussi être un enjeu ayant un impact sur l'unité nationale, soit en renforçant une image favorable ou défavorable du Canada et du fédéralisme, ou en renforçant une image négative du Canada et du fédéralisme⁴³. Cependant, il n'est pas dit qu'aujourd'hui, une question nationale soit toujours un enjeu d'unité nationale.

La Cour suprême du Canada utilise comme un des critères le concept de « question nationale » afin de l'aider à déterminer si elle doit accepter d'entendre une

⁴³ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 361-362.

cause⁴⁴ et afin d'évaluer la pertinence « nationale » d'un recours. Pour la Cour suprême du Canada, « it must be shown that there is, arguably, a matter of national or public importance involved[.] [...] One of the duties of the Supreme Court of Canada is to settle the law on public or national issues for the whole of Canada⁴⁵ ». Ainsi, selon la définition employée par la Cour suprême, une « question nationale » doit avoir un intérêt pour le Canada en entier.

Dans son étude historique qui compare les ambitions nationales et impériales au Canada entre 1896 et 1920, Sylvie Lacombe affirme que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 prévoyait que « le gouvernement [fédéral] légifère dans tout ce qui relève de l'intérêt national ou, plus justement, confédérational⁴⁶ ». Pensons à titre d'exemple à des enjeux telles l'agriculture, les pêches ou l'armée, qui sont toutes des questions d'intérêt national, sans toutefois être des enjeux d'unité nationale. Une « question nationale » est ainsi, comme l'identifient la Cour suprême et Lacombe, quelque chose qui aura un impact sur l'ensemble des Canadiens.

1.7.2 *Question nationale en termes médiatiques*

En termes médiatiques, on mesure généralement l'ampleur d'une question nationale au Canada par la couverture médiatique qui lui est accordée par les journaux « nationaux » anglophones et les grands journaux québécois⁴⁷. Comme l'affirme Trimble dans une étude de la couverture médiatique et des cadres employés lors de la course à la direction du Parti conservateur en 2004, les journaux « nationaux » sont identifiés ainsi

⁴⁴ Brian A. Crane and Henry S. Brown, *Supreme Court of Canada Practice 2005*, Toronto, Thomson Carswell, p. 19.

⁴⁵ *Ibid.* p. 19.

⁴⁶ Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus : Comparaison des ambitions nationales et impériales au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 81.

⁴⁷ Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*, p. 52.

parce qu'ils ont « an agenda-setting role amongst the Canadian media⁴⁸ ». Trimble considère que *The Globe and Mail* et *The National Post* sont des journaux d'envergure nationale⁴⁹.

Taras, pour sa part, dans son ouvrage traitant de l'influence des médias dans la politique canadienne affirme qu'en utilisant comme un des critères la capacité d'un quotidien à déterminer l'agenda politique (*agenda-setting*), « there are relatively few big players that have the power to set the agenda among the Canadian media. They are *The Globe and Mail*, *The Toronto Star*, *Le Devoir*, *La Presse* [...]. Each of these organizations is read, watched or listened to by sizeable populations, reports in a national context and has some prestige.⁵⁰ » La FCFA, dans une présentation effectuée en 2006 dans le cadre d'un symposium sur les rapports entre les médias et les communautés francophones et acadiennes, identifie les mêmes quotidiens que Taras comme étant les « quotidiens nationaux »⁵¹. Sauveageau, Schneidermann et Taras, pour leur part, identifient les quotidiens nationaux comme étant *Le Devoir*, *La Presse*, le *Globe and Mail* et le *National Post*⁵².

À l'opposé d'un journal national, si l'on se fie à la définition qu'en propose Yves Lusignan, dans une étude de la presse francophone hors Québec, un journal local a une influence limitée, voire inexistante, dans les débats provinciaux et nationaux

⁴⁸ Linda Trimble, *Who Framed Belinda Stronach? National Newspaper Coverage of the Conservative Party of Canada's 2004 Leadership Race*, Texte présenté à la conférence de l'Association canadienne de science politique de 2005, London, Ontario, 4 juin, 2005, p. 4.

⁴⁹ Voir aussi Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*

⁵⁰ David Taras, *The Newsmakers : The Media's Influence on Canadian Politics*, Scarborough, Nelson Canada, 1990, p. 87. Au moment où Taras publie son livre, le *National Post* n'existe pas, étant entré en circulation en 1998 seulement.

⁵¹ FCFA, *Les médias et les organismes porte-parole des communautés francophones et acadiennes : Rapports, synergies et tensions*, Présentation dans le cadre du symposium « Le médium et le message : Les minorités de langues officielles et la vitalité communautaire », Montréal, 16 et 17 mars 2006, p. 4, disponible <http://www.fcfa.ca/documents/346.pdf>.

⁵² Florian Sauveageau, David Schneidermann et David Taras, *op. cit.*, p. 15.

« puisqu'elle se cantonne la plupart du temps dans la couverture des nouvelles locales, régionales. Sans être un commentateur incontournable de la vie politique canadienne ou provinciale, elle joue néanmoins un certain rôle sur la scène locale en raison des liens tissés avec la communauté⁵³ ». Ainsi, un journal local peut présenter différemment un événement qu'un journal national. Des journaux comme le *Ottawa Sun*, le *Ottawa Citizen* et *Le Droit* sont considérés, avant tout, comme des journaux locaux qui n'ont pas d'impact sur la scène nationale et dans la détermination d'une question nationale. Nous y reviendrons en plus grand détail au chapitre 3. Par contraste, dans la sphère médiatique, si les journaux nationaux s'intéressent à un enjeu politique de façon soutenue, cela est un bon indicateur quant à l'ampleur nationale de ce dernier. Cependant, qui dit question nationale ne veut pas dire nécessairement enjeu d'unité nationale.

1.7.3 Unité nationale

Lorsqu'on parle « d'unité nationale », on se réfère à la fois à l'intégrité territoriale du Canada ainsi qu'à une conception identitaire unitaire du pays; c'est l'idée que le Canada forme une seule nation englobante *from coast to coast*⁵⁴. La question de l'unité du pays a aussi souvent servi de justification à plusieurs politiques gouvernementales envers le Québec et les minorités linguistiques afin de minimiser les tensions latentes entre les deux principaux groupes linguistiques⁵⁵. Selon McRoberts, depuis les années 1960 « [l']unité nationale » signifie que tous les Canadiens doivent partager une même conception de leur pays et de la place que chacun y occupe⁵⁶.

⁵³ Yves Lusignan, « Grandeur et misère de la presse écrite francophone à l'extérieur du Québec » dans *Médias et milieux francophones*, Michel Beauchamp et Thierry Watine (dir.), Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 92.

⁵⁴ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 361-362.

⁵⁵ Michel Sarra-Bournet et Lucien-Pierre Bouchard, *loc. cit.*, p. 248 et Louis Balthazar, *loc. cit.*, 1995, p. 98.

⁵⁶ Kenneth McRoberts, *op. cit.*, p. 10.

Même si le terme « unité nationale » réfère à la fois à l'aspect très concret de l'intégrité territoriale du Canada et à une conception identitaire plus abstraite⁵⁷, un élément reste pareil dans le temps : l'idée qu'il existe une question de « l'unité nationale » trouve généralement ses origines dans les querelles entre Canadiens français et Canadiens anglais⁵⁸. Ainsi, qu'il s'agisse du début du XX^e siècle ou encore du début du XXI^e siècle, selon les analyses historiques et politiques qu'en font Lacombe, McRoberts et Romney, les enjeux d'unité nationale ont souvent trouvé leurs origines dans les conflits linguistiques. Cependant, il importe de reconnaître que cela ne fait pas automatiquement des enjeux linguistiques un enjeu d'unité nationale.

Plusieurs ouvrages portant sur la montée de la pensée nationaliste d'Henri Bourassa démontrent qu'au début du XX^e siècle, tout comme maintenant, lorsqu'il s'agissait « d'unité nationale », on faisait référence à la fois à l'unité territoriale du pays et à une conception de ce que Bourassa appelait « l'âme patriotique » du Canada. Comme le souligne Robert Rumilly dans sa biographie de Bourassa, « [i]l [Bourassa] constate l'inexistence d'un patriotisme canadien. Les habitants des diverses provinces ne sont pas unis par un attachement commun à l'ensemble de la patrie canadienne. [...] Il veut donner une âme à la patrie⁵⁹ ». Selon Bourassa,

« [i]l faudrait démontrer que le maintien de chacune des provinces est essentiel au bon fonctionnement du mécanisme national, que ce régime est même bienfaisant

⁵⁷ Les ouvrages de Kenneth McRoberts, *op. cit.* et Paul Romney, *Getting it Wrong : How Canadians Forgot Their Past and Imperilled Confederation*, Toronto, University of Toronto Press, 1999. expliquent bien que le concept de l'unité nationale réfère à ces deux éléments.

⁵⁸ Voir les ouvrages de Kenneth McRoberts, *op. cit.* et voir aussi Paul Romney, *Getting it Wrong : How Canadians Forgot Their Past and Imperilled Confederation*, Toronto, University of Toronto Press, 1999. ainsi que Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus : Comparaison des ambitions nationales et impériales au Canada entre 1896 et 1920*, Presses de l'Université Laval, 2002. Ces auteurs considèrent tous l'unité nationale comme étant à la base un conflit entre deux conceptions identitaires différentes du pays ainsi qu'un conflit linguistique entre les deux « nations » fondatrices du pays.

⁵⁹ Robert Rumilly, *Henri Bourassa*, Montréal, Éditions du Marais, 2000, p. 483.

et fécond, pourvu que chaque province, tout en conservant sa vie propre, collabore loyalement à l'oeuvre commune et que l'équilibre de l'ensemble ne soit pas rompu par la prépondérance exagérée de l'un des membres de l'association nationale, ou par la domination d'un groupe de provinces⁶⁰ ».

Comme le souligne Lacombe, Bourassa considère qu'un des obstacles à la création d'un patriotisme canadien est la rivalité entre Canadiens français et Canadiens anglais⁶¹. Ainsi, à l'époque du Règlement 17 et au moment de l'affaire Montfort, un enjeu d'unité nationale est défini d'une façon semblable. Bien qu'il trouve ses origines dans une mésentente entre les deux groupes linguistiques (ou nationaux) du pays, un enjeu d'unité nationale peut être autre chose qu'un enjeu linguistique. Pensons, à titre d'exemple, à la péréquation ou au déséquilibre fiscal, qui ne sont pas des enjeux linguistiques, mais qui peuvent aussi avoir une incidence sur l'unité nationale à cause des intérêts et conceptions identitaires différentes qu'ont les deux groupes linguistiques du pays.

1.8 Méthodologie⁶²

Notre étude privilégie les médias écrits. Contrairement aux médias électroniques, radiophoniques et télévisuels, les médias écrits existaient lors des deux événements en question. Ainsi, afin de proposer une comparaison pertinente, il nous semblait préférable d'effectuer une analyse discursive à partir des médias écrits. C'est en analysant le message rapporté par les journaux quotidiens qu'il sera possible de déterminer quels cadres ont été employés.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 483-484.

⁶¹ Sylvie Lacombe, *op. cit.*, p. 37.

⁶² Pour une explication exhaustive des critères de sélection des journaux, des dates considérées, d'une définition de chaque cadre, de la liste des mots employés pour repérer les cadres, et de la catégorisation des cadres, voir les annexes A, B et C.

Nous avons privilégié les journaux quotidiens d'envergure locale et nationale de langue française et de langue anglaise, afin d'obtenir une perspective plus complète des deux événements en question. Bien qu'il n'existe pas de véritable quotidien national en 1912 au même sens où on l'entend aujourd'hui, des journaux montréalais et torontois de l'époque, comme *The Globe*, *The Mail* et *Le Devoir* avaient une portée importante, puisqu'ils influençaient le discours politique national. Ils rapportaient souvent les propos des politiciens à Ottawa, Québec et Queen's Park et s'intéressaient aussi à des nouvelles à l'extérieur de leur région immédiate.

Dans notre étude, nous avons dépouillé pour la période du Règlement 17 des quotidiens nationaux tels que *The Globe* et *Le Devoir*. Nous avons consulté certains articles du journal *The Mail*. Cependant, nous avons étudié un nombre de textes restreint de ce journal, étant donné sa disponibilité limitée en format microfilm. Pour la période de la fermeture de Montfort, nous avons dépouillé les quotidiens nationaux suivants : *Le Devoir* et *The Globe and Mail* ainsi que certains articles pertinents du *National Post*, du *Toronto Star*, de *La Presse* et de *The Gazette*.

Puisque les deux événements à l'étude se sont déroulés en grande partie dans la région d'Ottawa et dans l'Est ontarien, nous avons dépouillé des journaux quotidiens à tirage local de la région d'Ottawa. Pour le Règlement 17, nous avons étudié *Le Droit*, le *Ottawa Citizen* ainsi que certains articles du *Ottawa Journal* afin de comparer les processus de cadrage employés par les médias anglophones et francophones de la région. Le nombre d'écrits du *Ottawa Journal* que nous avons dépouillés est plus limité. Cela est dû au fait que ce journal semble avoir porté une moins grande attention à l'enjeu du Règlement 17 et parce que dans les cas où certains articles étaient disponibles, la piètre

qualité des microfilms ne nous a pas permis de les lire. Ainsi, dans ces cas, il était impossible de pouvoir comptabiliser les cadres présents. Pour l'hôpital Montfort, nous avons dépouillé *Le Droit*, le *Ottawa Citizen* et le *Ottawa Sun*.

Dans notre choix de journaux nationaux et locaux pour les deux événements, nous avons pris soin d'inclure des journaux de langue anglaise et langue française afin d'être en mesure de bien saisir l'ampleur au niveau national des deux questions et d'évaluer s'il y avait une différence importante dans la couverture des événements et dans le choix des cadres employés par les quotidiens anglophones et francophones⁶³.

En ce qui a trait à la fermeture de l'hôpital Montfort, nous avons dépouillé les journaux à partir du 25 février 1997 jusqu'en février 2002, lorsque le gouvernement ontarien a annoncé qu'il ne portait pas la cause en appel. Exceptionnellement, parce que le *National Post* n'est pas entré en circulation avant le 27 octobre 1998, il était impossible d'examiner la couverture initiale de ce journal de la fermeture de l'hôpital Montfort. De plus, nous n'avons pu consulter qu'un nombre limité d'articles du *Ottawa Sun* à cause de l'accès et de la disponibilité limités de ce journal tant en format d'archives électroniques ou papier. En tout, près de 2 000 textes de journaux anglophones et francophones traitant de la fermeture de l'hôpital Montfort et de la restructuration des soins de santé dans la région d'Ottawa ont été dépouillés pour cette étude.

En ce qui a trait au Règlement 17, nous avons dépouillé les écrits du quotidien *Le Droit* à partir de janvier 1913, date à laquelle était publié le journal pour la première fois, jusqu'en 1927. Nous avons retenu pour notre analyse des articles entre les dates du 1^{er} janvier 1912, jusqu'en 1927 du *Globe*, du *Ottawa Citizen*, du *Devoir* et du *Ottawa*

⁶³ Pour une explication exhaustive de la façon dont les critères de la langue des journaux ont été appliqués dans le choix des journaux, voir l'annexe A.

Journal, en mettant l'accent sur des moments clés où la couverture médiatique serait possiblement plus grande (élections provinciales, élections municipales, prise de l'école Guigues). Dans certains cas, nous avons dû limiter notre corpus à un échantillon de textes à différents moments clés de la crise à cause du manque d'accès ou du volume trop grand d'articles à consulter. Plus de 1 000 articles de quotidiens anglophones et francophones traitant de la crise scolaire en Ontario, des écoles bilingues en Ontario et du Règlement 17 ont été étudiés.

Lors de notre dépouillement des articles, nous avons pris en considération plusieurs types d'écrits : articles, chroniques, éditoriaux, lettres à l'éditeur et d'opinions, et ce, pour les deux événements. Suite à ce premier tri, les textes ont été classifiés selon les cadres utilisés : la guerre, la joute, la météorologie, l'unité nationale, la santé, les enjeux linguistiques ou autres. Nous nous sommes appuyé, entre autres, sur la présence de certains mots clés tels « lutte », « combat », « guerre », « bataille », « armes », « score », « but », « compter », « pluie », « contre-courant », « tempête », « saga », « estrade » afin de repérer la présence des cadres dans les textes recensés⁶⁴. De plus, les articles ont été examinés plus en détail afin de déterminer si le quotidien ne faisait que reprendre les propos des acteurs ou s'il prenait lui-même position en ayant recours à des métaphores ou des cadres particuliers.

Plusieurs études sur la pratique du journalisme en milieu minoritaire, dont celles de Thierry Watine, de Papillon Fabris et Michel Beauchamp ainsi que de Claire Corriveau⁶⁵, démontrent qu'il existe, dans la plupart des communautés minoritaires, cette

⁶⁴ Pour la liste exhaustive des mots utilisés dans l'identification de chaque cadre, ainsi qu'une définition pour chaque cadre, voir l'annexe B.

⁶⁵ Michel Beauchamp et Thierry Watine, *Médias et milieux francophones*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

tension entre la mission militante et engagée des journalistes et la mission informative et objective de ces derniers⁶⁶. Ainsi, nous avons cru qu'il était essentiel d'en tenir compte dans notre analyse des données.

Dans notre étude, nous avons également tenu compte du contexte dans lequel les journaux évoluaient afin de mieux comprendre le rôle que jouent les quotidiens de langues anglaise et française dans le traitement des nouvelles. Dans le cadre des deux événements, les journaux furent des acteurs importants contribuant au débat et à véhiculer une certaine perception des événements. Cependant, à l'époque du Règlement 17, la presse écrite était ouvertement militante et chaque quotidien avait un parti pris avoué⁶⁷ alors qu'à l'époque de la fermeture de Montfort, la concentration des médias aux mains de quelques grandes entreprises doit néanmoins permettre aux journalistes d'être des observateurs objectifs⁶⁸. Nous avons ainsi tenu compte de ces contextes différents dans l'analyse de notre corpus. C'est également afin de mieux situer les événements ainsi que l'analyse de nos données que nous présenterons une analyse des contextes historiques et politiques du Règlement 17 et de l'affaire Montfort au chapitre suivant.

1.9 Conclusion

Comme le révèle cette revue de la théorie des processus de cadrage et de la communication politique, à la typologie des cadres de Gingras et de Cress et Snow s'ajoutent nécessairement d'autres concepts clés – question nationale, unité nationale,

⁶⁶ Voir l'ouvrage récent de Michel Beauchamp et de Thierry Watine, *Médias et milieux francophones*, pour l'ensemble de ces articles récents sur les médias en milieux minoritaires. Les études de Watine, de Fabris et Beauchamp et de Corriveau traitent respectivement des journalistes francophones au Nouveau-Brunswick, de la pratique journalistique franco-ontarienne et de la presse franco-manitobaine.

⁶⁷ Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Études vivantes, 1980, p. 170.

⁶⁸ L'exception est *The National Post* qui, à sa fondation par Conrad Black, cherchait à mettre en valeur un point de vue plus de droite afin de faire contrepoids aux quotidiens ayant un point de vue plus de gauche. Voir l'ouvrage de Thierry Watine et de Michel Beauchamp à ce sujet. Roxanne Deevey en parle aussi plus particulièrement en ce qui a trait à la fermeture de l'Hôpital Montfort dans son ouvrage *Montfort et Le Droit : même combat*, Ottawa, Le Nordir, 2003.

quotidien national et régional – qui permettront aux chapitres suivants de mieux expliquer les processus de cadrage à l'œuvre dans les deux cas à l'étude. En raison du contexte minoritaire, il importait non seulement de différencier les journaux locaux des journaux nationaux, mais aussi d'expliquer la situation de la presse francophone en milieu minoritaire. Il s'avérait aussi nécessaire, dans l'analyse de la couverture médiatique, de tenir compte de la différence de contenu qui existe entre les journaux de langues anglaise et française, sans quoi l'analyse n'aurait été que partielle. Finalement, dans le contexte des enjeux linguistiques tels que les deux cas à l'étude, il faut tenir compte et définir ce que l'on entend comme des questions nationales et des enjeux d'unité nationale. Cette nuance permettra, aux chapitres suivants, d'évaluer la portée et le succès des stratégies communicationnelles de la minorité franco-ontarienne et des médias à l'échelle nationale dans les deux cas à l'étude.

Comme le révèle notre analyse, les travaux en communication politique à eux seuls ne permettent pas de bien comprendre les questions identitaires qui sous-tendent les processus de cadrage à l'œuvre dans les deux cas présentés. Comme nous l'avons démontré dans ce premier chapitre, à la typologie des cadres de Gingras doivent nécessairement s'ajouter d'autres concepts issus des travaux de Cress et Snow, de Taras et de Trimble et Sampert afin de considérer, dans notre analyse, les questions identitaires liées à ces deux questions linguistiques. À une analyse discursive doit nécessairement s'ajouter une analyse contextuelle des deux cas à l'étude afin de bien situer les processus de cadrages et les stratégies communicationnelles dans leur contexte et tenir compte de la structure d'opportunité politique. Les écrits historiques et sociologiques sur le Règlement 17 et Montfort viendront compléter l'analyse en permettant de bien situer les processus

de cadrage dans leur contexte. Ils servent également, dans les chapitres suivants, à expliquer la présence de cadres différents de ceux proposés par la typologie de Gingras et à préciser pourquoi certaines stratégies communicationnelles à l'étude ont réussi ou non.

C'est ainsi en mariant les écrits et concepts communicationnels, sociologiques et historiques présentés dans ce chapitre que notre analyse pourra intégrer les questions identitaires à la communication politique et plus particulièrement celles concernant la minorité franco-ontarienne.

Chapitre 2 - Le Règlement 17 (1912-1927) et la cause de Montfort (1997-2002)

2.1 Introduction

Le Règlement 17 et l'affaire Montfort ont été deux événements marquants de la communauté franco-ontarienne. Comme nous l'avons signalé au chapitre 1, de nombreux écrits ont porté, soit d'une perspective historique, sociologique ou communicationnelle, sur les dénouements de ces deux événements. Dans ce chapitre, nous passerons en revue le contexte historique, social et politique dans lequel les deux événements à l'étude ont eu lieu afin de pouvoir mieux situer dans leurs contextes respectifs les processus de cadrage et communicationnels à l'œuvre. Nous mettrons l'accent sur les moments qui, entre autres, ont suscité une attention médiatique élevée, afin de compléter l'analyse des processus de cadrage que nous effectuerons aux chapitres suivants.

Le 25 juin 1912, le gouvernement conservateur de James Whitney émettait le Circulaire d'instruction numéro 17, qui proscrit l'enseignement en français au-delà du premier cycle. En plus de faire de l'anglais la seule langue d'enseignement, le Règlement 17, comme il vint à être appelé, imposait également un régime de double inspectorat selon lequel les inspecteurs des écoles bilingues se verraient dorénavant subordonnés à un homologue anglophone. Ce règlement, qui mobilisa la communauté franco-ontarienne et qui marqua le début d'une lutte qui allait durer quinze ans, s'avéra être le point culminant dans une longue série de tensions linguistiques en Ontario et au Canada. En effet, comme le souligne Robert Stamp, dans son étude des écoles ontariennes, « the bilingual school controversy was set against a background of racial consciousness and imperialism that

excited the minds and stirred the passions of English-speaking Ontarians in the first two decades of the century¹ ».

2.2 Le Règlement 17

2.2.1 Tensions linguistiques en Ontario et au Canada

Rappelons qu'à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, l'arrivée de plus en plus marquée d'immigrants qui ne provenaient pas des Îles Britanniques au Canada et en Ontario contribua à la diversification de la population canadienne et ontarienne². À la même époque, de plus en plus de Canadiens français vont s'établir en Ontario – dans le Nord-Est et particulièrement dans la région d'Ottawa et de l'Est. Ainsi, comme le soulignent plusieurs auteurs, notamment Gervais, « le visage de l'Ontario changeait³ ». La population de souche anglo-protestante de l'Ontario se sentit de plus en plus menacée devant l'arrivée de milliers d'immigrants aux langues et cultures différentes et de Canadiens français catholiques. Comme le souligne William Henry Moore, il fallait, aux yeux des anglophones de la province, « to rescue this province from bilingualism⁴ » et c'était pour le bien des Canadiens français que ni leur langue et leur culture ne puissent se développer davantage en Ontario ou au Manitoba⁵. De 1880, jusqu'à la fin des années vingt, la francophobie et l'anticatholicisme se manifestèrent de plus en plus – dans les journaux, dans les lois et les politiques qu'adopta le gouvernement de l'Ontario.

Cependant, il ne faut pas oublier que cette montée de francophobie et d'anticatholicisme en Ontario se passe alors que plusieurs conflits linguistiques ailleurs

¹ Robert M. Stamp, *The Schools of Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, p. 92.

² Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 78-79, Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 94, Gaétan Gervais, « Le règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, Sudbury, Institut Franco-ontarien, n° 18, 1996, p. 126.

³ Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 126 Voir aussi Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 108.

⁴ William Henry Moore, *The Clash*, Toronto, J. M. Dent & Sons Limited, 1918, p. 34.

⁵ *Ibid.*, p. 36.

au pays font l'objet de débats. Comme le souligne Arthur Silver, « [t]he first decades of Confederation saw, in fact, a dramatic succession of conflicts in which French and Catholic minorities found themselves fighting for their interests, their rights or even, at times, their physical safety⁶ ». Les rébellions du Nord-Ouest, dirigées par Louis Riel en 1869-1870 et en 1885, suivi de sa pendaison à Régina la même année, soulevèrent les passions des anglophones et des francophones, tant au Québec qu'ailleurs au pays, et provoqua des sentiments anti-francophones notamment en Ontario⁷. L'élection du gouvernement nationaliste d'Honoré Mercier en 1886 au Québec et l'adoption de la loi sur les biens des Jésuites deux ans plus tard attisèrent les tensions déjà existantes entre catholiques et protestants⁸. Selon Savard, « les trois premières décennies de la Confédération font prendre conscience aux Acadiens et aux Canadiens français hors Québec de la fragilité de leur statut sur les plans linguistiques et culturel, en particulier lors de l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick, l'exécution de Riel, et l'affaire des écoles du Manitoba⁹. »

Tous ces événements, de concert avec l'immigration grandissante, contribuent à la montée des sentiments anti-francophones en Ontario. Plusieurs groupes et mouvements anti-français et anti-catholiques sont créés au tournant du XIX^e siècle; Dalton McCarthy fonde le groupe Equal Rights Association en 1889 et la Protestant Protective Association voit le jour à Windsor en 1891¹⁰. Selon Gervais, à « cette époque deux grands courants

⁶ Arthur I. Silver, *The French-Canadian Idea of Confederation 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, p. 20.

⁷ *Ibid.*, p. 20.

⁸ Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Études vivantes, 1980, p. 164 et voir aussi Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 233.

⁹ Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 233.

¹⁰ La PPA essaya d'influencer les résultats des élections provinciales jusqu'en 1905, année où le gouvernement conservateur de James Whitney fut élu. Certains candidats conservateurs, et même libéraux, s'identifièrent aussi comme des candidats du PPA lors des élections tenues entre 1890 et 1905.

idéologiques s'affrontaient : le nationalisme canadien-français et l'impérialisme britannique¹¹ ».

2.2.2 *Les écoles en Ontario avant le Règlement 17*

C'est dans ce contexte que le gouvernement ontarien modernise et apporte des modifications au système d'éducation. D'abord, pour le gouvernement ontarien, dans le contexte de l'urbanisation et de l'industrialisation grandissantes de la province, il importait que le système d'éducation forme des gens capables de contribuer à la croissance économique de la province. Il incombait aussi aux écoles qu'elles soient efficaces, que l'éducation y soit de bonne qualité et produise des résultats mesurables¹².

De surcroît, pour le gouvernement, l'école devait être un mécanisme parfait d'intégration sociale des immigrants, qui depuis 1885 étaient censés y apprendre l'histoire, la langue, la culture et les coutumes anglaises¹³. C'était aussi un instrument parfait d'assimilation et d'anglicisation des Canadiens français; comme le dit bien Stamp, l'école était pour les francophobes « the first line of defense¹⁴ ». Pour une majorité d'anglophones de la province, notamment Howard Ferguson, député conservateur orangiste et futur premier ministre de la province, la mission de l'école « was to use Ontario schools to promote Anglo-Saxon culture for the benefit of the entire nation. We want British traditions and British ideals to be instilled in the mind of the rising generation¹⁵ ». Si usage du français il devait y avoir, celui-ci devait être uniquement dans l'optique de faciliter l'apprentissage rapide de l'anglais.

¹¹ Gaétan Gervais, *Des gens de résolution, le passage du Canada français à l'Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, 2003, p. 55.

¹² Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 85.

¹³ Avant 1885, il existait dans le Sud de la province des écoles où la langue d'enseignement était l'allemand. Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 126, voir aussi Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 79 et Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 92-93.

¹⁴ Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 86.

¹⁵ Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 88.

À la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, la loi de l'Ontario reconnaissait deux réseaux d'écoles : le réseau « publique », qui se veut chrétien, mais non confessionnel et le réseau « séparé » qui est catholique¹⁶; la plupart des écoles bilingues se retrouvent dans le réseau « séparé » à compter de 1885, année où le ministère de l'Éducation met en place une politique visant à imposer l'enseignement de l'anglais dans toutes les écoles de la province¹⁷. Quelques années plus tard, le ministère retira aussi l'autorisation d'utiliser une série de manuels québécois en français et les remplaça par une série de *Readers* bilingues¹⁸. Les conservateurs ontariens, élus en 1905, dénonçaient la politique de défense et de maintien des écoles bilingues et catholiques des gouvernements libéraux et revendiquaient de plus en plus des écoles unilingues anglaises en Ontario.

En 1890, le gouvernement adoptait avec certaines modifications un projet de loi initié par l'opposition conservatrice qui imposait l'anglais comme langue de communication dans toutes les écoles ontariennes – soit dans l'enseignement de toutes les matières scolaires – « sauf dans la mesure où cette pratique serait rendue impossible en raison de l'incompréhension de l'anglais chez les élèves¹⁹ ». Il y a donc toujours une échappatoire dont les écoles bilingues se servirent afin de poursuivre l'enseignement en français.

¹⁶ Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 107.

¹⁷ Selon cette politique, un minimum de deux heures par semaine d'enseignement pendant les quatre premières années du cours élémentaire doivent être en anglais et on doit enseigner quatre heures par semaine d'anglais pendant les quatre dernières années du cours élémentaire de huit ans. *Ibid.*, p. 171. Voir aussi Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 128.

¹⁸ Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 111.

¹⁹ Cité dans Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 67 et dans Choquette, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Études vivantes, 1980, p. 172-173 voir aussi Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 129.

Malgré l'adoption de ces nouveaux règlements, le gouvernement ontarien semble se soucier très peu de leur mise en oeuvre et les écoles bilingues – qui, après 1890 sont surtout des écoles séparées – continuèrent à enseigner en français, en se prévalant de la clause échappatoire. Cependant, les loges orangistes et l'aile orangiste militante du Parti conservateur continuèrent à exercer des pressions pour que soient appliquées les nouvelles directives et les écoles bilingues abolies²⁰. De plus, des Irlandais catholiques, Monseigneur Fallon de London en tête, frustrés de se voir minorisés dans certaines régions de l'Ontario et au sein des conseils scolaires séparés, notamment à Ottawa, s'agitaient de plus en plus et vinrent à s'allier aux anglo-protestants, de peur de voir leurs écoles séparées abolies²¹. De surcroît, une grande partie de l'épiscopat anglophone de l'Ontario, dont Monseigneur Fallon, croyait sincèrement, tel que l'avait expliqué le Cardinal Bourne (de Westminster en Angleterre) dans un discours au congrès eucharistique de 1910, que l'Église catholique au Canada ne devait utiliser que l'anglais²². Ainsi, au début de la deuxième décennie du XX^e siècle, comme le dit si bien Gervais, « [e]n somme, tout le monde [protestants, Irlandais catholiques], sauf les Canadiens-français (sic), était d'accord pour supprimer les écoles françaises²³ ».

²⁰ Voir « Le mouvement anti-français de 1910 à 1912 », document préparé par l'ACFÉO, 1912, Fonds ACFÉO (C2) CRCCF et voir aussi Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 68 où l'auteur présente bien les diverses pressions exercées par les orangistes et les Irlandais catholiques par de nombreuses correspondances et articles de journaux. Voir à titre d'exemples « Say Bilingual System is Absolutely Futile », *The Globe*, 16 octobre 1910, p. 1, ainsi que « French and Irish War in Ontario », *The Detroit Free Press*, 4 juin 1910, p. 1.

²¹ Voir Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 86 pour une historique complète des conflits entre les Irlandais catholiques et les francophones catholiques au sein du CÉSO et dans la région de London.. Voir aussi Michel Bock, « Les Franco-Ontariens et le « réveil » de la nation : La crise du Règlement 17 dans le parcours intellectuel de Lionel Groulx », *Francophonies d'Amérique*, été 2002, n° 13, p. 160 pour un résumé des troubles à Ford City, dans le diocèse de London.

²² François-Xavier Simard et Denyse Garneau, *Fulgence Charpentier (1897-2001) La mémoire du XX^e siècle*, Ottawa, Vermillon, 2007, p. 81.

²³ Gaétan Gervais, *op. cit.*, p. 55.

2.2.3 *La communauté francophone de l'Ontario*

De leur côté, les francophones de l'Ontario se mirent à s'organiser dès 1910. C'est lors du Congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario²⁴, tenu à Ottawa en janvier 1910, que fut fondée l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFÉO), association qui allait devenir le porte-parole et « l'état-major²⁵ » de la lutte au Règlement 17. C'est le sénateur libéral Napoléon-Antoine Belcourt qui est alors élu président de la nouvelle association. Cette dernière veillerait aux intérêts des francophones de l'Ontario, notamment en éducation.

Dès sa fondation, l'ACFÉO tente de faire valoir les préoccupations des francophones de la province eu égard à leur éducation auprès du gouvernement provincial. Cependant, la fougue, et la saveur militante et nationaliste des résolutions adoptées par l'ACFÉO lors du congrès de 1910 eut comme effet d'effrayer les anglophones de la province. En effet, Stamp souligne que le congrès de l'ACFÉO et ses résolutions « chilled the blood of many leaders of the province's Anglo-Saxon mainstream.²⁶ » Ces gens trouvaient que les résolutions de l'ACFÉO, si entérinées par le gouvernement provincial, « would place French on a virtually equal footing with English in the elementary schools, and fundamentally re-order the Anglo-Protestant tradition in Ontario education.²⁷ »

2.2.4 *Le rapport Merchant et le Règlement 17*

C'est alors dans ce contexte qu'en novembre 1910, le gouvernement Whitney demanda au Dr. F.W. Merchant, un pédagogue respecté, d'enquêter sur les écoles

²⁴ Il est intéressant de noter que le premier ministre de la province, James Whitney, avait été invité au congrès mais qu'il déclina l'invitation.

²⁵ Esdras Terrien, *Quinze années de lutte contre le Règlement 17*, Ontario, s.n., 1970, p. 5.

²⁶ Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 85.

²⁷ Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 85.

bilingues afin d'en évaluer la qualité de l'instruction qui y était prodiguée. Le rapport Merchant fut soumis à la législature le 6 mars 1912. Le rapport signalait certaines lacunes, dont la fréquentation scolaire dans les écoles bilingues qui laissait à désirer. Ces dernières manquaient d'efficacité, car les élèves quittaient l'école trop tôt et avec un niveau et un bagage d'instruction insuffisants. Les écoles bilingues n'étaient pas nécessairement mauvaises; en fait, Merchant recommandait que les enseignants soient mieux formés et qu'on utilise le français au cours des premières années, mais que graduellement, ce soit l'anglais qui le remplace²⁸.

En mars 1911, à l'Assemblée législative de l'Ontario, le député conservateur et protestant, George Howard Ferguson, proposa une motion qui voulait faire de l'anglais la seule langue de communication dans les écoles ontariennes. Bien qu'elle fut adoptée par tous les membres de l'Assemblée législative, elle fut amendée afin d'inclure l'échappatoire de la loi de 1890. Ainsi, la motion ne fit que réitérer la politique déjà en vigueur. Or, le 13 avril 1912, dans un discours à l'Assemblée législative, le premier ministre Whitney exposa la nouvelle politique du gouvernement, telle qu'elle sera réitérée dans le Règlement 17 en juin 1912²⁹.

2.2.5 *Les premières années*

Les réactions au Règlement 17 de la part des francophones de l'Ontario ne se firent pas attendre; elles furent nombreuses et bruyantes³⁰. Aux réactions des francophones de l'Ontario se sont ajoutées celles du Québec, notamment des nationalistes

²⁸ Voir Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 172 et voir aussi Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 79.

²⁹ Voir Charles W. Humphries, *Honest Enough to be Bold : The Life and Times of Sir James Pliny Whitney*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, p. 202 et Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 172 pour des extraits du discours prononcé par Whitney à la législature.

³⁰ Voir Charles W. Humphries, *op. cit.*, p. 204, où l'on apprend que le premier ministre Whitney n'avait pas anticipé des réactions si fortes de la part des francophones de l'Ontario.

tels Henri Bourassa et Olivar Asselin; le chanoine Lionel Groulx suivra aussi la question de près³¹. Dès le début, le Québec lutte avec les francophones de l'Ontario contre le Règlement 17. Comme l'explique Lacombe, Henri Bourassa et les nationalistes québécois s'intéressent au Règlement 17 et aux autres conflits linguistiques parce qu'ils considèrent que « le traitement inique infligé à ces minorités [franco-catholiques] à l'échelle provinciale risque toujours d'être appliqué à l'échelle de la Confédération³² ».

Dès juillet 1912, l'ACFÉO protesta contre le Règlement 17 auprès du gouvernement Whitney alors qu'en août de la même année, elle rencontra les conseillers scolaires francophones du Conseil des écoles séparées d'Ottawa (CÉSO) afin de leur expliquer la portée du règlement et les inciter à s'y opposer. Dès le 11 septembre 1912, sous la présidence de Samuel Genest, le CÉSO adopta une résolution signalant qu'il ne se conformerait pas au Règlement 17. Le 8 octobre 1912, le gouvernement adopta le règlement 18, qui rendait les conseillers scolaires ainsi que les enseignants responsables de l'application des ordres du gouvernement, sans quoi leurs subventions et leurs brevets d'enseignement, respectivement, seraient retirés³³. C'est en vertu de ce règlement que plusieurs poursuites furent intentées contre, notamment, des conseillers scolaires de Green Valley et le président du CÉSO, Samuel Genest. Nous y reviendrons.

Le 27 mars 1913, *Le Droit* publia son premier numéro complet, dans lequel il annonçait son programme, soit de lutter contre le Règlement 17 et de défendre les

³¹ Pierre Savard explique que dès l'adoption du Règlement 17 adopté, plusieurs journaux québécois, dont *Le Devoir*, appuient bruyamment les Franco-Ontariens. De plus, il détaille bien les nombreux appuis, financiers et moraux, reçus par les diverses associations et sociétés nationales de l'époque, ainsi que les leaders politiques nationalistes et québécois. Dès le début, le Québec lutte avec les Franco-Ontariens contre le Règlement 17. Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 235-236 Voir aussi Michel Bock, *loc. cit.*, p. 157.

³² Sylvie Lacombe, *op. cit.*, p. 86.

³³ Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 172 et voir aussi Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 174.

Franco-Ontariens sans ménager les partis politiques³⁴. *Le Droit* consacrera alors une couverture complète et totale de la résistance au Règlement 17 et ce, jusqu'à son abrogation en 1927. Des journaux québécois, comme *Le Devoir*, suivront aussi de près le déroulement de la question scolaire en Ontario³⁵.

Au mois d'août 1913, le gouvernement révisa le Règlement 17 en donnant davantage de discrétion à l'inspecteur en chef³⁶. Cette version révisée du règlement, selon plusieurs historiens, était perçue par les anglophones comme étant un compromis acceptable dont les Franco-Ontariens auraient bien fait de se réjouir³⁷. Or, il n'en fut rien; dès septembre 1913, l'ACFÉO et le CÉSO réaffirmèrent leur opposition au Règlement 17. Dès octobre 1913, le CÉSO se vit refuser les octrois provinciaux et chercha ainsi à émettre des obligations qui lui permettraient de financer la construction de nouvelles écoles.

Cependant, des divisions entre certains conseillers anglophones et francophones au sein du CÉSO se manifestent de plus en plus³⁸. Sous la direction de monsieur Mackell, un groupe de conseillers anglophones en appela au gouvernement ontarien et aux tribunaux afin de demander la scission judiciaire des écoles séparées anglo-catholiques des écoles séparées bilingues ainsi que pour « empêcher la commission scolaire de payer les maîtresses, et de faire aucune dépense pour les écoles, tant que les instituteurs et la

³⁴ Voir « Notre programme » *Le Droit*, le 27 mars 1913, p.1.

³⁵ Voir Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 235.

³⁶ C'est à la discrétion de l'inspecteur en chef de décider si le français peut servir de langue d'enseignement aux trois formes supérieures du programme élémentaire et si l'enseignement du français peut se poursuivre au-delà d'une heure par jour. Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 177 et Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 145.

³⁷ Choquette cite les propos de Peter Oliver à cet effet. Des articles du *Globe* de l'époque confirment aussi que pour les anglophones, le Règlement 17 amendé en 1913 constituait une mesure conciliatoire. Certains Orangistes dénoncent que ce compromis est même trop généreux à l'égard des francophones. Voir aussi Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 149.

³⁸ Des tensions entre les Irlandais catholiques et les francophones catholiques existaient au préalable au sein du CÉSO. Or, le Règlement 17 envenime les choses. Voir Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p.-112-116.

commission ne se soumettraient pas au Règlement 17³⁹ ». L'injonction Mackell défendra au CÉSO d'obtenir des fonds et de verser des salaires à des enseignants qui contreviennent au Règlement 17⁴⁰.

À la suite d'agitations à Green Valley, dans le comté de Glengarry, un jugement semblable sera rendu contre deux conseillers scolaires. En effet, le conseil scolaire avait aussi refusé de se plier au Règlement 17. À l'instar du CÉSO, les conseillers Poirier et Ménard ignorèrent non seulement le Règlement 17, mais également une injonction qui leur interdisait de verser le salaire d'une institutrice francophone. Quelques années plus tard, en 1917, Samuel Genest, président du CÉSO, est poursuivi devant les tribunaux par J.J. O'Meara, un conseiller scolaire anglophone du CÉSO, pour avoir payé le salaire d'institutrices malgré le Règlement 17 et l'injonction Mackell. Le conflit scolaire à l'échelle de la province allait s'envenimer davantage avant de commencer à se résorber. À certains moments, il y eut même la menace que le conflit sombre dans la violence.

2.2.6 Pendant la Première Guerre mondiale

En effet, entre 1914 et 1918, alors que de l'autre côté de l'Atlantique, l'Europe (et le Canada) est en guerre, le conflit entre les francophones de l'Ontario, aidés de leurs frères du Québec⁴¹, et le gouvernement ontarien s'intensifie. C'est également à ce

³⁹ Esdras Terrien, *op. cit.*, p. 11.

⁴⁰ L'injonction intérimaire est obtenue le 19 avril 1914 et est rendue permanente le 28 novembre 1914. Cette injonction restera en vigueur jusqu'en 1931. Le CÉSO fait l'objet du recours au tribunaux, mais l'ACFÉO participera aussi et défendra les gestes posés par le CÉSO et son président, Samuel Genest. Voir Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 121.

⁴¹ En plus des appuis de plusieurs politiciens et ténors nationalistes comme Henri Bourassa et Armand Lavergne, Olivar Asselin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait lancé le « Sou de la pensée française » dans les écoles du Québec afin d'appuyer l'ACFÉO. À cela se sont aussi ajoutés les appuis de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, la Société du parler français de Québec ainsi que l'appui de l'Association catholique de la jeunesse canadienne française. Voir Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 236 et Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 181.

moment que le conflit scolaire ontarien est propulsé au coeur des débats politiques nationaux.

En 1914 les Irlandais catholiques et l'ACFÉO demandent chacun de leur côté au Pape d'intervenir dans le conflit et de trancher. Chacun des groupes voulait éviter à tout prix une condamnation de Rome, chose qui pourrait nuire encore plus au statut des écoles séparées et des écoles bilingues⁴². Une pétition de l'ACFÉO au Pape se rendit à Rome⁴³, grâce au Cardinal Bégin et à l'épiscopat québécois. Bien qu'une réponse se fit attendre jusqu'en 1916, dans les faits le clergé francophone d'Ontario, ainsi que l'épiscopat québécois, était engagé activement dans la lutte au Règlement 17 de la même façon que l'épiscopat anglophone, avec Monseigneur Fallon en tête qui militait en sa faveur⁴⁴. Le Pape adressa une seconde lettre encyclique aux francophones de l'Ontario sur la question scolaire ontarienne en juin 1918, « qui demandait l'usage du français à l'église où il y avait une proportion raisonnable de Canadiens français⁴⁵ ».

Le 11 janvier 1915, le premier ministre du Québec Lomer Gouin signifie son appui aux francophones de l'Ontario et l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité une motion énonçant son opposition au Règlement 17; les auteurs de cette motion sont deux membres anglo-protestants de l'Assemblée nationale. Le 10 mars 1915, le Règlement 17 anime aussi les débats au Sénat.

⁴² Esdras Terrien, *op. cit.*, p. 10.

⁴³ Les documents remis par l'ACFÉO au Pape expliquaient le Règlement 17 et les lois scolaires de l'Ontario, en plus de demander la division des paroisses mixtes et la nomination d'évêques francophones dans les diocèses où les francophones formaient la majorité. Voir Esdras Terrien, *op. cit.*, p. 10.

⁴⁴ Voir Esdras Terrien et voir aussi Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980. pour des détails quant à l'implication de l'Église catholique dans la lutte au Règlement 17. L'affaire Ford City en 1917, où il y eut une émeute, démontre les liens rapprochés entre l'aspect linguistique et l'aspect religieux du conflit. Pour plus de détails sur les événements à Ford City, voir Michel Bock, *loc. cit.*, p. 160.

⁴⁵ Esdras Terrien, *op. cit.*, p. 20.

C'est au cours des années de la Guerre que le conflit prend des proportions nationales, et ce, en dehors de toutes considérations partisans⁴⁶. Rappelons qu'à ce moment, Bourassa ne cesse de dénoncer dans ses discours à travers le pays le « prussianisme » de l'Ontario et qu'il compare le traitement réservé au français en Ontario à celui que réservent les Allemands aux Belges et aux autres pays qu'ils ont conquis⁴⁷. D'un autre côté, comme le souligne Moore, dès le déclenchement de la guerre, la presse ontarienne se met à dénoncer le manque de participation, le manque de loyauté et la lâcheté du Québec et des Canadiens français⁴⁸; les journaux anglophones comprennent mal les réticences des Canadiens français à se porter volontaires dans l'armée canadienne. Comme le souligne Savard, au cours des premières années de la Première Guerre mondiale, « les passions sont à ce moment exacerbées par la querelle autour de la conscription et les maladroites du ministre [de la défense] Sam Hughes⁴⁹ ». Les tensions engendrées par la participation du Canada à la guerre et plus tard par la crise de la Conscription en 1917 viennent s'ajouter aux tensions qui existent déjà entre les Canadiens français et les Canadiens anglais dans le cadre du conflit scolaire ontarien. Tout cela signifie que, comme le relate l'historien Mason Wade, au début de l'année 1915, l'attention et la sympathie du Québec étaient beaucoup plus concentrées sur

⁴⁶ En effet, le 14 décembre 1914, lors d'un ralliement à Montréal destiné à amasser des fonds pour les francophones de l'Ontario, Henri Bourassa et Armand Lavergne parurent sur la même scène que le sénateur conservateur Philippe Landry, les sénateurs libéraux Napoléon Berlcourt et Raoul Dandurand ainsi que l'archevêque Bruchési de Montréal. Voir Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 189, voir aussi Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 90 et Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 155.

⁴⁷ Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 158 et voir « Pour les opprimés de l'Ontario : la grande démonstration de la jeunesse », *Le Droit*, le 22 décembre 1914, p. 1 à titre d'exemple.

⁴⁸ William Henry Moore, *op. cit.*, p. 285.

⁴⁹ Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 236. Au cours des premières années de la guerre, Hughes décida de réorganiser les forces militaires en faisant fi des structures déjà existantes dans les réserves et en répartissant les militaires francophones au sein d'unités anglophones.

l'Ontario et son conflit scolaire que sur l'Europe⁵⁰. Même si Borden est tenu au fait des tensions linguistiques en Ontario⁵¹, son gouvernement posera des gestes et adoptera une attitude qui ne fera qu'attiser davantage les passions des anglophones et des francophones⁵².

C'est dans ce climat que, le 8 avril 1915, la législature de l'Ontario adopte une loi (*An Act respecting the Board of Trustess of the Roman Catholic Separate Schools of the City of Ottawa*) qui lui donnait le droit de remplacer le CÉSO par une commission de trois membres si ce dernier refuse d'obtempérer aux directives de Toronto et d'appliquer le Règlement 17. Cette loi avait aussi pour effet d'enchâsser ce dernier dans les lois ontariennes. Le gouvernement ontarien nomma « la p'tite commission » en juillet 1915.

2.2.7 L'école Guigues et le recours au Conseil privé à Londres

C'est en octobre de la même année que les soeurs Desloges, toutes deux institutrices, se voient forcer de quitter l'école Guigues⁵³. Elles continuent d'enseigner en français ailleurs dans le quartier. Elles n'y reviendront qu'à partir du 5 janvier 1916, alors que le CÉSO, qui a été supplanté par « la p'tite commission », et les parents francophones, décident de s'opposer aux policiers et aux représentants de ladite commission afin de reprendre l'école Guigues. Entre temps, le 18 novembre 1915, le juge Meredith de la Cour supérieure de l'Ontario avait statué que le Règlement 17 était valide et que « la p'tite commission » aussi était conforme à la loi. Cette décision est sans

⁵⁰ Cité dans Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 236.

⁵¹ Le premier ministre Whitney échange des correspondances avec Borden dès 1912. En 1916, Howard Ferguson correspond aussi avec Borden. Voir Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 203 pour les échanges de correspondances en 1916 et voir Charles W. Humphries, *op. cit.*, p. 204-205 pour les échanges entre Whitney et Borden.

⁵² Voir Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 84-85 pour une analyse de l'attitude du gouvernement Borden envers la question scolaire ontarienne.

⁵³ Le juge Riddell de Toronto avait émis un arrêté qui interdisait aux soeurs Desloges d'enseigner dans les écoles d'Ottawa. Voir Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 160.

doute un des facteurs qui a influencé le CÉSO à vouloir reprendre l'école Guigues en janvier 1916. Une fois l'école reprise, grâce en outre à la présence des mères, ce sont elles qui montèrent la garde devant et dans l'école, armées de leurs épingles à chapeaux, afin d'empêcher l'entrée de tout représentant de « la p'tite commission ». C'est l'apogée du conflit scolaire ontarien dans la région d'Ottawa. D'autres conflagrations auraient lieu ailleurs dans la province, mais les événements de l'école Guigues vinrent à symboliser la lutte au Règlement 17⁵⁴.

C'est également une fois l'école Guigues reprise que les sénateurs Landry et Belcourt, et Samuel Genest demandèrent, au nom du CÉSO et de l'ACFÉO, au gouvernement fédéral de Borden d'intervenir et d'invalidiser le Règlement 17. Cependant, Borden refusa de s'immiscer dans une question de juridiction provinciale⁵⁵.

Le 10 mai 1916, Ernest Lapointe, un député libéral du Québec à la Chambre des communes présenta une motion qui fut éventuellement défaite, mais qui fit l'objet de vifs débats. Ceux-ci permirent au CÉSO et à l'ACFÉO de porter la décision du juge Meredith en appel devant le Comité judiciaire du conseil privé à Londres. Les sénateurs Belcourt et Landry, ce dernier ayant alors déjà démissionné de son poste de président du Sénat en signe de protestation contre Borden, partirent ainsi pour Londres en juin 1916. Ce n'est que le 2 novembre 1916 que le Conseil privé rendit son verdict, dans lequel il déclarait le Règlement 17 valide. Il invalidait toutefois la loi du gouvernement ontarien créant « la

⁵⁴ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 74-75 Une émeute aurait lieu 2 ans plus tard, à Ford City et il y eut d'autres événements à Windsor et à Pembroke au début des années vingt. Voir Michel Bock, *op. cit.*, p. 160 au sujet de Ford City.

⁵⁵ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 85.

p'tite commission ». Le Conseil privé reconnaissait aussi la validité de l'injonction Mackell, qui restera en vigueur jusqu'en 1931⁵⁶.

2.2.8 *Après la guerre...*

Ce n'est qu'une fois la guerre terminée qu'il semble y avoir une plus grande ouverture à résoudre la dispute scolaire en Ontario. Malgré la fin de la guerre, le conflit continue de recevoir une attention nationale par l'intermédiaire des journaux et de la publication de divers livres sur le conflit⁵⁷. Il semble que des leçons furent tirées de la crise de la conscription de 1917 et que les Ontariens anglophones fussent mieux disposés à trouver un terrain d'entente une fois la guerre terminée.

2.2.9 *Les Fermier-Unis*

En 1919, le gouvernement conservateur de Hearst est défait et remplacé par celui de E.C. Drury, le chef des Fermiers-Unis. Certes le gouvernement de Drury n'a pas abrogé le Règlement 17, mais les Fermiers-Unis étaient généralement favorables aux préoccupations des francophones de l'Ontario. En effet, ils avaient publié un pamphlet qui appuyait la position de l'ACFÉO⁵⁸. Comme le relate Johnston dans son ouvrage biographique, Drury lui-même avait fait des discours où il encourageait l'unité au pays et le respect des droits des Canadiens français. Il y eut des négociations entre l'ACFÉO et le gouvernement de Drury dans le but d'abroger le Règlement 17, mais qui n'aboutirent pas

⁵⁶ Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 205.

⁵⁷ William Henry Moore publie *The Clash* en 1918, Percival Fellman Morley publie *Bridging the Chasm* en 1919 et en 1922, Lionel Groulx publie *L'appel de la race*, dont le personnage et l'action se déroulent pendant la crise scolaire.

⁵⁸ Charles M. Johnston, *E.C. Drury : Agrarian Idealist*, Toronto, University of Toronto Press, 1986, p. 88.

à cause des pressions de plus en plus fortes qu'exerçaient les Orangistes sur certains députés des Fermiers-Unis⁵⁹.

2.2.10 La *Unity League*

En 1920, la *Unity League* est fondée par des anglo-protestants torontois qui voulaient contribuer à renforcer l'unité et l'harmonie entre les anglophones et les francophones⁶⁰. Le sénateur Napoléon Belcourt de concert avec la *Unity League* et l'ACFÉO, organisa des conférences et publia des brochures et des pamphlets expliquant les raisons pour lesquelles les Canadiens français s'opposaient au Règlement 17. Les arguments qui y étaient avancés (pédagogiques, politiques, etc.) sont les mêmes que ceux du CÉSO, de l'ACFÉO et des autres ténors Canadiens français avançaient depuis des années; cependant, c'étaient maintenant des anglo-protestants qui en saisissaient leurs confrères. Tout en demandant aux écoles bilingues de défier le Règlement 17, l'ACFÉO avait aussi toujours formulé plusieurs arguments politiques et pédagogiques contre le Règlement 17⁶¹.

C'est ainsi, en 1922, que James Hughes, un pédagogue anglo-protestant respecté et frère de Sam Hughes, fut mandaté par la *Unity League* de faire rapport sur la qualité de l'éducation dans les écoles bilingues. En décembre 1922 et en janvier 1924, Hughes,

⁵⁹ *Ibid.*, p. 89 Dans les archives de l'ACFÉO on y retrouve des correspondances que l'ACFÉO a échangées avec le gouvernement de Drury sur la possibilité de modifier ou d'abroger le Règlement 17, un document intitulé « revue des négociations avec le gouvernement d'Ontario au sujet de la question scolaire d'octobre 1919 à avril 1922 » ainsi qu'un compte-rendu d'une rencontre tenue le 2 février 1922, Fonds ACFÉO, (C2), CRCCF.

⁶⁰ Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 239.

⁶¹ En outre, l'ACFÉO avait toujours affirmé que l'enseignement d'une langue seconde se fait mieux en enseignant et en communiquant avec les élèves dans leur langue première. Plusieurs inspecteurs avaient présenté les mêmes arguments au ministère de l'Éducation après 1912, mais ces arguments étaient demeurés lettre morte à cause de leur provenance et du climat acrimonieux. Voir Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 133 et 86 respectivement.

accompagné d'Aurélien Bélanger⁶², visita plusieurs écoles bilingues de la région d'Ottawa et rapporta à la *Unity League* que de façon générale, les élèves des écoles bilingues visitées lisaient, parlaient et comprenaient parfaitement l'anglais, que la qualité de l'enseignement y était satisfaisante, et ce, malgré des locaux dont la salubrité laissait souvent à désirer. Hughes affirmait également qu'à son avis, d'empêcher les maîtres « de recourir à la langue de ses élèves pour expliquer une matière nouvelle [...] ou pour exposer de nouveaux principes doit nuire à la formation et au succès de l'apprentissage⁶³ ». Ce rapport, de concert avec le reste du travail effectué par la *Unity League* et l'ACFÉO, contribua à créer un climat plus conciliant en Ontario, si bien qu'en 1925, le premier ministre conservateur Ferguson, « cherche une manière d'améliorer, plutôt que d'éliminer les écoles bilingues⁶⁴. »

2.2.11 Le rapport Merchant -Scott-Côté et la fin du conflit⁶⁵

C'est ainsi que le premier ministre ontarien Ferguson annonça, en octobre 1925, qu'il mettait sur pied une commission « to suggest better methods for Franco-Ontarians to secure their education in English⁶⁶ » et afin d'examiner les écoles bilingues. Cette commission sera présidée par trois personnes : le Dr. F. W. Merchant, le juge J. H. Scott, un Orangiste, et Louis Côté, un avocat francophone d'Ottawa.

⁶² Aurélien Bélanger est élu député provincial dans le comté de Russell, dans l'Est ontarien en 1923. Au cours des années 1920, il est aussi directeur des écoles bilingues d'Ottawa.

⁶³ Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 236.

⁶⁴ Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 133, aussi cité dans Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 128.

⁶⁵ Cette section s'appuie en grande partie sur le bilan historique fait par Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 135-136, par Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 248-250 et par Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, p. 129-131.

⁶⁶ Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 135 et Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, p. 128.

En septembre 1927, le rapport Merchant-Scott-Côté fut rendu public et entériné par le premier ministre Ferguson et la législature ontarienne. À l'image du rapport de 1912, le rapport Merchant-Scott-Côté jugeait aussi sévèrement les écoles bilingues, tant en ce qui avait trait à la qualité de l'apprentissage qui s'y faisait qu'aux compétences et aux qualifications des maîtres⁶⁷. Cependant, le rapport recommandait une meilleure formation des enseignants, en autorisant la création d'une école normale à l'Université d'Ottawa, ainsi qu'une meilleure supervision des maîtres; ce seraient maintenant des inspecteurs canadiens-français qui surveilleraient les maîtres canadiens-français. De plus, le rapport recommandait la création de deux postes, celui de directeur de l'instruction anglaise et celui de directeur de l'instruction française qui seraient chargés de régler, en consultation avec les enseignants et les inspecteurs concernés, les problèmes linguistiques dans les écoles. On recommanda aussi d'abolir la catégorie d'écoles bilingues et de ne reconnaître que deux systèmes d'écoles – publiques et séparées – au sein desquels pouvaient exister des écoles françaises. Ainsi, en faisant siennes les recommandations du rapport, Ferguson rendit le Règlement 17 inopérant. De leur côté, le CÉSO et l'ACFÉO se réjouirent du rapport et de son adoption par le gouvernement et c'est ainsi que prit fin un des plus longs conflits linguistiques en Ontario.

2.3 L'Hôpital Montfort

Le 24 février 1997, la Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario (CRSSO) annonçait une restructuration profonde des hôpitaux de la région d'Ottawa-Carleton. En outre, la CRSSO annonçait dans son rapport préliminaire, en anglais seulement, que « Riverside and Montfort hospitals will no longer provide hospital

⁶⁷ *Ibid.*, p. 128.

services. [...] Montfort hospital will close as of June 30, 1999.⁶⁸ » Cette annonce provoquera une onde de choc au sein de la communauté francophone d'Ottawa. Le lendemain, plusieurs leaders de la communauté francophone se rencontrèrent afin d'élaborer une stratégie d'intervention. C'est aussi lors de cette réunion que SOS Montfort est né. L'organe, présidé par Gisèle Lalonde, mobilisera la communauté franco-ontarienne et exercera des pressions sur le gouvernement provincial durant toute la durée du conflit qui les opposera.

Rappelons que la CRSSO avait été créée en avril 1996 grâce à une loi omnibus adoptée par le gouvernement provincial conservateur qui accordait au ministre de la Santé un pouvoir décisionnel sans précédent afin de réorganiser le système de santé dans la province⁶⁹. Le ministre était également autorisé à déléguer ses pouvoirs à d'autres organismes, telle la CRSSO. Cette dernière, une entité juridique autonome, était habilitée à prendre des décisions indépendantes au sujet de la restructuration des hôpitaux; c'est-à-dire que la CRSSO pouvait ordonner aux hôpitaux de se fusionner, de transférer et d'accepter des programmes nouveaux, de changer la nature de leur travail et de cesser d'opérer⁷⁰. Selon Sinclair, Leatt et Rochon, l'étendue des pouvoirs confiés à la CRSSO par le gouvernement ontarien était sans précédent au Canada⁷¹. Toutefois, la loi stipulait que la majorité de ces pouvoirs expireraient le 1^{er} mars 2000.

⁶⁸ Health Services Restructuring Commission, « News Release – Health Services Restructuring Commission Releases Ottawa-Carleton Plans », Toronto, 24 février 1997, Disponible en ligne à l'adresse suivante : http://health.gov.on.ca/hsrc/ottawa_nr_0297.htm ou en format papier, Archives de l'OAF, versement non traité, CRCCF, soins de santé en Ontario.

⁶⁹ Duncan Sinclair, Peggy Leatt and Mark Rochon, *Riding the Third Rails: The Story of Ontario's Health Restructuring Commission, 1996-2000*, Montréal, IRPP, 2006, p. 19.

⁷⁰ Marie Lebel, « Montfort, de l'affaire à la cause. Un moment charnière dans les stratégies de défense des droits des francophones », dans Martin Pâquet, *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains*, Québec, Nota Bene, 2006, p. 292.

⁷¹ Duncan Sinclair, Peggy Leatt et Mark Rochon, *op. cit.*, p. 20.

2.3.1 *La « révolution du bon sens » et le secteur de la santé*

Le gouvernement conservateur de Mike Harris a été élu en avril 1995 selon un programme de la « révolution du bon sens » qui visait à réduire les dépenses de l'État ontarien et le fardeau fiscal de sa population afin de stimuler l'économie. Cependant, le gouvernement tenait plus que toute autre chose à réduire le déficit budgétaire de la province⁷². Ainsi, comme le signale Martel, « [a]u nom de la lutte au déficit provincial, la politique gouvernementale oblige à restructurer les services de santé⁷³ ». Le ministère de la Santé, dont l'enveloppe budgétaire était la plus importante, était une cible évidente dans l'exercice de réduction des dépenses de l'État. Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur annonça que cette dernière ne changerait pas, mais que la partie de l'enveloppe consacrée aux hôpitaux diminuerait de 18 % au cours des trois années suivantes⁷⁴. Ces coupes aux budgets des hôpitaux reflétaient aussi des changements au sein du système de santé; de plus en plus de soins ne seraient plus nécessairement prodigués dans un hôpital ou à un seul hôpital, mais bien dans des cliniques ambulatoires ou encore d'une façon coordonnée entre plusieurs hôpitaux et autres institutions.

2.3.2 *La santé et le gouvernement fédéral*

Rappelons aussi qu'au début de l'année 1995, le gouvernement fédéral avait annoncé dans son budget, sans consulter les provinces et territoires au préalable, qu'il effectuerait des changements au Financement des programmes établis (FPE) en matière de santé. En effet, les fonds destinés à la santé seraient dorénavant compris dans un nouveau Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) qui

⁷² *Ibid.*, p. 16.

⁷³ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 78.

⁷⁴ Duncan Sinclair, Peggy Leatt et Mark Rochon, *op. cit.*, p. 16.

regrouperait les points d'impôts ainsi que les fonds revenant aux provinces et territoires en matière d'assistance sociale, de santé et d'éducation postsecondaire⁷⁵. Cela marquait une diminution de 7 milliards de dollars au cours des deux prochaines années⁷⁶. Cette baisse s'inscrivait dans une stratégie plus large du gouvernement fédéral visant à réduire son déficit budgétaire ainsi qu'à réduire la dette du Canada.

En effet, en 1993, à l'arrivée des Libéraux au pouvoir à Ottawa, les finances publiques étaient dans un mauvais état et l'économie peinait à se remettre d'une récession. Aux dires de plusieurs à l'époque, les finances publiques devaient être redressées afin d'assurer une meilleure productivité économique. C'est ainsi que les Libéraux adoptèrent une stratégie d'élimination du déficit budgétaire basée, d'une part sur la diminution des effectifs et des programmes gouvernementaux, et d'autre part, sur la dévolution aux provinces de coûts et de programmes, notamment en matière de santé et d'éducation⁷⁷.

2.3.3 SOS Montfort et l'organisation d'une mobilisation

Le 25 février 1997, SOS Montfort est créé. Il organise aussitôt une campagne visant à faire annuler les directives de la CRSSO. Le rapport de février 1997 était préliminaire. Un document final était prévu plus tard au courant de l'année. La mobilisation de la communauté et l'organisation d'une stratégie par SOS Montfort visaient à influencer la CRSSO dans l'élaboration de ce rapport final sur la région⁷⁸. Celle-ci prévoyait une période d'environ 1 mois et demi afin de permettre aux hôpitaux

⁷⁵ Duncan Sinclair, Peggy Leatt et Mark Rochon, *op. cit.*, p. 38 et Gerard Boychuk, « The Chrétien Non-Legacy, The Federal Role in Health Care Ten Years on...1993-2003 » dans *The Chrétien Legacy: Politics and Public Policy in Canada*, Lois Harder et Steve Patten (dir.), Kingston, McGill-Queens University Press, 2006, p. 236.

⁷⁶ Gerard Boychuk, *loc. cit.*, p. 236.

⁷⁷ Reg Whitaker, « The Chrétien Legacy », dans *The Chrétien Legacy: Politics and Public Policy in Canada*, Lois Harder et Steve Patten (dir.), Kingston, McGill-Queens University Press, 2006, p. 8.

⁷⁸ Marie Lebel, *loc. cit.*, p. 295.

visés, ainsi que toute autre personne ou organisme intéressé, de lui présenter leurs observations⁷⁹. Ainsi, en plus de la campagne publique menée par SOS Montfort, plusieurs intervenants préparèrent des observations dont la CRSSO devrait tenir compte dans l'élaboration de son rapport final⁸⁰. Mentionnons que les mémoires présentés par les autres hôpitaux de la région en avril 1997, notamment ceux de l'Hôpital Civic et de l'Hôpital Général, appuyaient le maintien de Montfort⁸¹.

Dans le cadre de la campagne pour sauvegarder l'Hôpital Montfort, la présidente de SOS-Montfort rencontra également des politiciens et fit de nombreux discours afin d'expliquer publiquement les préoccupations de la communauté franco-ontarienne. Ces discours, en plus de présenter la position adoptée par SOS Montfort, visaient à inciter les francophones à agir et à mobiliser l'opinion publique – en Ontario, mais aussi au pays – en faveur de Montfort⁸².

Le Droit allait être un acteur important dans la mobilisation de l'opinion publique. Le 26 février 1997, dans un éditorial que Pierre Bergeron intitula « La gifle », le quotidien *Le Droit* annonçait qu'il prendrait part, comme il l'avait fait à sa fondation en

⁷⁹ Selon un document de la CRSSO, la date limite pour déposer des observations était le 8 avril 1997. Fonds FCFA (C84), CRCCF.

⁸⁰ Des copies des mémoires préparés à cette date par l'Hôpital Montfort et par SOS Montfort n'étaient pas disponibles, mais leur contenu a été résumé dans *Le Droit*. Voir aussi Michel Gratton, *op. cit.*, p. 141-142 pour des extraits et les grandes lignes du mémoire soumis par l'Hôpital Montfort. Cependant, d'autres organismes, tels l'ACFO et la Cité collégiale ont aussi soumis des mémoires/observations. Voir Fonds FCFA (C84), CRCCF, pour une copie du mémoire de l'ACFO et voir Fonds Jean-Robert Gauthier (P348), CRCCF, versement non-traité, pour une copie du mémoire de La Cité collégiale. Les autres hôpitaux de la région – Riverside, Civic, Grace et Général, ainsi que l'Université d'Ottawa, le Conseil régional de santé de l'Est de l'Ontario et le Conseil régional de santé du district d'Ottawa-Carleton soumettraient aussi des mémoires.

⁸¹ Voir les articles suivants Denis Gratton, « Appui sans équivoque des autres hôpitaux », *Le Droit*, le 8 avril 1997, p. 4 et Denis Gratton, « L'Hôpital général appuie la survie de Montfort », *Le Droit*, le 9 avril 1997, p. 3.

⁸² Pensons à titre d'exemple aux paroles prononcées par Gisèle Lalonde lors de la conférence de presse à l'Hôpital Montfort le 26 février 1997 ou encore au discours prononcé devant le Club Richelieu où madame Lalonde affirmait que « C'est le Canada qui est mis à prix. [...] L'avenir du Canada, tel que nous le connaissons et que nous l'aimons, pourrait très bien se jouer ici. » Voir Michel Gratton, *op. cit.*, p. 55-56.

1913 pour le Règlement 17, à la lutte pour sauvegarder l'Hôpital Montfort. Le quotidien lançait aussi dans ses pages une pétition que les gens pouvaient signer et faire circuler.

Au cours des prochains jours, les appuis et les réactions de toutes parts se multiplièrent; mentionnons d'abord le sénateur franco-ontarien Jean-Robert Gauthier, qui s'impliqua au sein de SOS Montfort, et ce, malgré une grave maladie qui le gardait à l'hôpital. Victor Goldbloom, le Commissaire aux langues officielles, écrivit une lettre au ministre ontarien de la Santé, Jim Wilson, pour lui demander de renverser la décision de fermer Montfort. Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, souleva la question directement avec son homologue ontarien lors d'une rencontre. Pour sa part, le Bloc québécois dénonça la décision de la CRSSO et finalement, deux ministres fédéraux, Stéphane Dion, ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, et Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, réagirent en appuyant Montfort, avant qu'ils ne leur soient interdits de commenter davantage l'enjeu par le premier ministre Chrétien⁸³.

Jusqu'au ralliement du 22 mars 1997 au centre municipal d'Ottawa, les manifestations de solidarité continuèrent de venir de toutes parts⁸⁴. Les appuis affluèrent aussi après le ralliement du 22 mars, lors duquel 10 000 personnes manifestèrent leur

⁸³ Au début, Chrétien dira qu'il ne souhaite pas se mêler à ce dossier étant donné qu'il est du ressort du gouvernement ontarien. Le 2 mars 1997, suite à des pressions internes et externes, Chrétien fera volte-face et annoncera qu'il appuiera les francophones de l'Ontario. Voir Michel Gratton, *op. cit.*, p. 65, Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 84 et voir aussi Joël-Denis Bellavance, « Le premier ministre appuie les Francos », *Le Droit*, le 3 mars 1997, p. 6.

⁸⁴ Daniel Johnson, chef du Parti libéral du Québec signera la pétition le 3 mars, le premier ministre du Québec, Bob Rae, l'ancien premier ministre ontarien et ancien chef du NPD en Ontario signera aussi la pétition le 18 mars, Denis Potvin, ancien joueur de hockey dans la LNH originaire de la région signera la pétition le 20 mars, Jean Charest, chef du parti Progressiste-conservateur écrira à monsieur Harris, Dalton McGuinty et la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick signaleront tous leur appui à SOS Montfort avant le ralliement du 22 mars. Voir Michel Gratton, *op. cit.*, p. 61, 65, 68-69 et voir « SOS Montfort : Un problème pratique et symbolique », *Le Droit*, le 4 mars 1997, p. 6, Denis Gratton, « La lutte ne doit pas être politisée », *Le Droit*, le 6 mars 1997, p. 5, Presse canadienne, « Bouchard, Harris et Montfort... », *Le Droit*, le 7 mars 1997, p. 4 et voir aussi les communiqués de presse et avis aux médias de SOS Montfort au cours de la période (Fondation de l'hôpital Montfort).

mécontentement face à la décision de la CRSSO⁸⁵. Ainsi, le ralliement du 22 mars 1997, qui regroupa sur une seule scène l'ensemble des ténors de la communauté franco-ontarienne, incluant une présence inattendue du sénateur Gauthier, constitue le moment le plus fort et le point culminant de l'opposition des Franco-Ontariens à la fermeture de l'Hôpital Montfort. Selon SOS Montfort, c'était un « rendez-vous avec l'histoire » qu'il ne fallait pas manquer et qui « sera greffé dans la mémoire de tous les Franco-Ontariens et de tous les Canadiens comme un grand jour⁸⁶ ». SOS Montfort poursuivit sa campagne contre la décision de la CRSSO et organisa plusieurs événements afin de susciter l'intérêt médiatique envers Montfort.

Mentionnons, à titre d'exemple, la rencontre annuelle des premiers ministres provinciaux et territoriaux du 6 au 8 août 1997 au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de sa stratégie de faire de Montfort un enjeu d'envergure nationale et de capter l'attention des médias nationaux, SOS Montfort envoya Jean-Jacques Blais, ancien ministre libéral, afin d'inciter les autres premiers ministres provinciaux et territoriaux à soulever la question auprès de leur homologue ontarien. En anticipation de cet événement, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) avait écrit à l'ensemble des premiers ministres provinciaux afin qu'ils discutent de la question de Montfort lors de la même conférence d'envergure nationale⁸⁷.

Pour sa part, en avril 1997, le sénateur conservateur Jean-Maurice Simard présenta une motion au Sénat afin d'appuyer SOS Montfort. Celle-ci exhortait « le

⁸⁵ Même l'ancien premier ministre conservateur, Brian Mulroney, signifia son appui à Montfort le 14 avril 1997 dans le cadre d'un discours prononcé devant le Canadian Club à Toronto. Voir Denis Gratton, « Invité dans la cour de Mike Harris », *Le Droit*, 15 avril 1997, p. 3 et voir aussi « Mulroney Support for Montfort Crucial », SOS Montfort, Ottawa, le 15 avril 1997 (Fondation de l'Hôpital Montfort).

⁸⁶ « Communiqué de presse – Un rendez-vous avec l'histoire! », SOS Montfort, Ottawa, le 22 mars 1997 (Fondation de l'Hôpital Montfort).

⁸⁷ Voir les lettres de la FCFA adressées individuellement à chaque premier ministre, le 4 août 1997, Fonds FCFA (C84), CRCCF.

gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario à trouver ensemble une solution juste et généreuse assurant l'avenir de l'Hôpital Montfort [...]»⁸⁸. Après de vifs débats et une tentative d'amendement, la motion fut adoptée telle qu'elle, à l'unanimité, le 25 avril 1997.

2.3.4 *Rapport final de la CRSSO*

C'est suite à plusieurs délais que la CRSSO rendit publiques, le 13 août 1997, ses directives finales pour la région d'Ottawa-Carleton. Elle annonçait que suite à la réception de 442 réponses d'organismes et de particuliers et à son « examen de toutes les présentations qui lui avaient été faites⁸⁹ », que « l'Hôpital Montfort doit demeurer et assumer un nouveau rôle. Il conservera[it] sa propre structure administrative et continuera[it] d'offrir un milieu francophone pour l'enseignement et la formation des professionnels de la santé francophones et d'offrir des services de santé à la communauté francophone⁹⁰ ». Cependant, Montfort deviendrait surtout un hôpital de soins ambulatoires puisque son urgence serait fermée, avec un nombre de lits réduits (66), tout en devant aussi voir à la mise en place d'un Réseau des services de santé en français dans la région d'Ottawa-Carleton⁹¹. La CRSSO demandait aussi à l'Hôpital Général, au Centre de réadaptation, à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario et à l'Institut de cardiologie d'obtenir leur désignation en vertu de la *Loi sur les services en français* de

⁸⁸ Pour le texte complet de la motion, voir les débats du Sénat, disponibles en ligne : http://www.parl.gc.ca/35/2/parlbus/chambus/senate/deb-f/095db_1997-04-24-F.htm?Language=F&Parl=35&Ses=2#0.2.X57BJ2.GT9B7M.9XVFHG.A13 (consulté le 7 janvier 2007 et le 9 juillet 2008).

⁸⁹ Voir CRSSO, « Communiqué-La Commission restructure les services de santé d'Ottawa-Carleton », Ottawa, le 13 août 1997, p. 3, disponible en ligne : http://health.gov.on.ca/hsrc/ottawa_nr_0297.htm ou en format papier, Archives de l'OAF, versement non traité, CRCCF, soins de santé en Ontario.

⁹⁰ Voir CRSSO, « Communiqué-La Commission restructure les services de santé d'Ottawa-Carleton », Ottawa, le 13 août 1997, p. 3, disponible en ligne : http://health.gov.on.ca/hsrc/ottawa_nr_0297.htm ou en format papier, Archives de l'OAF, versement non traité, CRCCF, soins de santé en Ontario.

⁹¹ Duncan Sinclair, Peggy Leatt et Mark Rochon, *op. cit.*, p. 206.

l'Ontario. Bien que les réactions furent partagées, les médecins et l'administration de Montfort vinrent vite à comprendre que les directives de la CRSSO étaient nettement insuffisantes et que l'avenir de Montfort en tant qu'hôpital n'était pas assuré; Montfort deviendrait une sorte de « grosse clinique⁹² ».

2.3.5 *Négociations avec la CRSSO*

C'est suite à l'annonce du rapport final au mois d'août que l'Hôpital Montfort entreprit des pourparlers avec la CRSSO dans le but éventuel d'obtenir assez de concessions de sa part afin de continuer à fonctionner en tant qu'hôpital⁹³. Cette approche ne fit pas l'unanimité au sein de la communauté, certains plus militants préférant avoir recours aux tribunaux, alors que d'autres visaient une solution négociée⁹⁴.

L'ensemble des hôpitaux de la région d'Ottawa-Carleton avaient jusqu'au 30 septembre 1997 pour remettre à la CRSSO un mémoire détaillant comment ses directives finales seraient mises en oeuvre⁹⁵. Dans le sien, l'Hôpital Montfort présentait ses préoccupations ainsi que les incohérences à son égard contenues dans les directives de la CRSSO. En effet, le mémoire affirmait que l'Hôpital Montfort

« se retrouve, après la restructuration, avec une mission d'enseignement qu'il ne peut remplir. Le réseau dont on lui confie le leadership [...] ne réussira jamais à remplacer adéquatement les services à la population offerts à Montfort dans un environnement d'hôpital communautaire, ni à recréer un environnement francophone pour les médecins, les professionnels de la santé et la

⁹² Roxanne Deevey, *op. cit.*, p. 32.

⁹³ *Ibid.*, p. 32.

⁹⁴ Voir Roxanne Deevey, Michel Gratton et Gilles Paquet, *Si Montfort m'était conté... Essais de pathologie administrative et de rétrospective*, Ottawa, Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa, 2001, pour des analyses concernant les divisions au sein de la communauté francophone.

⁹⁵ Michel Gratton, *op. cit.*, p. 373.

clientèle francophones dans des établissements bilingues.⁹⁶ »

De surcroît, dans son résumé, le mémoire soulignait que « [l]e Conseil d'administration croit que les décisions de la Commission touchant le système de santé d'Ottawa-Carleton sont discriminatoires et comportent des incohérences majeures par rapport aux droits de la minorité francophone.⁹⁷ » Le rapport soumis par le Conseil des médecins de l'Hôpital Montfort, pour sa part, « insist[ait] qu'il est impossible de fonctionner en français dans un hôpital bilingue⁹⁸ ». Les négociations entre Montfort et la CRSSO se poursuivirent jusqu'à l'été 1998. Or, d'ici là, plusieurs événements auront un impact sur Montfort et sur la stratégie employée par SOS Montfort et l'hôpital.

2.3.6 *L'affaire David Levine*

En mai 1998, l'annonce de la nomination de David Levine à titre de nouveau Président-directeur général de l'Hôpital d'Ottawa, affecta de façon défavorable les négociations en cours entre l'Hôpital Montfort, la CRSSO ainsi que d'autres joueurs importants du milieu hospitalier de la région – notamment l'Hôpital d'Ottawa et l'Université d'Ottawa. Pendant six semaines, un petit groupe d'unilingues anglophones, aidés par les médias anglophones, mena une campagne bruyante de dénonciation, qui sombra parfois dans l'extrémisme, dénonçant la nomination de Levine à la tête de l'Hôpital d'Ottawa⁹⁹. Cet ancien candidat péquiste était inacceptable à leurs yeux. Ainsi, comme le souligne un document interne, « à mesure que l'affaire progresse et

⁹⁶ Hôpital Montfort, *Mémoire de l'Hôpital Montfort à la Commission de restructuration de services de santé de l'Ontario*, Ottawa, le 30 septembre 1997, (Fondation de l'Hôpital Montfort), p. 2.

⁹⁷ Hôpital Montfort, *Mémoire de l'Hôpital Montfort à la Commission de restructuration de services de santé de l'Ontario*, Ottawa, le 30 septembre 1997, (Fondation de l'Hôpital Montfort), p. 1.

⁹⁸ « Ces négociations qui n'ont jamais eu lieu », Ottawa, (Fondation de l'Hôpital Montfort).

⁹⁹ W. Anton Hart, « David Levine, New Chief Executive Officer of The Ottawa Hospital Prowess under Pressure » dans *Hospital Quarterly*, vol. 2, n° 2, hiver 1998-1999, p. 1 (pp.37-42) et voir le livre de Randall Marlin, *The David Levine Affair*, Halifax, Fernwood Books, 1998. pour une analyse détaillée de l'affaire David Levine.

s'envenime, les francophones s'inquiètent des retombées qu'elle aura sur les services de santé en français et sur l'avenir de Montfort¹⁰⁰ ». Or, selon ce même document, l'affaire Levine préoccupe aussi la CRSSO; cette dernière est de moins en moins ouverte à négocier avec Montfort et ira même jusqu'à affirmer, le 4 juillet, qu'ils n'ont « négocié avec aucun hôpital depuis nos décisions finales rendues publiques le 13 août dernier. Nous avons peut-être eu des discussions avec les gens de Montfort à leur demande, mais la Commission ne négocie pas avec les hôpitaux¹⁰¹ ». De plus, au cours du mois de juin, Montfort avait également appris qu'en raison de l'affaire Levine, le Conseil d'administration de l'Hôpital d'Ottawa reporterait à plus tard toute discussion au sujet de la proposition de Montfort touchant la répartition des volumes de clientèle de l'est de la ville¹⁰². Nous y reviendrons au chapitre 4.

Le 30 juillet 1998, une requête de révision judiciaire est présentée à la Cour divisionnaire de l'Ontario au nom de l'Hôpital Montfort, de Mme Michelle de Courville Nicol, présidente du conseil d'administration de l'Hôpital, et de Mme Gisèle Lalonde, présidente de S.O.S. Montfort. En raison de plusieurs délais, la cause ne fut entendue par la Cour divisionnaire de l'Ontario que du 14 au 18 juin 1999. Entre temps, SOS Montfort, par le moyen du Fonds de la Résistance, recevra un appui financier important de la population et de plusieurs partis politiques en vue de son recours en justice¹⁰³. Mentionnons aussi, en janvier 1999, que Mauril Bélanger annonçait, au nom de Patrimoine canadien, l'octroi de 10 millions de dollars sur 5 ans à l'Université d'Ottawa

¹⁰⁰ « Ces négociations qui n'ont jamais eu lieu », Ottawa, (Fondation de l'Hôpital Montfort), p. 6.

¹⁰¹ Denis Gratton, « Amère, Gisèle Lalonde met une croix sur SOS Montfort », *Le Droit*, le 4 juillet 1998, p. 1.

¹⁰² « Ces négociations qui n'ont jamais eu lieu », Ottawa, (Fondation de l'Hôpital Montfort), p. 6-7.

¹⁰³ Parmi les nombreux appuis financiers, mentionnons ceux du Nouveau parti démocratique fédéral ainsi que celui du Bloc Québécois, qui fut controversé.

pour la mise sur pied d'un Centre national de formation en santé en français à Montfort¹⁰⁴. De plus, la CRSSO est démantelée en avril 1999 et voit son pouvoir décisionnel limité à un de recommandation auprès du gouvernement.

2.3.7 Le renvoi relatif à la sécession du Québec et les principes constitutionnels non-écrits

Un autre événement important qui aura un impact sur l'affaire Montfort se produisit au cours de l'année 1998. Le 20 août 1998, la Cour suprême du Canada rend sa décision dans le cadre du *Renvoi relatif à la sécession du Québec*. En effet, plus de deux ans au préalable, soit le 20 septembre 1996, le gouvernement fédéral avait utilisé son pouvoir de renvoi¹⁰⁵ afin de demander à la Cour suprême de se prononcer sur trois questions relatives à la légalité d'une éventuelle sécession du Québec¹⁰⁶. Les audiences dans le cadre de ce renvoi avaient eu lieu en février 1998 et dès le mois d'août, la Cour rendit sa décision.

La décision rendue par la Cour suprême est importante parce qu'elle eut un impact majeur sur la stratégie judiciaire employée par les avocats de Montfort. Dans sa décision unanime, la Cour suprême identifiait 5 principes constitutionnels non-écrits « that govern the exercise of power¹⁰⁷ » : le principe du fédéralisme, de la démocratie, du constitutionnalisme et la primauté du droit et le respect des minorités. La Cour stipule que même si ces principes ne faisaient pas l'objet d'une disposition écrite, « il serait

¹⁰⁴ Selon les articles de journaux, cette annonce du gouvernement fédéral avait été interprétée comme une façon d'appuyer le maintien de l'Hôpital Montfort. Voir Isabelle Ducas, « Centre national de formation en santé en français : Montfort se prépare à recevoir ses premiers étudiants », *Le Droit*, le 28 juillet 1999, p. 4.

¹⁰⁵ Selon Florian Sauvageau, David Schneidermann et David Taras, *op. cit.*, p. 95, le pouvoir de renvoi du gouvernement fédéral lui permet d'obtenir une opinion de la cour de questions importantes de droit ou de faits.

¹⁰⁶ Voir Robert A. Young, « Jean Chrétien's Quebec Legacy : Coasting, Then Stickhandling Hard » dans *The Chrétien Legacy: Politics and Public Policy in Canada*, Lois Harder et Steve Patten (dir.), *loc. cit.*, p. 45 pour les questions complètes posées par le gouvernement.

¹⁰⁷ Florian Sauvageau, David Schneidermann et David Taras, *op. cit.*, p. 114.

impossible de concevoir notre structure constitutionnelle sans eux. Ces principes ont dicté des aspects majeurs de l'architecture même de la Constitution et en sont la force vitale.¹⁰⁸ » La Cour affirmait aussi que le gouvernement fédéral avait une responsabilité de négocier si une majorité claire de Québécois s'exprimaient en faveur de la souveraineté sur une question claire. Finalement, la Cour remettait en cause la validité légale d'une déclaration unilatérale d'indépendance en vertu du droit international¹⁰⁹. Ainsi, comme le soulignent Sauvageau, Schneidermann et Taras ainsi que Young, le fait qu'à la fois les séparatistes et les fédéralistes crient victoire démontrait l'importance, la rigueur et la crédibilité du jugement rendu par la Cour suprême¹¹⁰. Le *Renvoi* devint un cas de jurisprudence important au cours des années qui suivirent, notamment dans le cas de la cause Montfort.

Rappelons que le *Renvoi* faisait partie d'une stratégie d'ensemble d'unité nationale adoptée par le gouvernement fédéral dans la foulée des résultats serrés du référendum québécois sur la souveraineté de 1995. En effet, le gouvernement fédéral adopta une stratégie en deux temps afin de convaincre une plus grande proportion de Québécois des avantages de la fédération canadienne.

2.3.8 *Le Plan A*

La stratégie du Plan A, c'est-à-dire celle de la reconnaissance constitutionnelle de la spécificité du Québec à la *Meech et Charlottetown*, fut mise en oeuvre dès décembre 1995 avec l'adoption d'une motion par le Parlement en décembre 1995 qui reconnaissait

¹⁰⁸ Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217, para. 51 disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/1998/1998rcs2-217/1998rcs2-217.pdf>.

¹⁰⁹ Selon la Cour, une déclaration unilatérale d'indépendance était possible que dans des contextes bien précis (sous une puissance coloniale, sous occupation étrangère ou empêchement à l'autonomie gouvernementale. Florian Sauvageau, David Schneidermann et David Taras, *op. cit.*, p. 114-115.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 115, Robert A. Young, *loc. cit.*, p. 47.

« que le Québec forme, au sein du Canada, une société distincte » en vertu de sa « majorité d'expression française, [d']une culture qui est unique et une tradition de droit civil¹¹¹ ». Le gouvernement fédéral se vit obliger de procéder ainsi, étant donné le manque d'appui et de volonté de la part des provinces et territoires à une reconnaissance constitutionnelle véritable¹¹². Un second volet du Plan A fut l'adoption, en février 1996, de la *Loi concernant les Modifications constitutionnelles (veto régional)*, qui accorde un droit de veto aux régions du pays sur certains types de modifications constitutionnelles¹¹³. Quant aux gouvernements des provinces et territoires, qui eux aussi tenaient à faire preuve de bonne volonté à l'endroit du Québec, ils adoptèrent tous – à l'exception du Québec – à Calgary le 14 septembre 1997 un cadre de discussion sur l'unité canadienne, baptisée la Déclaration de Calgary. En outre, cette déclaration reconnaissait que « le caractère unique de la société québécoise, constitué notamment de sa majorité francophone, de sa culture et de sa tradition de droit civil, est fondamental pour le bien-être du Canada.¹¹⁴ »

¹¹¹ Pour le texte complet de la motion, voir *Débats de la Chambre des communes*, vol. 133, n° 267, 1^{ère} session du 35^e parlement, le 29 novembre 1995, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332526#16971> (consulté le 7 janvier 2007 et le 9 juillet 2008) La motion fut adoptée le 11 décembre 1995.

¹¹² Robert A. Young, *loc. cit.*, p. 43.

¹¹³ Les régions identifiées sont le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Atlantique et les Prairies. Cette loi s'applique aux modifications constitutionnelles portant sur des changements aux institutions parlementaires, à la création de nouvelles provinces et à la répartition des pouvoirs entre le Parlement et les assemblées législatives de provinces. Voir le site web des affaires intergouvernementales du Bureau du conseil privé http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/index.asp?lang=fra&page=federal&doc=veto/veto_f.htm (consulté le 7 janvier 2007 et le 9 juillet 2008).

¹¹⁴ Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, « Communiqué – Accord des premiers ministres pour consulter la population canadienne sur l'unité », Calgary, le 14 septembre 1997, disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.scics.gc.ca/cinfo/85006504_f.html.

2.3.9 Le Plan B

La stratégie du Plan B telle que mise en oeuvre par le gouvernement fédéral, mais qui trouvait son origine dans les idées du Parti réformiste¹¹⁵, visait à attaquer les arguments des souverainistes et, tel que l'explique Young, « to question their assumptions about the process of secession.¹¹⁶ » D'abord, le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, s'attaqua à plusieurs idées présentées par les souverainistes, notamment celle que l'intégrité territoriale du Canada n'était pas assurée alors que celle du Québec le serait¹¹⁷. Ensuite, Dion remettait en question que le Québec puisse faire une déclaration unilatérale d'indépendance suivant un résultat favorable lors d'un prochain référendum et l'idée que le gouvernement fédéral n'ait aucun rôle à jouer dans le déroulement d'un prochain référendum¹¹⁸. Le *Renvoi* à la Cour suprême et plus tard, la Loi sur la clarté qui en découla, en juin 2000, étaient d'autres éléments de la stratégie du Plan B. Ainsi, Montfort venait s'ajouter à cette guerre que plusieurs ont qualifiée de celle des « unity wars¹¹⁹ ».

¹¹⁵ Reg Whitaker, *loc. cit.*, p. 16.

¹¹⁶ Robert A. Young, *loc. cit.*, p. 43.

¹¹⁷ Voir le texte de John Trent « Post-Referendum Citizen Group Activity » dans *Canada: The State of the Federation, 1996*, dir. Patrick C. Fafard et Douglas M. Brown, Institute of Intergovernmental Relations, Kingston, 1996, p. 45-74 pour une analyse des activités de plusieurs groupes qui ont milité en faveur de la partition du Québec.

¹¹⁸ Voir la lettre de Stéphane Dion au premier ministre Bouchard à ce sujet. Stéphane Dion, *Straight Talk : Speeches and Writings on Canadian Unity*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 189 Voir aussi Robert A. Young, *loc. cit.*, p. 44-45 C'est aussi une période où l'action et l'implication citoyenne dans les débats d'unité nationale s'accroissent.

¹¹⁹ Voir le chapitre 16 de Chantal Hébert, *French Kiss, Stephen Harper's Blind Date with Quebec*, Toronto, Knopf Canada, 2007. et voir aussi le chapitre 6 de Jean Chrétien, *My Years as Prime Minister*, Toronto, Knopf Canada, 2007.

2.3.10 Montfort devant les tribunaux

Le recours en justice de Montfort s'appuyait sur trois arguments principaux : un premier en vertu de l'article 15 de la Charte¹²⁰, un deuxième dans le domaine du droit administratif selon lequel la CRSSO avait formulé des directives déraisonnables et outrepassé sa compétence en tenant compte de considérations non pertinentes et un troisième argument constitutionnel selon lequel les directives contrevenaient au principe de protection des minorités¹²¹.

La CRSSO, pour sa part, soutenait que Montfort tentait d'étendre les droits constitutionnels de la minorité en matière d'instruction dans la langue de la minorité à de nouveaux domaines – les services de santé et l'enseignement postsecondaire de la médecine. Ainsi, selon elle, on tentait de « créer » de nouveaux droits linguistiques au-delà de ceux déjà reconnus dans la Charte et au-delà de ceux reconnus par la *Loi sur les services en français* de l'Ontario en se servant des principes constitutionnels non-écrits¹²². La CRSSO rejetait aussi l'argument en vertu de l'article 15 de la Charte.

La cour divisionnaire de l'Ontario rendit sa décision unanime en faveur de Montfort le 29 novembre 1999. Elle annulait les directives de la CRSSO en se basant sur les principes non-écrits de la Constitution parce que cette dernière avait porté atteinte aux droits constitutionnels de la minorité de langue officielle¹²³.

¹²⁰ L'article 15 de la Charte protège les groupes vulnérables de la société contre la discrimination, mais la langue n'y est pas identifiée comme un motif de discrimination.

¹²¹ Voir *Gisèle Lalonde, et al. c. Ontario (Commission de restructuration des services de santé)*; Cour supérieure de l'Ontario (Cour divisionnaire), [1999] O.J., p. 3.

¹²² Voir *Gisèle Lalonde, et al. c. Ontario (Commission de restructuration des services de santé)*; Cour supérieure de l'Ontario (Cour divisionnaire), [1999] O.J., p. 33-34.

¹²³ Marie Lebel, *loc. cit.*, p. 293.

2.3.11 Montfort devant la Cour d'appel de l'Ontario

Dès le mois de décembre, la CRSSO annonça qu'elle porterait la décision en appel parce qu'à son avis, la Cour divisionnaire avait « créé » de nouveaux droits qui ne sont pas dans la Constitution. La Cour d'appel de l'Ontario accepta la demande d'appel qui, une fois son mandat terminé, fut remplacée par le Procureur général de l'Ontario. En juillet 2000, le gouvernement ontarien plaide que certaines conclusions de fait essentielles de la Cour divisionnaire étaient erronées. Il affirma que la Cour divisionnaire avait proposé une fausse interprétation de la Constitution; outre l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire, rien dans la Constitution n'obligeait l'Ontario à promouvoir le développement de la francophonie ou à freiner l'assimilation de la communauté francophone¹²⁴. SOS Montfort, pour sa part, affirma que les principes non écrits de la Constitution canadienne donnent une protection spéciale aux institutions de la communauté franco-ontarienne. Les Pères de la Confédération cherchaient à protéger la minorité francophone lorsqu'ils ont rédigé ce texte et « la minorité franco-ontarienne peut donc invoquer ce principe pour assurer la continuité d'une caractéristique essentielle du Canada¹²⁵ ».

En octobre 2000, la Procureur générale du Canada, Anne McLellan, demanda le statut d'intervenant dans l'affaire Montfort. Dans son mémoire, le gouvernement fédéral affirmait que la *Loi sur les services en français* de l'Ontario était de nature quasi

¹²⁴ Voir Attorney General of Ontario, Factum of the Attorney General, présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans *Lalonde et al. c. Commission de restructuration des services de santé*, Ottawa, 2000, para. 16, 17, 170.

¹²⁵ Voir Gisèle Lalonde, Michelle de Courville Nicol et Hôpital Montfort, Mémoire des intimés (appel principal et appel incident) présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans *Lalonde et al. c. Commission de restructuration des services de santé*, Ottawa, 2000, para. 160-190. Les arguments présentés sont aussi résumés dans *Le Droit*. Voir à titre d'exemple Isabelle Ducas, « La Cour d'appel de l'Ontario entendra les arguments de six intervenants », *Le Droit*, le 14 mai 2001, p. 4.

constitutionnelle et qu'elle a préséance sur toute autre loi adoptée par le gouvernement de l'Ontario. Ainsi, selon le Procureur général du Canada,

« [La CRSSO] ne pouvait exercer que les pouvoirs que lui attribuait la *Loi de 1996 sur les économies et restructurations*. L'élaboration de programmes de prestations de services en français n'était pas l'un de ceux-là. Elle n'était pas habilitée à se prononcer sur toute décision qui pouvait toucher l'avenir des services en français à l'hôpital Montfort sans d'abord en déférer au ministre des Affaires francophones.¹²⁶ »

Environ un mois plus tard, la Commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) et l'ACFO demandaient aussi le statut d'intervenant. Les mémoires respectifs de l'ACFO et de la FCFA ont tous deux insisté sur l'importance d'une institution comme l'Hôpital Montfort pour la santé et la vitalité de la communauté francophone en Ontario. De plus, le mémoire de l'ACFO soutenait que la *Loi sur les services en français* a été conçue pour mettre en œuvre les principes constitutionnels de protection des minorités et de l'évolution vers l'égalité du français et de l'anglais¹²⁷. Puisqu'il s'agit d'une loi quasi constitutionnelle, cette dernière doit aussi être interprétée en tenant compte des principes constitutionnels, des objets de ladite loi et du contexte politique dans lequel celle-ci a été adoptée¹²⁸. De façon plus spécifique, le mémoire de l'ACFO traite des besoins d'un encadrement avant de procéder à quelque démantèlement que ce soit d'institutions

¹²⁶ Procureur général du Canada, Mémoire de la procureure générale du Canada présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans *Lalonde et al. c. Commission de restructuration des services de santé*, Ottawa, 20 novembre 2000, p. 55.

¹²⁷ Voir Commissariat aux langues officielles, *Droits linguistiques 1999-2000*, Ottawa, 2001, p. 27.

¹²⁸ Voir Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, p. 27 Voir aussi le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans *Lalonde et al. c. Ontario*.

homogènes établies en vertu de la *Loi sur les services en français* ou à toute réduction importante dans les services qu'elles offrent¹²⁹.

Le mémoire de la FCFA, pour sa part, mettait l'accent sur l'importante régression dans la protection de la communauté francophone de l'Ontario qui découlerait des directives émises à l'égard de l'Hôpital Montfort. Cette régression violerait les principes constitutionnels non-écrits de la protection des minorités et de la progression vers l'égalité du français et de l'anglais que l'on trouve dans la Charte¹³⁰. Selon la FCFA, le paragraphe 16(3), interprété à la lumière de son objet et du principe sous-jacent de la protection des minorités, vise à « assurer l'épanouissement de la langue française en Ontario par l'engagement de favoriser la progression vers l'égalité linguistique¹³¹ » et assure aussi le maintien d'institutions homogènes. La Fédération a soutenu que les directives de la Commission avaient pour effet d'entraîner un recul sérieux pour la communauté franco-ontarienne en privant cette dernière d'une institution fondamentale à sa survie.

L'intervention de la Commissaire aux langues officielles, pour sa part, visait à démontrer que,

« les Directives ne sont pas compatibles avec (i) le texte écrit de l'article 16 de la *Charte canadienne*, (ii) le principe d'« égalité réelle » enchâssé à l'article 16 et le principe de « progression » qui est enchâssé au paragraphe 16(3), (iii) le principe de « protection des minorités » (linguistiques), corollaire des principes d'« égalité réelle » et de « progression » et (iv) le principe

¹²⁹ Voir Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, p. 27 Voir aussi le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans *Lalonde et al. c. Ontario*.

¹³⁰ Voir Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, p. 27.

¹³¹ Mémoire de la FCFA, Cour d'appel de l'Ontario, dans *Lalonde et al. c. Ontario*, para 30, disponible en ligne à l'endroit suivant : http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/2005_02_0503.pdf (consulté le 9 janvier 2007 et le 11 juillet 2008).

d'« encliquetage » (« ratchet ») qui résulte de l'application de ces principes et ce, compte tenu du caractère réparateur qui les motive.¹³² »

Elle soutint que le principe non écrit de la protection des minorités était un corollaire nécessaire aux principes d'égalité réelle et de progression vers l'égalité de nos deux langues officielles de l'article 16 de la Charte. Ainsi, la province a l'obligation de favoriser la progression vers l'égalité réelle des deux langues; la décision de la CRSSO à l'égard de Montfort constitue une régression¹³³.

La Cour d'appel entendit la cause du 14 au 17 mai 2001 et rendit sa décision le 7 décembre 2001. Dans le jugement unanime, elle confirmait la décision rendue par la Cour divisionnaire de l'Ontario en novembre 1999. La Cour d'appel reconnaissait que

« [l]e principe constitutionnel du respect et de la protection des minorités est une valeur constitutionnelle fondamentale, qui a une incidence importante sur le statut de Montfort et sur la validité des directives de la Commission. Le principe constitutionnel fondamental du respect et de la protection des minorités, conjointement avec les principes applicables à l'interprétation des droits linguistiques, font en sorte que la *Loi sur les services en français* doit recevoir une interprétation large et libérale. [...] Les directives de la Commission ne respectent pas les conditions de la *Loi sur les services en français*.¹³⁴ »

Ainsi, Murray Maltais, dans un éditorial du Droit, qualifiait « le jugement de la Cour d'appel est accablant pour la défunte CRSS[O] et ses dirigeants¹³⁵ ». Finalement, le 1^{er} février 2002, devant une foule à l'Hôpital Montfort, le ministre de la Santé, Tony

¹³² Mémoire de la Commissaire aux langues officielles, Cour d'appel de l'Ontario, dans *Lalonde et al. c. Ontario*, para. 26(i)-26(iv), disponible en ligne à l'endroit suivant : http://www.ocolclo.gc.ca/html/montfort_08012001_f.php (consulté le 9 janvier 2007 et le 11 juillet 2008).

¹³³ Voir Commissariat aux langues officielles, *op. cit.*, p. 26.

¹³⁴ *Lalonde et al. c. Ontario (Procureur général)*, (Cour d'appel de l'Ontario) [2001], para 188(4), 188(5) et 188(6) Voir aussi Michel Gratton, *op. cit.*, p. 767.

¹³⁵ Murray Maltais, « Une minorité un peu plus officielle », *Le Droit*, Ottawa, le 8 décembre 2001, p. 30.

Clement, annonçait que le gouvernement ontarien ne porterait pas la décision de la Cour d'appel d'Ontario en appel à la Cour suprême du Canada. L'Hôpital Montfort resterait ouvert, tel quel.

2.4 Conclusion

Comme le révèle notre rappel historique, la lutte au Règlement 17 et la fermeture de Montfort sont des événements complexes qui se sont déroulés en plusieurs temps et sur différents fronts à la fois. Dans le cas du Règlement 17, les parties se sont livrées une lutte non seulement politique, mais aussi religieuse, juridique et médiatique. Dans le cas de Montfort, il s'agit d'une lutte politique et juridique, mais surtout d'une joute au plan des relations publiques. Nous constatons que dans les deux cas à l'étude, la communauté franco-ontarienne s'est mobilisée et a porté son message dans les médias. Ainsi, même si les événements se sont déroulés sur plusieurs fronts, un aspect des plus importants dans l'ensemble des deux cas est la présence et l'intérêt des médias dans le cadrage des préoccupations de la communauté francophone.

Nous constatons aussi que dans les deux cas, les événements se sont déroulés sur plusieurs années, et non sur quelques semaines ou mois. La question de la durée est significative puisqu'elle a eu une incidence sur l'ampleur de la couverture médiatique qu'ont accordée les journaux et les cadres qu'ils ont employés. Enfin, ces rappels historiques des deux événements nous permettront, aux prochains chapitres, d'analyser les liens entre les données recueillies et leurs contextes respectifs.

Chapitre 3 – Le Règlement 17 : processus de cadrage et enjeux

3.1 Introduction

Le 25 juin 1912 en fin d'année scolaire, le ministère de l'Éducation de l'Ontario émettait le Circulaire d'instruction numéro 17, mieux connu sous le nom de Règlement 17. Ce circulaire, qui devait entrer en vigueur au courant de la prochaine année scolaire, décréait que « l'anglais est la seule langue d'enseignement dans toutes les classes, excepté pour le premier cycle. Après ce premier cycle, l'anglais est la langue d'enseignement et de communication¹ ».

Bien que cette directive du ministère de l'Éducation de l'Ontario marque pour la communauté francophone de l'Ontario le début d'une importante mobilisation, les tensions linguistiques entre la communauté francophone (et catholique) ainsi que la communauté anglophone, protestants et catholiques confondus, n'en étaient pas à leurs débuts. En effet, comme le constate Robert Choquette, à la fin du dix-neuvième siècle déjà, « aux yeux d'une proportion grandissante de protestants ontariens, les qualificatifs français et catholique étaient synonymes d'ignorant, d'arriéré et d'étranger² ». Tel que démontré au chapitre 2, cette attitude hostile envers les francophones de l'Ontario se manifestait déjà à l'époque dans les quotidiens anglophones, et ce, plusieurs années avant le Règlement 17³. Pensons, à titre d'exemple, à des articles et lettres publiés dès 1910 dans le *Detroit Free Press* ainsi que dans le *Globe*, ou encore aux lettres de Monseigneur

¹ Roger Bernard, *op. cit.*, p. 43.

² Robert Choquette, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, p. 66. Voir aussi du même auteur *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987.

³ Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 124 et 129.

Fallon, évêque de London, également publiées dans le *Globe* et d'autres quotidiens anglophones⁴.

Le présent chapitre présentera de façon plus approfondie les données recueillies et le résultat de l'application de la typologie des cadres et de la théorie des processus de cadrage à la crise du Règlement 17. Nous examinerons particulièrement le rôle des médias, ainsi que les processus de cadrage qui ont été mobilisés dans le cadre de cet événement.

3.2 L'intérêt médiatique initial

Dès le 26 juin 1912, soit le lendemain de l'émission de la circulaire, *The Globe* rapportait dans un article que « Will teach French in forms 1 to IV; Circular issued by education department for bilingual schools ». Pour sa part, le 15 janvier 1913, dans le premier numéro de son journal, *Le Droit* expliquait aux lecteurs que sa raison d'être serait de lutter contre le Règlement 17. En effet, on y publiait que

« c'est avec un journal que, de nos jours, on renverse les gouvernements et que l'on consolide les empires. C'est par lui que l'on façonne l'opinion publique et que l'on sème dans le peuple les idées bonnes ou mauvaises. Le journal, c'est l'arme invincible des minorités [...] Malgré ses inévitables défauts le journal est donc une nécessité et un devoir des temps présents. [...] Vu la situation pénible faite aux écoles catholiques françaises de notre province, les directeurs du Syndicat [des œuvres sociales] ont pensé que leur premier devoir était de publier un journal quotidien afin de mieux renseigner notre peuple et prouver à nos adversaires que nous entendons lutter jusqu'au bout avec des armes loyales.⁵ »

⁴ Voir « Le mouvement anti-français de 1910 à 1912 », document préparé par l'ACFÉO, 1912, Fonds ACFÉO (C2) CRCCF et voir aussi entre autres « Say Bilingual System is Absolutely Futile », *The Globe*, 16 octobre 1910, p. 1, ainsi que « French and Irish War in Ontario », *The Detroit Free Press*, 4 juin 1910, p. 1 à titre d'exemples. Les lettres et articles parlant de Monseigneur Fallon étaient très souvent traduites, publiées et commentées dans *Le Devoir*.

⁵ « Notre Programme », *Le Droit*, 15 janvier 1913, p. 1.

Bien que la teneur des articles ainsi que les positions adoptées par les journaux de l'époque allaient différer, l'ensemble des journaux a eu recours à des processus de cadrage similaires, tous dans le but de mobiliser leurs lecteurs et de leur faire comprendre l'enjeu en question.

Rappelons, comme nous l'avons souligné au chapitre 1, qu'il existe une différence entre un quotidien d'envergure nationale, comme le *Globe and Mail*, *Le Devoir*, le *Toronto Star*, *La Presse* et le *National Post*⁶, et les journaux locaux comme *Le Droit*, le *Ottawa Citizen*, le *Ottawa Sun* et d'autres. Ainsi, le *Ottawa Sun*, le *Ottawa Citizen* et *Le Droit* sont, avant tout, des journaux locaux. Cependant, le fait qu'ils soient les journaux locaux de la capitale canadienne leur donne une certaine importance puisqu'ils comptent parmi leurs lecteurs une grande proportion de fonctionnaires fédéraux et de membres du gouvernement fédéral⁷.

Il est important de rappeler que la presse écrite à l'époque du Règlement 17 était ouvertement militante.⁸ Dans un article récent qui trace un bref historique de la Tribune de la presse parlementaire, Blake Andrew et Stuart Soroka soulignent que jusqu'au début des années 1920, « Canadian dailies at the time were largely owned and edited by networks of former, current, and aspiring politicians⁹ ». Selon eux, cela avait une incidence directe sur le contenu et la manière de présenter les nouvelles à cette époque.

Pour sa part, William Henry Moore, dans son livre *The Clash*, affirme aussi que « [i]t is a

⁶ Voir FCFA, *Les médias et les organismes porte-parole des communautés francophones et acadiennes : Rapports, synergies et tensions*, Présentation dans le cadre du symposium Le médium et le message : les minorités de langues officielles et la vitalité communautaire, Montréal, 16 et 17 mars 2006, p. 4, disponible à l'adresse suivante : <http://www.fcfa.ca/documents/346.pdf> et Linda Trimble, *loc. cit.*

⁷ Voir David Taras, *The Newsmakers : The Media's influence on Canadian politics*, Scarborough, Nelson Canada, 1990, p. 87.

⁸ Robert Choquette, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Études vivantes, 1980, p. 170 Voir aussi Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 235.

⁹ Blake Andrew et Stuart Soroka, *loc. cit.*, p. 10.

well known fact that the reports of events in newspapers and the editorials are coloured to suit the aims and opinions of the editors, and, in the final analysis, of the proprietors¹⁰ ». Moore va même plus loin et affirme que « [...] although the newspapers have been filled with explanations of Ontario's position, it may as well to have before our eyes the exact words in which they are expressed¹¹ ». Cela s'applique également aux deux journaux locaux de langue anglaise, le *Ottawa Citizen* et le *Ottawa Journal*, même s'ils sont d'allégeances politiques différentes.

Pour sa part, le journal *Le Droit* visait à donner une voix à la résistance franco-ontarienne au Règlement 17¹² en étant « le porte-parole des Franco-Ontariens dans leurs revendications auprès du gouvernement de Toronto¹³ » et en combattant « une législation considérée persécutrice ». *Le Droit* devait lui aussi s'occuper « des intérêts supérieurs de toute la race et des intérêts sacrés de l'Église¹⁴ ».

Le journal *Le Devoir*, pour sa part, est fondé en 1910 par Henri Bourassa et vise, en outre, à « alimenter une opinion publique forte et libre qui assure l'indépendance des magistrats, l'incorruptibilité des gouvernants et l'intégrité du suffrage populaire¹⁵ ». Il se voulait à la fois catholique, nationaliste et indépendant des partis politiques et des intérêts financiers.

¹⁰ Moore poursuit en citant quelques exemples où certains propos et événements ont été présentés en fonction des positions des éditeurs et des propriétaires, plutôt que de rapporter les propos tels quels. William Henry Moore, *op. cit.*, p. 173.

¹¹ *Ibid.*, p. 33. Voir aussi la page 175, où il affirme que les Canadiens français font face à une opposition solide de la part de la presse de langue anglaise et où il met en doute les affirmations des propriétaires des journaux selon lesquelles ils s'assureraient de présenter aussi des opinions divergentes des leurs dans les pages de leurs quotidiens.

¹² Michel Bock, *loc. cit.*, p. 157.

¹³ Esdras Terrien, *Les éphémérides du journal Le Droit*, p. 1, Fonds Le Droit (C71), CRCCF.

¹⁴ Esdras Terrien, *Les éphémérides du journal Le Droit*, p. VIII, Fonds Le Droit (C71), CRCCF.

¹⁵ Le programme du *Devoir* a été publié le 10 janvier 1910, dans le premier numéro du journal. Cependant, Bourassa avait déjà présenté dans le cadre d'un court feuillet prospectus de la fondation du *Devoir* le programme qu'il prévoyait pour le journal qui serait fondé deux ans plus tard. Ce document peu disponible est cité dans Henri Bourassa, *Conférences, discours, allocutions et essais de Monsieur Henri Bourassa : brochures fort diverses reliées ensemble 1903-1921*, Montréal, *Le Devoir*, 1921?.

Les journaux *Le Droit* et *Le Devoir* peuvent être considérés comme faisant partie d'une même catégorie. Les fonds d'archives révèlent qu'ils étaient, à l'époque, des journaux-frères et que des liens très étroits existaient entre les dirigeants des deux quotidiens¹⁶. En outre, comme le signale Savard, le journal *Le Droit* « s'inspire étroitement du *Devoir*¹⁷ ».

Nous avons observé que le plus grand clivage dans la couverture médiatique du Règlement 17 n'est pas principalement entre les journaux locaux et dits nationaux, comme il en sera le cas pour la fermeture de Montfort, mais plutôt entre les journaux de langue française et de langue anglaise. Effectivement, comme nous l'avons signalé précédemment, la perspective à partir de laquelle les quotidiens anglophones et francophones abordaient le Règlement 17 était très différente, affectant alors le contenu de la nouvelle ainsi que le langage employé pour décrire les événements.

3.3 Les journaux francophones : *Le Devoir* et *Le Droit*

3.3.1 Cadre guerrier

Comme le démontrent les tableaux 1 et 2, les deux journaux de langue française ont privilégié avant tout un cadre guerrier, afin de mettre en valeur l'aspect conflictuel ou de confrontation de la question. Ils visent aussi à mobiliser la communauté francophone contre le Règlement 17.

¹⁶ Une consultation du Fonds d'archive de l'ACFÉO révèle qu'il y avait des communications écrites régulières entre l'ACFÉO, *Le Droit* et Omer Héroux du journal *Le Devoir*. Plusieurs communications portaient sur la publication d'articles dans l'un ou l'autre des journaux. Une lettre d'Omer Héroux à Edmond Cloutier, Secrétaire de l'ACFÉO, datée du 3 janvier 1923, Fonds ACFÉO (C2), CRCCF et une autre, d'Edmond Cloutier à Omer Héroux, le 12 janvier 1923, Fonds ACFÉO (C2), CRCCF.

¹⁷ Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 235.

Tableau 2 – *Le Devoir* – trois cadres les plus utilisés

Nouvelles		Éditoriaux		Lettres à l'éditeur	
Guerre	40	Guerre	15	Guerre	8
Fondation	10	Fondation	9		
Météo	5	Météo	3		
Unité nationale	5				

Source : chiffres compilés à partir des articles du quotidien recensé (*Le Devoir*)

Tableau 3 – *Le Droit* – trois cadres les plus utilisés

Nouvelles		Éditoriaux		Lettres à l'éditeur	
Guerre	132	Guerre	139	Guerre	16
Fondation	20	Fondation	15	Météo	1
Météo	12	Météo	11	Fondation	1

Source : chiffres compilés à partir des articles du quotidien recensé (*Le Droit*)

Les cas à l'appui sont nombreux dans les deux quotidiens entre 1912 et 1927. Un exemple significatif est un article de nouvelle relatant une rencontre entre l'ACFÉO et les commissaires scolaires de plusieurs régions de l'Ontario. L'article fournit des explications au sujet du Règlement 17 sur un ton guerrier. On y affirme que « [m]unis de telles armes, nous pourrions repousser vigoureusement les attaques, et la langue française sortira saine et sauve des embûches qu'on lui tend¹⁸ ». Dans le cadre d'un éditorial/circulaire de l'ACFÉO en date du 17 avril 1913, *Le Droit* avertissait les parents de l'arrivée imminente des inspecteurs protestants dans certaines régions de la province. On peut aussi y lire un appel à la mobilisation : « il y a danger, soyons en garde et protestons de nouveau. [...] On veut recommencer la lutte, recommençons les stations¹⁹ ». Même le titre de l'éditorial, « En garde!! », propose une image guerrière.

¹⁸ « Les commissions scolaires », *Le Droit*, Ottawa, le 27 mars 1913, p. 1.

¹⁹ « En garde!! », *Le Droit*, Ottawa, le 17 avril 1913, p. 1.

Tel que le démontrent les tableaux 1 et 2, le journal *Le Devoir* utilise aussi le cadre guerrier de façon régulière, et ce, tant dans ses articles de nouvelles que ses éditoriaux. Ainsi, dans un article du 26 septembre 1912 du *Devoir*, on peut lire que « [n]ous ne nous attarderons pas en longs commentaires sur l'injustice et la tyrannie du régime que l'on prétend imposer aux Canadiens-français (sic) de l'Ontario [...] »²⁰. Les articles de nouvelles et les résumés des discours de Bourassa font de nombreuses références aux troubles linguistiques en Ontario. À titre d'exemple, un article de nouvelle en date du 2 juillet 1913 relatant le voyage de Bourassa à Sudbury, explique que

« [...] parlant en plein centre français de l'Ontario, au cœur même de la lutte pour l'école bilingue, le directeur du *Devoir* a tout de suite abordé la question du français [...] [i]l a fortement encouragé les Canadiens-français (sic) de l'Ontario à résister à la proscription de leur droit d'enseigner le français [...]. Il a loué la résistance faite jusqu'ici et les énergiques paroles du sénateur Belcourt à Ottawa »²¹.

Le langage guerrier, tant dans les articles que dans les éditoriaux, a comme effet de communiquer au lecteur du *Droit* et du *Devoir* la gravité et l'urgence de la situation afin qu'il soit aux aguets et prêt à réagir à la menace qui pèse sur lui. Comme le relève Gingras, l'utilisation de métaphores guerrières « indique l'importance des enjeux politiques en cause; une guerre implique des décès, exige des efforts de l'ensemble de la population qui doit croire en une cause »²². En employant des métaphores guerrières de façon régulière, les deux quotidiens francophones signalaient à leurs lecteurs l'importance de l'enjeu, ainsi que la nécessité d'agir et de se mobiliser. *Le Droit* cherchait

²⁰ « Se trouvera-t-il quelqu'un pour protester? », *Le Devoir*, Montréal, 26 septembre 1912, s.p.

²¹ « Fin de campagne : M. Bourassa prononce un énergique plaidoyer pour le français », *Le Devoir*, Montréal, le 2 juillet 1913, p. 1.

²² Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 163.

à mobiliser les francophones de l'Ontario et *Le Devoir* voulait mobiliser, inciter à l'action et se prévaloir de l'appui de son public québécois.

Le Droit et *Le Devoir* rapportent non seulement les événements, ils se servent du cadre guerrier afin de montrer sous un jour favorable la communauté francophone de l'Ontario. Ils présentent les francophones de l'Ontario comme étant des victimes d'une agression et d'une attaque, à leur avis, injustifiée de la part des anglophones de l'Ontario. Les quotidiens insistent, dans leur présentation de la question du Règlement 17, sur le fait que les francophones de l'Ontario veulent être de bons citoyens ontariens, et ce, malgré les injustices qui leur sont faites par les anglophones de la province²³. Ils veulent que leurs enfants maîtrisent l'anglais afin d'être de bons petits ontariens, tout en apprenant leur propre langue. Dans plusieurs articles et éditoriaux que publient *Le Droit* et *Le Devoir*, l'on mentionne aussi le *British fair play*. L'on souligne que l'ACFÉO « s'adresse à la raison et au bon sens des Anglais²⁴ ». Ces affirmations contribuent à renforcer les métaphores guerrières. De plus, s'ils sont représentés comme des victimes, c'est que le gouvernement ontarien (et les anglophones) sont leurs agresseurs. En ayant recours au cadre guerrier, les quotidiens francophones ont aussi recours à un cadre « diagnostic ». En effet, le cadre guerrier, tel qu'utilisé par *Le Droit* et *Le Devoir*, vise à présenter les faits et les problèmes de façon claire, articulée et cohérente, tout en identifiant le ou les parties responsables²⁵.

Il ne faut surtout pas oublier que les deux journaux, ainsi que leurs journalistes et chroniqueurs, sont des acteurs engagés pleinement dans le débat sur le Règlement 17.

²³ René Dionne, « La littérature franco-ontarienne : esquisse historique (1610-1987) » dans Cornélius Jaenen, *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 357.

²⁴ « L'association d'éducation », *Le Droit*, le 10 mai 1913, p. 1.

²⁵ David A. Snow et David M. Cress, *loc. cit.*, p. 1071.

Comme le souligne Savard, « *Le Devoir*, fondé en 1910, épouse aussitôt la cause de l'Association d'éducation française de l'Ontario²⁶ ». Effectivement, les fonds d'archives démontrent clairement que la plupart des journalistes ou chroniqueurs du *Devoir* et du *Droit* sont membres ou impliqués dans l'ACFEO, les Sociétés Saint-Jean Baptiste ou participent dans la mobilisation générale contre le Règlement 17, entre autres de par les liens personnels qu'ils entretiennent avec les acteurs du mouvement²⁷. Pensons à Omer Héroux, le bras droit d'Henri Bourassa au *Devoir*, qui non seulement entretenait des liens avec *Le Droit* et l'ACFEO, mais s'intéressait aussi au conflit scolaire ontarien pour des raisons personnelles; son épouse était directrice de l'école Garneau à Ottawa et lui même y passait beaucoup de temps²⁸. Dans le cas du journal *Le Droit*, le journal a été créé comme « arme de combat » contre le Règlement 17²⁹ par des gens impliqués dans l'ACFEO. D'ailleurs, Esdras Terrien affirme que « les relations entre les deux [organismes] seraient toujours des plus intimes³⁰ ». Tant les deux quotidiens de langue française que leurs journalistes prenaient fait et cause de la lutte au Règlement 17 et s'impliquaient directement que ce soit par le moyen de leurs textes, ou encore par l'intermédiaire des diverses associations canadiennes-françaises.

L'utilisation du cadre guerrier et des métaphores guerrières par *Le Droit* et *Le Devoir* est également liée directement au contexte de la Première Guerre mondiale. À

²⁶ Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 235.

²⁷ A titre d'exemple, voir une lettre d'Omer Héroux, du journal *Le Devoir*, à Edmond Cloutier, Secrétaire de l'ACFEO, datée du 3 janvier 1923, Fonds ACFEO (C2), CRCCF et une autre, d'Edmond Cloutier à Omer Héroux, le 12 janvier 1923, Fonds ACFEO (C2), CRCCF, Voir aussi Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 245.

²⁸ Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 246.

²⁹ Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 144; Robert Choquette, pour sa part, qualifie le journal *Le Droit* comme étant « une feuille de combat », Pierre Savard en dit qu'il a comme objectif de défendre les Franco-Ontariens; Michel Bock en rajoute en disant qu'il visait à donner une voix à la résistance franco-ontarienne, même les livres anglophones qui mentionnent la crise du Règlement 17 qualifient *Le Droit* de *mouthpiece* de l'ACFEO.

³⁰ Esdras Terrien, *Quinze années de lutte contre le Règlement 17*, Ottawa, s. éd., 1970, p. 6.

plus d'une reprise, *Le Droit* et *Le Devoir* font des références aux « Boches d'Ontario » et aux « Prussiens d'Ontario³¹ » ou encore ils tiennent des propos contre la guerre. Il se demandent pourquoi les Canadiens français iraient se battre en Europe alors qu'ils font face à des injustices ici même au Canada³². Comme le relate Gervais,

« [a]lors que Bourassa parlait des Prussiens et des Boches de l'Ontario, ses adversaires le nommaient « Von Bourassa ». De fait, pour beaucoup de nationalistes, la guerre européenne devenait une métaphore du conflit scolaire : les Ontariens sont les Boches, le Règlement 17 correspondait à la violation des droits comme l'invasion de la Belgique, les adversaires du Règlement luttait pour la civilisation française et catholique comme en Europe. Pourquoi se battre en Europe pour une liberté qu'on refusait aux Canadiens français de l'Ontario?³³ ».

En effet, dans un article à la une du *Droit* en date du 12 janvier 1915, on y rapporte les propos de Lomer Gouin, premier ministre du Québec, disant

« [p]endant qu'en Europe, Anglais et Français luttent à l'envie pour le triomphe de la justice, pendant que sur les champs de bataille, Français et Anglais versent généreusement leur sang pour qu'il n'y ait plus d'opprimés en Europe, [...] pourquoi faut-il que leurs frères d'Ontario se divisent sur l'opportunité d'enseigner aux enfants d'une minorité la langue des découvreurs de pays et qui est aussi celle d'un peuple pour lequel l'Empire joue en ce moment le sort de ses flottes, de ses armées, de ses colonies, de sa vie nationale?³⁴ »

³¹ *Le Droit* et *Le Devoir* se servent de ces expressions, particulièrement mais pas uniquement lorsqu'ils rapportent les propos d'Henri Bourassa. Voir à titre d'exemple « Pour les opprimés de l'Ontario : la grande démonstration de la jeunesse », *Le Droit*, le 22 décembre 1914, p. 1.

³² Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 84.

³³ Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 158.

³⁴ « Revendication des droits des minorités », *Le Droit*, le 12 janvier 1915, p. 1.

De surcroît, plusieurs articles de nouvelles effectuent des comparaisons avec la situation en Belgique ou en Alsace-Lorraine à l'époque³⁵. Moore analyse les tensions linguistiques entourant le Règlement 17 et affirme que les auteurs et les partisans du Règlement 17 tiennent un discours impérialiste et assimilateur ressemblant de très près à celui de l'Allemagne à l'égard de ses populations polonaises et françaises³⁶.

Ainsi, le contexte socio-politique de la Première Guerre mondiale favorise l'utilisation du cadre guerrier. Les quotidiens francophones juxtaposent une réalité lointaine, mais d'actualité à celle de l'Ontario, et ce, toujours dans le but de mobiliser les Franco-Ontariens et les Canadiens français du pays. De plus, en procédant ainsi, les journalistes et le public montrent qu'ils comprennent l'importance de l'enjeu³⁷. En effet, selon les journaux francophones, il s'agissait d'un enjeu national qui devrait mobiliser tous les Canadiens français du pays. Comme l'affirme Robert M. Stamp, « the years of the First World War intensified English-French animosity and saw the bilingual schools question spill over into federal politics³⁸ ». Comme nous l'avons signalé au chapitre précédent, l'inaction et le manque de sensibilité du gouvernement Borden à l'égard des préoccupations des Canadiens français tout au long de la guerre, mais particulièrement lors de la crise de la conscription, ne feront qu'ajouter aux tensions linguistiques existantes entourant la crise scolaire ontarienne. L'emploi du cadre guerrier finit par démontrer qu'il y a ici même au Canada un conflit entre deux races différentes et entre deux visions du pays³⁹.

³⁵ Voir « Pour les opprimés de l'Ontario : la grande démonstration de la jeunesse », *Le Droit*, le 22 décembre 1914, p. 1.

³⁶ William Henry Moore, *op. cit.*, p. 34-35.

³⁷ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 163.

³⁸ Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 90.

³⁹ Gaétan Gervais, *op. cit.*, p. 55.

3.3.2 *Cadre de la fondation*

Un autre cadre dont les deux quotidiens francophones se servent beaucoup à l'époque et qui influence la nature du débat sur la question du Règlement 17 fait appel à l'idée et l'enjeu de la Confédération. Nous l'avons appelé le cadre de la fondation.

Comme le démontrent les données aux tableaux 1 et 2, ce cadre est le deuxième le plus utilisé par les deux quotidiens francophones dans les articles de nouvelle et dans les éditoriaux. Il est particulièrement présent dans *Le Devoir*, mais aussi dans *Le Droit*, parce qu'à l'époque de la Première Guerre mondiale, les élites politiques nationalistes canadiennes-françaises, notamment Henri Bourassa, défendent la thèse des deux nations. Selon eux l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* de 1867 est un accord conclu entre deux nations égales – l'une canadienne-anglaise et l'autre canadienne-française⁴⁰. À cette conception s'oppose celle de certains anglophones qui considèrent le Canada comme étant britannique ou comme l'expression de la volonté des provinces.

L'utilisation de ce cadre par les deux quotidiens de langue française a comme effet de situer les événements locaux à l'intérieur du débat politique plus large de l'époque. En employant ce cadre dans les reportages sur l'opposition au Règlement 17, les quotidiens établissaient un lien direct entre les luttes locales au Règlement 17 et les « grands » enjeux politiques nationaux, signifiant ainsi toute l'importance et la gravité de la question au lecteur. Pensons ici à un éditorial en date du 4 novembre 1916 dans *Le Droit* où il est question du jugement rendu par le Comité judiciaire du Conseil privé à Londres relatif à la constitutionnalité du Règlement 17. On y lit que « [c]omme Canadiens français, pouvons-nous déduire de l'argument de Leurs Seigneuries (sic) nous sommes entièrement entre les mains du gouvernement d'Ontario; nous n'avons aucun

⁴⁰ Arthur Silver, *op. cit.*, p. 193.

droit garanti strictement par l'acte de Confédération.⁴¹ » et que « [q]uand un gouvernement oublieux des grandeurs de ce peuple [...] a voulu porter la main sur ces droits consacrés par plus d'un siècle et demi de jouissance incontestée et garantis, croyions-nous, au moins par l'esprit du pacte de la Confédération, sinon par la lettre, les Canadiens français se sont tournés vers la métropole⁴² ».

Dans un article du *Devoir* où l'on résume un discours prononcé par Bourassa au sujet de la situation linguistique en Ontario, on y rapporte aussi que,

« il est assez singulier qu'un demi-siècle à peine après le pacte solennel qui donna pour base à la Confédération canadienne le principe de l'égalité des races et des langues, on soit obligé de faire la preuve de notre droit à parler le français et de notre droit à le faire apprendre à nos enfants dans les écoles soutenues de nos deniers, dans toutes les provinces de la Confédération » et que « le règlement XVII viole le droit naturel, le droit constitutionnel et la simple justice⁴³ ».

Les deux journaux, par l'utilisation du cadre de la fondation, cherchaient aussi à mobiliser leurs lecteurs et à leur communiquer l'importance de l'enjeu. Au cadre de la fondation est souvent joint le cadre guerrier, renforçant alors l'importance de l'enjeu en question. Les deux journaux francophones optaient alors pour un procédé rhétorique, soit l'appel à l'autorité, qui, comme l'explique Gingras, vise à donner une crédibilité à un enjeu « en lui associant le point de vue favorable d'une personne ou d'un organisme qu'on tient en haute estime⁴⁴ ». Henri Bourassa et *Le Devoir* étaient ces autorités.

De plus, tout comme dans le cas du cadre guerrier, celui de la fondation se réfère à des éléments de la réalité de l'époque; la Première Guerre mondiale et la crise de la

⁴¹ « En marge du jugement », *Le Droit*, 4 novembre 1916, p.1.

⁴² « En marge du jugement », *Le Droit*, 4 novembre 1916, p.1.

⁴³ « Pour les Franco-Ontariens », *Le Devoir*, le 20 mars 1915, p. 1.

⁴⁴ Anne-Marie-Gingras, *op. cit.*, p. 92.

conscription de 1917 mettent en lumière de vives tensions entre les deux groupes linguistiques du pays et leurs interprétations respectives de la Confédération. Comme le soulignent souvent les deux quotidiens par l'intermédiaire d'articles de nouvelles, les francophones d'Ontario ne sont que l'exemple d'une autre province, après le Manitoba, le Nord-Ouest, la Saskatchewan et l'Alberta, où les francophones éprouvent des difficultés à faire reconnaître et/ou respecter leurs droits. Le cadre de la fondation a alors pour effet de situer les événements de l'Ontario dans le débat linguistique national courant. Il reflète aussi l'adhésion des deux quotidiens au nationalisme canadien-français d'Henri Bourassa⁴⁵.

3.3.3 *Cadre de la météo et du théâtre*

Finalement, mentionnons le cadre de la météo que les deux quotidiens ont privilégié et celui du théâtre que *Le Droit* a aussi choisi, quoique moins souvent que ceux de la guerre et de la fondation. Selon Gingras, le recours à un cadre météorologique permet de mettre l'accent sur « le caractère inéluctable ou incontrôlable d'un événement ou d'un phénomène⁴⁶ ». Tout comme le cadre du théâtre, cela signale toutefois que l'enjeu présenté est d'une importance moins grande que ceux qui utilisent un cadre guerrier. À l'instar de la météo qui est difficile à prévoir, les événements qui sont représentés par un cadre météorologique sont hors du contrôle des acteurs. C'est dans ce

⁴⁵ Comme nous l'expliquons plus tôt dans ce chapitre et au chapitre 1, le nationalisme de Bourassa se fondait sur le développement d'un patriotisme canadien. Il prônait que l'ensemble des Canadiens, qu'ils soient anglophones ou francophones, s'identifient d'abord à la patrie canadienne et que le Canada devienne un pays indépendant, plutôt que de souscrire à la politique impérialiste de la Grande-Bretagne de l'époque. De plus, il préconisait une politique de bilinguisme et biculturalisme qui permettrait aux Canadiens français de se sentir chez eux partout au Canada. Voir l'ouvrage de Arthur Silver, *The French Canadian Idea of Confederation 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1997., la biographie de Bourassa écrite par Robert Rumilly, *Henri Bourassa*, Montréal, Éditions du Marais, 2000. et Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus : Comparaison des ambitions nationales et impériales au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002. pour des analyses de la pensée d'Henri Bourassa.

⁴⁶ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 164.

même sens que les deux journaux francophones employèrent le cadre de la météo dans leur description des événements entourant le Règlement 17. L'éditorial du *Droit* en date du 14 mai 1917 dénonce la poursuite entamée contre Samuel Genest, président du Conseil des écoles séparées d'Ottawa, par des conseillers scolaires irlandais. *Le Droit* explique que « [d]epuis quelques jours, les journaux annonçaient que cet événement se préparait, mais nous ne pouvions nous convaincre que des coreligionnaires se chargeraient de déclencher une nouvelle tempête dans les cercles scolaires⁴⁷. » Pensons aussi à un article de nouvelles relatant des propos tenus dans le cadre d'une messe commémorant le décès du sénateur Landry. *Le Droit* rapporte que « l'orage pouvait venir, la tempête pouvait s'élever, le vent pouvait souffler, [...] on saurait tenir tête à l'ouragan, on saurait se tenir debout devant des forces plus grandes⁴⁸. »

Enfin, *Le Devoir*, écrit que « [c]ette aurore d'une liberté plus grande, [...] M. Ferguson⁴⁹ l'oppose avec raison aux nuages, précurseurs de la révolution, qu'il voit poindre dans l'Ouest surtout⁵⁰. » Ainsi, dans tous ces exemples, les deux quotidiens communiquent l'inévitabilité et l'incontournabilité de certains événements au lecteur. À l'instar de la météo et ses changements soudains, inévitables et difficiles à prévoir, la lutte au Règlement 17 comporte des événements incontournables et imprévus que le cadre météorologique sert à décrire. L'utilisation fréquente du cadre de la météo en conjonction avec le cadre guerrier sert surtout à renforcer l'image selon laquelle les

⁴⁷ « M. Genest poursuivi », *Le Droit*, 14 mai 1917, p. 1.

⁴⁸ « Un dixième anniversaire », *Le Droit*, 20 janvier 1920, p. 3.

⁴⁹ G. Howard Ferguson était le chef du parti conservateur de 1919 jusqu'en 1930. Il a été premier ministre de l'Ontario de 1923 jusqu'en 1930. Comme nous le soulignons au chapitre 2, c'est aussi lui, lorsqu'il était député, qui a proposé l'adoption d'une motion à l'assemblée législative de l'Ontario en 1911 visant à faire de l'anglais la seule langue de communication dans les écoles ontariennes.

⁵⁰ « M. Ferguson, apôtre de tolérance, défenseur du droit », *Le Devoir*, 16 juillet 1924, p. 1.

francophones d'Ontario sont les victimes d'une persécution et d'une attaque injustifiée, mais inévitable à leur endroit. Il ne vise pas à minimiser l'événement, mais à l'amplifier.

Pour sa part, le cadre du théâtre, auquel a recours *Le Droit* dans plusieurs de ses articles de nouvelles, sert à dramatiser certains événements ou aspects de la lutte au Règlement 17 et à présenter les gens impliqués comme étant des acteurs figurant dans une pièce. Pensons, à titre d'exemple, à un article de nouvelles en date du 5 juin 1913, où l'on relate que les écoliers sortent de leurs classes lorsqu'arrive l'inspecteur anglophone. Dans cet article, on y lit que « [l]es citoyens croient ici que si Sir James Whitney connaissait parfaitement la situation il mettrait vite fin à cette comédie cocasse et de nature à nuire à tout le monde⁵¹ ». L'article compare la sortie des élèves des écoles à une comédie, donnant ainsi l'impression au lecteur que parmi les événements graves et importants, il y a également des moments moins intenses, mais qui sont divertissants de par leur nature, à l'instar d'un spectacle ou d'une pièce de théâtre. On effectue alors une distinction entre les événements importants et d'envergure, et les événements moins importants qu'on traite plutôt comme des péripéties amusantes dans le cadre d'un plus grand tableau ou d'une pièce de théâtre.

3.4 Les journaux anglophones : *The Globe*, *The Ottawa Citizen* et *The Ottawa Journal*

3.4.1 *Le cadre guerrier*

Dans les trois journaux anglophones, soit *The Globe*, *The Ottawa Citizen* et *The Ottawa Journal*, nos données révèlent que c'est aussi le cadre guerrier qui prédomine. Le tableau 4 montre que dans le *Globe*, le cadre guerrier caractérise les articles de nouvelles ainsi que les éditoriaux.

⁵¹ « Encore M. White, alias Leblanc » *Le Droit*, 5 juin 1913, p. 1.

Tableau 4 – Journal *The Globe* – trois cadres les plus utilisés

Nouvelles		Éditoriaux		Lettres à l'éditeur	
Guerre	22	Guerre	10	Unité nationale	2
Enjeux linguistiques	8	Efficacité	5	Enjeux linguistiques	1
Efficacité	4	Enjeux linguistiques	2		
Fondation	4	Unité nationale	2		

Source : chiffres compilés à partir des articles du quotidien recensé (*The Globe*)

Les métaphores guerrières y servent à mobiliser un groupe différent, les anglophones. Dans le cas particulier du *Globe*, le public cible est celui des Orangistes protestants⁵². Le cadre guerrier illustre un double conflit. D'abord, il révèle l'existence d'un conflit entre catholiques irlandais et Canadiens français et un deuxième entre les Orangistes protestants et les catholiques canadiens-français. *The Globe*, dans un article de nouvelle particulièrement révélateur, relate les propos de monsieur Hocken⁵³ selon lesquels « all Protestants and Roman Catholics who desired to prevent Ontario from becoming a French province to stand out unalterably against bilingual schools⁵⁴ ». Dans un éditorial du 26 février 1916, on peut aussi lire que « [t]he quarrel between the Irish-Catholic and the French-Catholic people of Ottawa [...] has become a great political issue⁵⁵. » Selon la couverture médiatique du *Globe*, on constate qu'il y a d'abord un grand conflit entre francophones et anglo-protestants dans lequel s'inscrit aussi un enjeu plus local entre catholiques irlandais et catholiques francophones. En se servant du cadre guerrier, le *Globe* démontre qu'il accorde une grande importance au conflit et cherche à

⁵² D'ailleurs, *The Globe* écrit plusieurs articles au sujet des positions prises par les loges Orangistes au sujet des écoles bilingues. Voir à titre d'exemple « Severely denounce bilingual schools », *The Globe*, le 8 février 1912, p. 7 ou encore « Grand Orange Lodge in Annual Session », *The Globe*, le 13 mars 1913, p. inconnue.

⁵³ H. C. Hocken fut maire de Toronto entre 1912 et 1914. À compter de 1905, il est également le propriétaire de l'hebdomadaire *The Orange Sentinel*, le journal à l'intention des membres et des partisans des loges orangistes.

⁵⁴ « Mayor utterly opposed to bilingual schools », *The Globe*, le 18 novembre 1913, p. 2.

⁵⁵ « Ontario not legally bilingual » *The Globe*, 26 février 1926, p. 6.

mobiliser son public – les anglophones, et plus particulièrement les Orangistes contre la minorité catholique canadienne-française de l'Ontario.

Tableau 5 – *Ottawa Journal* – Cadres employés et fréquence

Types d'articles	Guerre	Joute	Météo	Théâtre	Unité nationale	Fondation	Autre
Articles de fonds							
Chroniques							
Nouvelles	19	1	3	2			
Éditoriaux	2						2 efficacité
Lettres à l'éditeur et opinions							

Tableau 6 – *Ottawa Citizen* – Cadres employés et fréquence

Types d'articles	Guerre	Joute	Météo	Théâtre	Unité nationale	Fondation	Autre
Articles de fonds							
Chroniques							
Nouvelles	30	2	3			2	1
Éditoriaux	3		1				2 efficacité
Lettres à l'éditeur et opinions	2						

Les tableaux 5 et 6 montrent que les deux quotidiens anglophones d'Ottawa ont aussi privilégié le cadre guerrier. Or, ils l'ont surtout utilisé pour illustrer le conflit et les difficultés qui existent entre les catholiques irlandais et francophones au sein du Conseil des écoles séparées d'Ottawa (CÉSO) alors que *The Globe* s'en sert pour mettre en évidence le conflit plus général entre les anglophones (Orangistes protestants et Irlandais catholiques) et les francophones catholiques. À titre d'exemple, dans un article de

nouvelles, le *Ottawa Citizen*, le 11 mars 1914, titre « Further Reasons for Separation : English Speaking Separate School Trustess Reply to Association » – le « English committee of trustees of the Separate School Board⁵⁶ ». Dans plusieurs autres articles du *Citizen* et du *Journal*, le cadre guerrier est utilisé afin d'expliquer les tensions au sein même du CÉSO entre les conseillers irlandais et francophones⁵⁷, et non seulement en conjonction avec les tensions d'ordre plus général entre les francophones et les autorités anglo-protestantes de la province. Le public que l'on souhaite mobiliser n'est visiblement pas le même que celui visé par les quotidiens de langue française. Ainsi, les journaux anglophones se servent du même cadre, mais à des fins bien différentes. Cependant, ils démontrent eux aussi qu'ils accordent une grande importance à la question scolaire en ayant recours au cadre guerrier⁵⁸.

3.4.2 Cadre de l'efficacité

Le tableau 4 montre que les journaux anglophones ont aussi eu recours à un cadre d'efficacité dans leurs articles de nouvelles et plus particulièrement dans les éditoriaux. *The Globe* se sert de ce cadre dans ses éditoriaux pour faire valoir que l'enseignement exclusivement en anglais contribuera à faire du système scolaire ontarien, particulièrement les écoles bilingues, un système plus efficace et de meilleure qualité. Ainsi, le 7 mars 1912, *The Globe* reprend les propos du Dr. Pyne qui affirme « it is evident from an examination of the results of all the tests applied that the English-French

⁵⁶ « Further Reasons for Separation : English Speaking Separate School Trustess Reply to Association », *The Ottawa Citizen*, 11 mars 1914.

⁵⁷ Voir à titre d'exemples « Ottawa Schools' Bill Passed Third Reading in prov. Legislature », *Ottawa Evening Journal*, 1 avril 1915, p. inconnue, « Expect S.S. Board Crisis To-morrow », *Ottawa Evening Journal*, 12 octobre 1915 et « Last vestige of English Authority over Separate Schools Here to be Wiped out by French Majority; French to Support Liberals in Provincial Election », *Ottawa Citizen*, 12 mai 1914, p. 1.

⁵⁸ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 163

schools are on the whole lacking in efficiency⁵⁹ ». Plus loin, dans le même texte, nous pouvons y lire que « Dr. Merchant's report justifies to the fullest extent Bishop Fallon's crusade against the inefficiency of the bilingual schools⁶⁰ ».

Dans plusieurs articles publiés dans le *Globe*, l'enjeu des écoles bilingues est aussi présenté sous l'angle de l'efficacité – des écoles et du système scolaire. Il n'invoque pas seulement qu'il est dans l'intérêt des francophones d'apprendre l'anglais le plus vite possible, mais il affirme que l'enseignement en anglais est supérieur à celui en français. Il aidera les francophones à être de meilleurs citoyens ontariens⁶¹. Dit autrement, dans l'esprit des autorités gouvernementales et scolaires de la province à l'époque, la qualité de l'éducation reçue par les élèves francophones dans les écoles bilingues serait rehaussée et plus efficace si elle était dispensée en anglais. Elle leur assurerait une maîtrise supérieure de la langue anglaise.

The Globe reflète ainsi dans ces articles sur l'efficacité des écoles bilingues les idées qui prédominaient à l'époque au sujet du système d'éducation, tant au sein du gouvernement et du ministère de l'Éducation, que de la population anglophone de l'Ontario. En effet, Robert M. Stamp affirme que

« the movement to strengthen (or curtail) French-language bilingual schools was set against a background of educational and technological change. The "cult of efficiency" argument was making considerable inroads into American educational administration in the years preceding the First World War. This involved the application of the views of Frederick Taylor – an industrial theorist and efficiency

⁵⁹ « No bilingual schools? », *The Globe*, 7 mars 1912, p. 6.

⁶⁰ « No bilingual schools? », *The Globe*, 7 mars 1912, p. 6.

⁶¹ Voir les articles suivants, où il est question de l'efficacité des écoles bilingues : « Premier silent on Elk Lake Message », *The Globe*, 20 mars 1912, p. 11 ou encore « The French Language in Ontario », *The Globe*, 2 juillet 1912, p. 6 et « Called on Dr. Réaume to leave the Cabinet », *The Globe*, 4 mars 1913, p. 8.

expert – to public education systems in order to develop improved models of management and production⁶². »

La présence du cadre de l'efficacité dans les articles du *Globe* est une manifestation du courant qui prédominait au sein des autorités éducatives de l'Ontario à l'époque et dont le journal se fait aussi le porte-parole.

Selon les données recueillies, les deux quotidiens locaux, pour leur part, n'ont pas eu recours le même nombre de fois que le *Globe* au cadre de l'efficacité. Dans leurs attaques initiales contre les écoles bilingues, le *Citizen* affirmait que « [e]fficiency must be made the criterion of education, of educational systems, and of public aid dispensed ». Or, dans les articles recensés pour les périodes plus tardives, l'incidence du cadre de l'efficacité dans ce journal n'était pas la même que dans le *Globe*.

3.4.3 *Le cadre météorologique et des enjeux linguistiques*

D'autres cadres méritent d'être soulignés dont ceux de la météo, de l'unité nationale et des enjeux linguistiques. Les tableaux 4 et 5 montrent que le cadre météorologique est le deuxième le plus utilisé par les deux quotidiens de langue anglaise de la région d'Ottawa. Il l'est surtout dans le contexte des difficultés au sein du CÉSO et les événements autour de l'école Guigues à la fin de l'année 1915. Tout comme dans le cas des deux journaux francophones, les deux quotidiens anglophones d'Ottawa se servent du cadre météorologique pour décrire des événements qui semblent inévitables et imprévisibles, à l'image de phénomènes météorologiques. Un article de nouvelles informant les lecteurs des enjeux contentieux qui seront discutés par les conseillers francophones et les conseillers irlandais le soir même dans le cadre d'une réunion du

⁶² Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 84.

CÉSO titre « [c]alm before the expected storm⁶³ ». Dans un autre texte de nouvelles publié en janvier 1916 dans le *Ottawa Journal*, on rapportait que « [t]oday being a holiday, a lull to all outward appearances existed, on both sides, but perhaps today's calm may be but the forerunner of the threatening outbreak of the bilingual storm⁶⁴ ». Ainsi, aux yeux des journaux anglophones, il y a aussi un aspect imprévisible, indéterminé aux tensions linguistiques et aux événements entourant le Règlement 17, particulièrement au moment de la prise de l'école Guigues par les francophones.

Il importe aussi de souligner que *The Globe* utilise un cadre d'unité nationale et un autre d'« enjeux linguistiques ». Ce dernier sert surtout à mettre en évidence les questions linguistiques qui sont au cœur des événements entourant le Règlement 17 et la question des écoles bilingues en Ontario. *The Globe* s'en sert également afin d'accentuer les divisions et les tensions que créent les enjeux linguistiques en Ontario entre les francophones et les anglophones. Pour ces derniers, l'Ontario est résolument une province anglaise. Si le français et l'anglais doivent cohabiter, ce doit être plutôt dans le but d'assimiler les francophones à la langue et la culture anglophones que de leur permettre de s'épanouir⁶⁵; le cadre d'enjeux linguistiques dont se sert le *Globe* met en évidence les tensions inhérentes à une province où il y a « invasion » d'une deuxième langue⁶⁶. En effet, pour les anglophones, la stabilité politique de la province passe par l'assimilation complète des francophones à l'anglais et de tous les nouveaux arrivants⁶⁷. Ainsi, l'utilisation du cadre d'enjeux linguistiques par *The Globe* vise à démontrer que

⁶³ « Calm before the expected storm » *The Ottawa Citizen*, 13 mai 1914, p. inconnue.

⁶⁴ « Offer \$30,000 to get Regulation 15 passed again and Regulation 17 Nullified ». *Ottawa Journal*, le 6 janvier 1916, p. 1.

⁶⁵ Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 86.

⁶⁶ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 80.

⁶⁷ Au chapitre 2, nous élaborons davantage sur le contexte de l'époque à l'égard du fait français en Ontario. Voir Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 86 et 88, Gaétan Gervais, *loc. cit.*, p. 126 et Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 79.

cette « invasion » du français accentue les conflits. Toutefois, l'utilisation de ce cadre par *The Globe* a aussi l'effet contraire de confirmer l'importance des enjeux linguistiques dans la politique ontarienne et canadienne. En voulant faire valoir l'aspect conflictuel des questions linguistiques, *The Globe* a aussi involontairement renforcé la perception que le Règlement 17 est un enjeu linguistique d'envergure nationale.

Le cadre d'enjeux linguistiques du *Globe* s'opposait aussi à celui de la fondation qu'employaient *Le Droit*, *Le Devoir*, Henri Bourassa et les ténors francophones. Comme le souligne Charles Humphries, en 1912, James Whitney, le premier ministre de l'Ontario, avait peur que les agitations autour du Règlement 17 intéressent des gens de la province voisine (le Québec) et que son gouvernement soit perçu injustement comme étant défavorable aux francophones, alors qu'à son avis, il ne l'était pas⁶⁸. Cependant, en se servant du cadre d'enjeux linguistiques, *The Globe* a sans doute contribué à faire du Règlement 17 un enjeu linguistique d'intérêt national. Même si *Le Droit* et *Le Devoir* ont largement contribué à porter la question sur la scène politique nationale, *The Globe*, en cadrant cette question comme un enjeu linguistique a involontairement signalé qu'il s'agissait d'un enjeu d'envergure nationale.

3.5 Conclusion

Il importe de mentionner qu'il existait un dialogue entre les divers quotidiens de l'époque. Les responsables du *Devoir* lisaient ce que leurs collègues anglophones du *Globe* écrivaient et vice-versa. *Le Droit*, le *Ottawa Citizen* et le *Ottawa Journal* étaient tous aux faits des propos tenus par les autres quotidiens; le *Globe* aussi, dans sa couverture du Règlement 17 et particulièrement les troubles au sein du CÉSO et à

⁶⁸ L'auteur cite des correspondances entre M. Whitney et le québécois Thomas Chapais, ainsi qu'avec Robert Borden, chef des conservateurs à Ottawa dans lesquelles il exprime sa crainte que cette question ne prenne des proportions démesurées. Charles W. Humphries, *op. cit.*, p. 203.

Ottawa, était au fait des propos que tenaient les 3 quotidiens locaux. Dans le cas du *Droit* et du *Devoir*, ces deux journaux-frères allaient même jusqu'à s'échanger, à quelques jours d'intervalles, des articles et des éditoriaux pour publication. Il serait faux de penser que chaque journal, qu'il soit de langue anglaise ou de langue française, opérait dans un vase clos. Au contraire, tous et chacun connaissaient les propos tenus par leurs collègues et il n'était pas rare de voir un quotidien réagir aux propos d'un autre dans ses pages éditoriales. Ainsi, il ne faut pas se surprendre du fait que l'ensemble des journaux considérés aient eu recours dans la plupart des cas aux mêmes processus de cadrage. Les cadres employés étaient semblables malgré certaines différences d'utilisation des symboles, des images et des idées auxquels ils se rapportaient. Les persécuteurs et les victimes n'étaient pas les mêmes dans *The Globe* que dans *Le Droit*; or, dans les deux cas, il s'agissait tout de même d'une guerre.

Nos données démontrent aussi que la typologie des cadres appliquée à la crise du Règlement 17 ne capte pas l'ensemble des cadres, métaphores et symboles employés par les journaux. En effet, la typologie des cadres doit être augmentée afin d'y intégrer ceux de la fondation ou des enjeux linguistiques. L'analyse du contexte historique, politique et social a ainsi permis de compléter notre typologie en ajoutant des cadres qui tiennent compte de la composante identitaire de la lutte au Règlement 17. Ces cadres permettent de mieux comprendre les enjeux identitaires tels que présentés par les médias à l'époque.

Nous constatons aussi, par le nombre élevé d'articles dans tous les quotidiens de langue française et de langue anglaise, que les diverses parties impliquées, qu'il s'agisse de la communauté francophone, des Orangistes ou des Irlandais, ont eu recours à un cadrage diagnostique et pronostic efficace, qui, comme nous l'avons signalé

précédemment, s'est particulièrement manifesté dans *Le Droit* et *Le Devoir*. En effet, les divers intervenants ont adopté un langage qui a permis aux divers quotidiens de présenter, chacun selon leurs perspectives, le problème, les parties impliquées et les solutions recherchées au problème. En quelque sorte, le nombre élevé d'articles recensés montre que les stratégies de communication employées par l'ensemble des intervenants ont porté fruit dans la mesure où les journaux ont été réceptifs à leurs messages. S'il en fut ainsi le cas pour le Règlement 17, qu'en fut-il lors de la fermeture de l'Hôpital Montfort?

Chapitre 4 – L'affaire Montfort et les cadres employés

4.1 Introduction

Le 24 février 1997 la Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario (CRSSO) annonce, en anglais seulement, que « Riverside and Montfort hospitals will no longer provide hospital services. [...] Montfort hospital will close as of June 30, 1999¹. » Le lendemain 25 février, des journaux locaux comme *Le Droit*, le *Ottawa Sun* et le *Ottawa Citizen* titraient respectivement : « S.O.S. Montfort : les francophones organisent la résistance pour sauver leur hôpital », « Riverside, Montfort and Grace hospitals closed », « Small Hospitals take biggest hit in restructuring » et « Montfort backers say non to closing ». Le *Globe and Mail*, pour sa part, consacre une colonne en première page avec le titre « Ottawa hospitals to merge, close ». Pour sa part, *Le Devoir* attend au 26 février avant de titrer en première page « Les francophones ontariens se mobilisent ». Chaque quotidien cadre et aborde la nouvelle différemment. Ainsi, dès la première une ou le premier article au sujet de Montfort, chaque quotidien choisit de privilégier certains cadres afin de mieux faire comprendre l'enjeu à ses lecteurs.

Les quotidiens parlent de la fermeture de l'Hôpital Montfort dès les premiers jours de l'annonce du gouvernement ontarien, et ce, jusqu'à la fin en 2002. Or, leur façon de cadrer et d'appréhender les événements entourant la fermeture de l'Hôpital Montfort ainsi que les processus menant au choix de certains cadres dépend de plusieurs facteurs selon que l'on se réfère à un journal local ou national; un journal de langue anglaise ou de

¹ Disponible en ligne à l'adresse suivante : http://health.gov.on.ca/hsrc/ottawa_nr_0297.htm ou en format papier, Archives de l'OAF, versement non traité, CRCCF, soins de santé en Ontario.

langue française; un journal québécois ou non; un journal engagé dans son milieu et sa communauté ou près des gouvernements.

De plus, chaque quotidien, dans son choix de la nouvelle, du titre, d'un article et d'un journaliste peut contribuer à créer, à renforcer ou encore à déconstruire une façon d'appréhender la fermeture de l'Hôpital Montfort et de façon plus large le pays². Si l'on se fie à la une des journaux au lendemain de l'annonce de la fermeture de l'hôpital dont nous avons parlé précédemment, nous sommes en mesure de constater que les quotidiens en question ont cherché à faire réagir leurs lecteurs et qu'ils se positionnaient, en tant qu'acteurs, dans le débat qui s'ensuivit.

Dans ce chapitre, nous étudions les données recueillies à la lumière de la typologie des cadres et de la théorie des processus de cadrage. Tel que nous l'avons fait au chapitre précédent, nous examinerons le rôle des médias ainsi que les processus de cadrage qui ont été mobilisés dans le cadre de l'événement Montfort.

4.2 Les journaux locaux

4.2.1 Le journal *Le Droit*

Le journal *Le Droit* a cadré différemment la fermeture de Montfort que les journaux locaux de langue anglaise comme le *Ottawa Citizen* et le *Ottawa Sun*. Dès le 25 février 1997, le quotidien utilise des termes guerriers dans sa une comme « résistance » et « sauver »³. L'éditorial du 26 février 1997 donne le ton non seulement à son traitement journalistique de l'événement, mais aussi à toute la mobilisation populaire qui suivra. Il affirme que

² Voir Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 223-225.

³ Denis Gratton, « S.O.S. Montfort : les francophones organisent la résistance pour sauver leur hôpital », *Le Droit*, 25 février 1997, p. 1.

[l]e *Droit* fut fondé le 27 mars 1913 pour lutter contre le Règlement 17 concocté par les forces obscurantistes de l'écrasement et de l'assimilation des francophones de l'Ontario. Lundi, leurs héritiers ont essuyé une autre gifle de même nature avec l'annonce de la fermeture de l'Hôpital Montfort dans le cadre de la restructuration des services de santé dans Ottawa-Carleton [...il faut] aujourd'hui reprendre le flambeau pour mener un nouveau combat⁴.

Le quotidien fait appel à un cadre de référence guerrier, à l'idée maîtresse selon laquelle il s'agit d'une guerre, d'un conflit qui oppose la communauté francophone au gouvernement ontarien. Le journal *Le Droit* ne fait pas seulement que cadrer la nouvelle, il y participe – il fait partie du comité organisateur de SOS Montfort⁵ – et y contribue activement en caractérisant les acteurs selon l'opposition entre « bons » ou « méchants ». Comme l'explique Martel, « [l]'idée de l'indispensable lutte [...] est omniprésente dans les discours des dirigeants de SOS Montfort et dans certains éditoriaux du *Droit*⁶ ». Le journal adopte un cadre, des métaphores et un langage guerriers de façon délibérée. Il contribue ainsi à caractériser les acteurs et les événements en utilisant le vocabulaire de la guerre.

Le 11 mars 1997, le président de la Fédération des caisses populaires de l'Ontario déclare que « nous [les caisses populaires] devons nous engager dans cette lutte et dénoncer cet affront du gouvernement Harris⁷ ». La manchette titre, le 22 mars 1997, journée du Grand ralliement, « [l]a destinée de Gabriel : il luttera toute sa vie pour vivre

⁴ Pierre Bergeron, « La gifle », *Le Droit*, 26 février 1997, p. 18.

⁵ Denis Gratton, journaliste du journal *Le Droit* est le frère de Michel Gratton le relationniste et rédacteur de discours pour SOS Montfort. Gisèle Lalonde est la tante de messieurs Gratton. En consultant le livre de Gratton, de Deevey et les documents disponibles en archive, l'on constate aussi que les liens entre *Le Droit* et SOS Montfort sont assez étroits, étant donné que le journal participe aussi au comité organisateur de SOS Montfort.

⁶ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 86.

⁷ Denis Gratton, « Les caisses pop se joignent à SOS Montfort », *Le Droit*, 11 mars 1997, p. 4.

en français⁸ ». Presque tous les articles, les éditoriaux et même le courrier des lecteurs du journal *Le Droit* étudiés contiennent des allusions semblables à la guerre ou des métaphores guerrières. Des termes tels que ceux de « lutte », « combat », « mobilisation », « monter aux barricades », « survie », « monter au front », font comprendre au lectorat du journal et surtout à la population franco-ontarienne qu'il faut appréhender la décision de la CRSSO comme étant l'expression d'une crise et d'une attaque contre les Franco-Ontariens, bref comme une menace⁹.

En cadrant la crise comme étant le résultat d'une guerre entre deux parties, *Le Droit* met l'accent sur le conflit et la confrontation¹⁰. En plus de privilégier un cadre guerrier, le journal a aussi recours au cadrage diagnostic¹¹. De façon plus précise, le quotidien, par l'utilisation du cadre et du langage guerriers, attire l'attention sur l'enjeu linguistique en le problématisant pour ses lecteurs. Il contribue à façonner l'événement et la manière dont il sera perçu, soit comme une guerre. Il identifie pour les lecteurs et les membres de la communauté franco-ontarienne les parties impliquées : le gouvernement ontarien et la communauté franco-ontarienne¹².

⁸ Annie Morin, «La destinée de Gabriel : il luttera toute sa vie pour vivre en français », *Le Droit*, 22 mars 1997, p. 1.

⁹ Roxanne Deevey, *op. cit.*, p. 52.

¹⁰ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 170, et Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*, p. 54

¹¹ Daniel M. Cress et David A. Snow, *loc. cit.*, p. 1071.

¹² *Ibid.*, p. 1071.

Tableau 7 – *Le Droit* – Cadres employés et fréquence

Types d'articles	Guerre	Joute	Météo	Théâtre	Unité nationale	Règlement 17	Autre
Articles de fonds	9	2	2	1		3	
Chroniques	11	0	4	1	1		
Nouvelles	135	9	9	7	17	12	3
Éditoriaux	30	3	3	2	1	5	0
Lettre à l'éditeur et opinions	34	2	5	3	4	5	3

Le tableau 7 montre la nette prédominance du cadre guerrier sur les autres cadres.

Le Droit utilise de façon récurrente des termes guerriers pour faire valoir l'enjeu linguistique derrière la fermeture de l'Hôpital Montfort. Une majorité d'articles, de chroniques, d'éditoriaux, de nouvelles et même de lettres à l'éditeur emploient ce cadre tant en début de crise (environ de février à septembre 1997), qu'à des dates ultérieures.

Ainsi, dans un article de nouvelle du 18 février 1998, on y lit « Gisèle Lalonde prête à reprendre le combat¹³ ». En novembre 1999, dans sa chronique, Denis Gratton caractérisait la décision favorable des tribunaux comme étant « [...] LA (sic) plus grande victoire des Francos¹⁴ ». Dans un article d'Isabelle Ducas, dans une série de textes de fond au sujet des relations entre le gouvernement Harris et les francophones en 2001, elle affirme « [l]e gouvernement Harris n'a pas donné beaucoup de répit : les francophones

¹³ Paul Gaboury, « Gisèle Lalonde prête à reprendre le combat », *Le Droit*, 18 février 1998, p. 3.

¹⁴ Denis Gratton, « On a gagné, on gagnera ». *Le Droit*, 30 novembre 1999, p. 7.

aux barricades¹⁵ ». Finalement, le 2 février 2002, on lisait en grosses lettres « QUEEN'S PARK CAPITULE¹⁶ ».

Toutefois, comme l'indique le tableau 7, le cadre guerrier ne fut pas le seul à être privilégié par le journal.

Tableau 8 - Journal *Le Droit* – trois cadres les plus utilisés

Nouvelles		Éditoriaux		Lettres éditeur et opinions.	
Guerre	135	guerre	30	Guerre	34
unité nationale	17	Règlement 17	5	Règlement 17 et météo	5
Règlement 17	12	joute et météo	3 3	unité nationale	4

Un cadre d'« unité nationale » a aussi été utilisé afin de faire comprendre aux lecteurs ainsi qu'à la communauté franco-ontarienne que la cause Montfort s'apparentait à un enjeu linguistique important qui pourrait avoir un impact réel sur l'unité du pays¹⁷. Comme l'ont souligné Michel Gratton et la biographie de Gisèle Lalonde, une partie de la stratégie de SOS Montfort était de délibérément cadrer la fermeture de l'hôpital comme un enjeu d'unité nationale afin d'obtenir un appui plus large qui déborderait les frontières de l'Ontario¹⁸. Selon Gratton, « [l]a clé de la victoire pour Montfort est d'en faire une cause nationale. De dire au peuple canadien : Que signifie le Canada si on ne peut conserver le seul hôpital francophone dans tout l'immense territoire à l'ouest du Québec? [...] C'est la seule façon de contourner Harris et de le frapper sur le flanc¹⁹ ». Comme le souligne aussi Martel, le contexte politique favorisait l'utilisation d'un cadre d'unité nationale afin de mobiliser la population générale, et plus particulièrement le milieu

¹⁵ Isabelle Ducas, « Le gouvernement Harris n'a pas donné beaucoup de répit : les francophones aux barricades », *Le Droit*, 9 février 2001, p. 12.

¹⁶ Caroline Barrière, « Queen's Park capitule », *Le Droit*, 2 février 2002, p. 3.

¹⁷ Roxanne Deevey, *op. cit.*, p. 53, et Michel Gratton, *op. cit.*, p. 50.

¹⁸ Michel Gratton, *op. cit.*, p. 50 et Gisèle Lalonde, *Jusqu'au bout!*, Ottawa, Le Nordir, 2003, p. 264.

¹⁹ Michel Gratton, *op. cit.*, p. 50.

franco-ontarien en faveur de Montfort²⁰, et ce, même s'il n'était pas évident que l'enjeu en question correspondait véritablement à un enjeu d'unité nationale.

Le Droit ne fit pas toujours la distinction entre un enjeu d'unité nationale et une question nationale; les deux étaient souvent confondus ou encore interchangeables. Dans un discours devant le Club Richelieu et reproduit en partie dans *Le Droit* sous le titre « [l']avenir du Canada pourrait se jouer [nous soulignons] à Montfort », Gisèle Lalonde déclarait, dans un même et unique paragraphe que « la fermeture de l'Hôpital Montfort est devenue une cause nationale [nous soulignons]. L'enjeu dépasse de loin les dollars, les cents, la brique et le béton. C'est le Canada qui est mis à prix. L'avenir du Canada, tel que nous le connaissons et nous l'aimons, pourrait très bien se jouer ici²¹ ».

En ayant recours au cadre d'unité nationale, le quotidien *Le Droit* a ainsi contribué à renforcer l'idée selon laquelle la fermeture de l'Hôpital Montfort était un enjeu national, de par son impact potentiel sur l'unité du pays. Or, contrairement à ce qu'ont laissé croire SOS Montfort ainsi que la couverture médiatique du *Droit*, l'un n'était pas nécessairement lié à l'autre. Le fait qu'il ait été possible d'occulter une distinction si importante entre un enjeu d'unité nationale et une question nationale peut être expliqué à la lumière du contexte socio-politique tendu de l'époque. Depuis le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec le climat politique était tendu et ponctué de débats déchirants et parfois houleux sur la place du Québec au sein du Canada ainsi que sur l'intégrité territoriale de l'un et de l'autre. Une distinction importante entre un enjeu d'unité nationale et une question nationale était à faire, mais le contexte politique ne le

²⁰ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 76.

²¹ Denis Gratton, « L'avenir du Canada pourrait se jouer à Montfort », *Le Droit*, le 6 mars 1997, p. 4.

favorisait pas. Nous sommes alors à l'époque des « unity wars²² »; pour les partisans de SOS Montfort, la fermeture de Montfort est un autre « front » qui s'ouvre dans les guerres d'unité nationale. Aux yeux de SOS Montfort, de transformer la question en un enjeu d'unité nationale permettrait d'en faire un thème national auprès des quotidiens à l'échelle du pays.

Tel que l'indique aussi le tableau 7, *Le Droit* fera une utilisation fréquente de la référence historique au Règlement 17. En dépouillant les articles du quotidien, nous avons constaté que l'utilisation de la référence au Règlement 17 était liée de près au cadre guerrier. Comme le souligne Martel, « [l]'évocation du Règlement 17 est destinée à rappeler aux Franco-Ontariens que leur combat pour la reconnaissance de leurs droits est à la fois ancien mais aussi inséparable de leur épanouissement. La lutte est un trait valorisé[...]»²³. Celui-ci explique que la plupart des articles du *Droit* recensés soient inexorablement liés à un cadre, à des métaphores et à un langage guerriers. De plus, tout comme l'utilisation du cadre d'unité nationale, à la fois les acteurs ainsi que le quotidien cherchèrent à établir des parallèles entre les deux événements. Comme l'expliquent Oxley, Nelson et Clawson, « frames operate by activating information already at the recipients' disposal, stored in long-term memory²⁴ ». Ainsi, les cadres, comme celui de la guerre et du Règlement 17, activent des référents qui sont déjà connus par l'auditoire franco-ontarien. Ainsi, l'effet mobilisateur risque d'être plus grand.

En effet, l'éditorial de Pierre Bergeron intitulé « la gifle » ne fait pas que cadrer l'enjeu comme une guerre. Il rappelle aussi le symbolisme et l'importance du Règlement

²² Voir le chapitre 16 de Chantal Hébert, *French Kiss, Stephen Harper's Blind Date with Quebec*, Toronto, Knopf Canada, 2007. et voir aussi le chapitre 6 de Jean Chrétien, *My Years as Prime Minister*, Toronto, Knopf Canada, 2007.

²³ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 86.

²⁴ Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 225.

17 pour la fondation du journal *Le Droit* et la communauté franco-ontarienne²⁵. Plusieurs éditoriaux et articles de nouvelles²⁶ ayant recours au symbolisme des aiguilles à chapeaux, rappelant le soutien de l'Église catholique ou encore les événements d'il y a 80 ans y enjoignent un cadre guerrier pour faciliter les parallèles entre les deux événements, et ce, malgré un contexte socio-politique bien différent²⁷.

4.2.2 *The Ottawa Citizen*

Les deux journaux locaux de langue anglaise, pour leur part, ont eu recours à une plus grande variété de cadres.

²⁵ Pierre Bergeron, « La gifle », *Le Droit*, 26 février 1997, p. 18 et voir Roxanne Deevey ainsi que Michel Gratton.

²⁶ Voir les articles suivants pour un exemple Marco Fortier, « Le réveil des Francos », *Le Droit*, 8 mars 1997, p. 10, et Paulo Casimir, « Montfort ne fermera pas scandent 700 Franco-Ontariens réunis à Embrun », *Le Droit*, 13 mars 1997, p. 1, et Murray Maltais, « La francophonie en Ontario : vaillance et courage », *Le Droit*, 22 mars 1997, p. 16.

²⁷ Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 225.

Tableau 9 – *The Ottawa Citizen* – cadres employés et fréquence

Types d'articles	Guerre	Joute	Météo	Théâtre	Unité nationale	Règlement 17	Santé	Autre
Articles de fonds								2
Chroniques	1		1	2			2	1 (efficacité) 1 (enjeux linguistiques)
Nouvelles	45	5	4	10	10	2	13	6 (enj. ling.)
Éditoriaux	11	3		1	2		3 (1=medical)	5 (enj. ling.)
Lettre à l'éditeur et opinions	11	3		2	1	5	2	10 (enj. ling.)

Le tableau 9 montre que le cadre guerrier a aussi été employé par le *Ottawa Citizen*, mais pas à la même fréquence ou de la même façon que par le journal *Le Droit*. En effet, comme le démontrent les tableaux 9 et 10, le *Ottawa Citizen*, un journal qui n'est pas toujours favorable aux francophones, cadra aussi la question de la fermeture de Montfort majoritairement en fonction d'un cadre de référence guerrier.

Tableau 10 – *The Ottawa Citizen* – trois cadres les plus utilisés

Nouvelles		Éditoriaux		Lettres à l'éditeur et opinions	
Guerre	45	guerre	11	Guerre	11
Santé	13	enjeux linguistiques	5	enjeux linguistiques	10
Théâtre et	10	joute et	3	Règlement 17	5
unité nationale	10	santé	3		

Bien qu'il accorda une couverture égale aux trois hôpitaux devant fermer (Montfort, Grace et Riverside), dès le 25 février, le *Ottawa Citizen* annonçait que « Ontario's last remaining French-language hospital is not going down without a fight²⁸ » et que « [t]he

²⁸ Carrie Buchanan, « Montfort Backers say « non » to closing », *The Ottawa Citizen*, 25 février 1997, p. A1.

francophone community was mobilizing²⁹ ». Le 26 février 1997, en première page de la section B, le journal anglophone titrait « Francophones fight for Montfort³⁰ » et annonçait plus loin que « the fight to save Ontario's only French-language hospital is building steam³¹ ». L'utilisation du cadre guerrier par le *Ottawa Citizen* renforça l'idée que cette fermeture était l'expression d'une lutte et d'une bataille, sans toutefois aller aussi loin que de parler d'une situation de crise³², comme le faisait *Le Droit*. Toutefois, il ne faut pas oublier aussi que bon nombres de francophones lisent le *Ottawa Citizen* et que l'emploi du cadre guerrier fait par ce quotidien a sensiblement le même effet mobilisateur auprès de ses lecteurs francophones³³. En effet, dans son livre, Michel Gratton explique que SOS Montfort a été obligé de tenir compte de ce fait dans sa stratégie médiatique³⁴.

Le cadre guerrier apparaît souvent dans des articles où le quotidien reprend les propos de SOS Montfort et d'autres acteurs. Contrairement au journal *Le Droit*, le *Ottawa Citizen* utilisa le cadre guerrier afin d'informer ses lecteurs de ce qui se passe, et pas nécessairement dans le but de les mobiliser en faveur de la cause. De plus, comme nous pouvons le constater en comparant les tableaux pour *Le Droit* (tableau 8) et le *Ottawa Citizen* (tableau 9), même si le quotidien anglophone utilise le cadre guerrier, il le fait trois fois moins souvent que *Le Droit*.

Le quotidien anglophone, tout en reconnaissant l'importance de l'institution pour la communauté francophone ainsi que pour l'unité nationale³⁵, s'intéressa à la question de

²⁹ *Ibid.*, p. A1.

³⁰ Carrie Buchanan, « Francophones fight for Montfort », *The Ottawa Citizen*, 26 février 1997, p. B1.

³¹ *Ibid.*, p. B1.

³² Roxanne Deevey, *op. cit.*, p. 71.

³³ Dans son livre, Michel Gratton explique que la veille du Ralliement du 22 mars, Radio-Canada publia une annonce pleine page en français dans *The Ottawa Citizen* parce que la chaîne d'état savait fort bien que plusieurs Franco-Ontariens étaient abonnés au *Ottawa Citizen*. Michel Gratton, *op. cit.*, p. 95.

³⁴ Voir Michel Gratton, *op. cit.*, p. 176.

³⁵ Carrie Buchanan, *loc. cit.*, p. B1.

l'Hôpital Montfort d'une façon moins militante que *Le Droit*, accordant une couverture assez similaire à tous les hôpitaux touchés par une fermeture³⁶. *The Ottawa Citizen* utilisa également le cadre guerrier lorsqu'il a parlé des deux autres hôpitaux appelés à fermer dans la région. Un article du 28 février 1997 titre « Riverside to fight order to shut doors³⁷ ». Un autre sur l'hôpital psychiatrique de Brockville, annonce « every corner of the city seems to be mobilizing opposition [...] »³⁸. Bien que le cadre guerrier soit surtout utilisé en conjonction avec l'Hôpital Montfort, il n'y est pas exclusivement réservé.

The Ottawa Citizen situa aussi davantage que *Le Droit* la question des hôpitaux d'Ottawa, notamment Montfort, dans le contexte plus large de la restructuration des soins de santé en Ontario³⁹. De plus, le quotidien anglophone opère une distinction entre la communauté et les acteurs comme *Le Droit* et SOS Montfort à la différence de ces derniers qui sont pleinement engagés dans la lutte. D'ailleurs, le *Ottawa Citizen* identifie clairement *Le Droit* comme étant un acteur, et non un observateur objectif dans ce débat, annonçant « [l]e Droit joins campaign to save Montfort⁴⁰ ». Il qualifie ce dernier comme étant le porte-voix de SOS Montfort⁴¹.

En examinant le tableau 10, nous constatons également que même si le cadre guerrier a été le plus utilisé dans toutes les catégories d'articles, ceux qui sont utilisés en deuxième et troisième lieu varient davantage. Ainsi, il semble que le *Ottawa Citizen* ait

³⁶ Roxanne Deevey, *op. cit.*, p. 68.

³⁷ Richard Starnes, « Riverside to fight order to shut doors », *The Ottawa Citizen*, 28 février 1997, p. D3.

³⁸ Kelly Egan, « Anger fuels drive to save Brockville institution », *The Ottawa Citizen*, 28 février 1997, p. D3.

³⁹ À titre d'exemple, voir l'article suivant Carolyn Abraham, « Savings targets don't add up local hospitals say : Ontario government urged to examine commission's numbers », *The Ottawa Citizen*, 15 mai 1997, p. B3.

⁴⁰ Carrie Buchanan, « Montfort Backers prepare for « war » », *The Ottawa Citizen*, 27 février 1997, p. B3.

⁴¹ *Ibid.*, p. B3.

eu recours à une plus grande variété de cadres que *Le Droit*. Dans les articles de nouvelles et dans certains éditoriaux, le quotidien a recours à un cadre « santé » ou à des métaphores du domaine de la santé comme « [p]rognosis poor as hospitals await final notices[...]»⁴² ou encore « [h]ealth council on critical list»⁴³. De plus, en comparaison avec le journal *Le Droit*, le *Ottawa Citizen* a recours moins souvent à un cadre d'unité nationale. Comme le démontrent les tableaux 8 et 9, ce ne sont que dans des articles de nouvelles que le quotidien a recours à un tel cadre de façon significative.

Nous avons aussi relevé un cadre « d'enjeux linguistiques » dans les éditoriaux et le courrier des lecteurs. Ce cadre sert à présenter la fermeture de l'Hôpital Montfort comme un enjeu linguistique (une question de langue et de services dans la langue de la minorité), afin d'éviter que la question ne soit réduite à un enjeu économique ou de santé. À titre d'exemple, une lectrice écrivant au journal en date du 5 avril 1997 affirme, « [w]hether or not the Montfort closes is not a health-care issue, it is a language issue [...]»⁴⁴. Ce même cadre est aussi utilisé par le *Ottawa Citizen* pour parler d'autres événements tels que la nomination de David Levine à la tête de l'Hôpital d'Ottawa et le débat entourant le bilinguisme de la ville d'Ottawa. Ce processus de cadrage sert à mettre en évidence les questions linguistiques qui sont au cœur de la fermeture de Montfort et des autres questions. À l'instar de l'époque du Règlement 17, lorsque ce cadre est employé, particulièrement dans les éditoriaux, il semble correspondre de plus près avec les propos qu'expriment plusieurs groupes et individus de langue anglaise. Toutefois, en raison des limites de ce travail, nous ne pouvions vérifier cet aspect avec certitude.

⁴² Sharon Kirkey, « Prognosis poor as hospitals await final notices : provincial panel to release report tomorrow morning », *The Ottawa Citizen*, le 12 août 1997, p. B3.

⁴³ Editorial, « Health council on critical list », *The Ottawa Citizen*, 17 septembre 1997, p. B4.

⁴⁴ Kim Janes, « Language issue », *The Ottawa Citizen*, 5 avril 1997, p. B6.

Cependant, contrairement à l'époque du Règlement 17, la différence entre l'emploi qu'en fait le *Ottawa Citizen* et les quotidiens francophones n'est pas aussi évidente qu'au début du XX^e siècle. Étant donné qu'une partie du lectorat de ce journal est franco-ontarien, il est possible que ce cadre vise aussi à changer l'opinion de ce public sur les événements. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de vérifier cet aspect par notre analyse.

4.2.3 *Le Ottawa Sun*

The Ottawa Sun a privilégié dans ses articles de nouvelles un cadre guerrier plus que tout autre cadre. Or, le sens accordé aux métaphores guerrières utilisées par le *Ottawa Sun* n'est pas le même que dans *Le Droit* ou même le *Ottawa Citizen*. Il se sert du cadre guerrier pour faire comprendre à ses lecteurs qu'il s'agit d'une guerre entre francophones et anglophones, rappelant ainsi le *Globe* en 1912. Le quotidien met l'accent sur la mobilisation de SOS Montfort et de la communauté francophone, comme le font les deux autres journaux locaux, mais il souligne, à plus d'une reprise, l'impact important du bilinguisme sur les employés unilingues anglophones appelés à travailler dans le nouvel hôpital fusionné.

À titre d'exemple, dans un article du 26 février 1997 décrivant la mobilisation de SOS Montfort contre la décision de la CRSSO, nous y lisons aussi deux longs paragraphes expliquant que la fusion de l'Hôpital Civic et de l'Hôpital Général en un seul hôpital désigné bilingue risque de favoriser les employés bilingues de la région, au détriment des employés unilingues anglophones⁴⁵. Et d'ajouter que « [t]hat's going to eliminate a lot of well-qualified candidates⁴⁶ ». Un autre article de nouvelles le 27 février 1997 commente la discrimination qui pourrait nuire aux infirmières unilingues

⁴⁵ Sarah Green, « Montfort fighters gear up », *The Ottawa Sun*, 26 février 1997, p. 2-3.

⁴⁶ Sarah Green, « Montfort fighters gear up », *The Ottawa Sun*, 26 février 1997, p. 2-3.

anglophones de la région et nous fait lire en gros titre « [n]urses promise language fight⁴⁷ ».

Ainsi, dans les articles parlant de la fermeture de Montfort, les métaphores guerrières employées par le *Ottawa Sun* servent à caractériser les événements comme étant, d'une part, l'expression d'une lutte qui appartient exclusivement à la communauté francophone et d'autre part, comme une lutte qui doit aussi être menée contre cette dernière. Or, contrairement aux autres journaux locaux, il n'est pas toujours facile en recensant les articles de déterminer qui est l'ennemi : la CRSSO, le gouvernement ontarien, les anglophones ou les francophones. Quand il s'agit strictement de l'Hôpital Montfort, il semble que ce soit la CRSSO et le gouvernement ontarien. Lorsqu'il est plutôt question d'enjeux connexes comme la fusion des hôpitaux Civic et Général et des services en français dans la région, il semble que le conflit oppose plutôt la communauté francophone à la communauté anglophone de la région. Cela a ainsi compliqué notre analyse.

Tableau 11 – *The Ottawa Sun* – trois cadres les plus utilisés

Nouvelles		Éditoriaux		Lettres à l'éditeur et opinions	
Guerre	18	enjeux linguistiques	3	Guerre	10
enjeux linguistiques	5	joute et météo	2 2	enjeux linguistiques	5
Théâtre	3	guerre, théâtre et économie	1 1 1	Santé	3

Comme le montre le tableau 11, le deuxième cadre le plus utilisé dans les articles de nouvelles et le courrier aux lecteurs est le cadre d'enjeux linguistiques. Il est le plus souvent privilégié dans les éditoriaux, dépassant ainsi le cadre guerrier. Il sert à mettre en

⁴⁷ Sarah Green, « Montfort takes off gloves », *The Ottawa Sun*, 27 février 1997, p. 3.

évidence, à tort ou à raison, les questions linguistiques qui sont au cœur de la fermeture de Montfort et de la restructuration des soins de santé dans la région. Le *Ottawa Sun* se sert de ce cadre surtout pour accentuer le ressentiment et le ressac anti-francophone qui se manifestent. Le quotidien se sert d'un cadre d'enjeux linguistiques pour mettre l'accent sur la division que créent les questions linguistiques. Soulignons qu'il est souvent employé de pair avec un cadre guerrier.

Dans un éditorial du 9 mars 1997, le *Ottawa Sun* écrit, « [...] the decision to close the Montfort is both fiscally and socially sound, and most certainly not an issue based upon language⁴⁸ ». Or, malgré les efforts de réduire la fermeture de l'Hôpital Montfort à un simple enjeu économique ou de santé, il est pourtant récurrent dans le *Ottawa Sun* que l'enjeu linguistique au cœur de la question ne peut être ignoré ou évacué complètement de leur analyse de la situation. En effet, dans un éditorial du 2 août 1998 intitulé « [the] price of linguistic peace⁴⁹ », le journal explique que de garder Montfort ouvert avec tous ses services n'a pas seulement l'avantage de donner aux francophones ce qu'ils veulent, mais que ça contribuerait à « easing anxieties among anglophone employees⁵⁰ » et que « [a]t least it buys the kind of language peace this region has previously enjoyed⁵¹ ». Le cadre d'enjeux linguistique dont se sert le *Ottawa Sun* contribue ainsi à accentuer la nature conflictuelle de la question linguistique dans la région d'Ottawa.

Le tableau 11 démontre également que le *Ottawa Sun*, tout comme le *Ottawa Citizen*, a employé une plus grande variété de cadres que *Le Droit*. En ayant recours au théâtre, à la joute, à la santé et même à l'économie, le *Ottawa Sun* et le *Ottawa Citizen*

⁴⁸ Editorial, « Patient care, not shameful politics », *The Ottawa Sun*, 9 mars 1997, p. 6.

⁴⁹ Editorial, « Price of linguistic peace », *The Ottawa Sun*, 2 août 1998, section comment, p. 1.

⁵⁰ Editorial, « Price of linguistic peace », *The Ottawa Sun*, 2 août 1998, section comment, p. 1.

⁵¹ Editorial, « Price of linguistic peace », *The Ottawa Sun*, 2 août 1998, section comment, p. 1.

ont contribué à informer leurs lectorats respectifs d'une façon différente du journal *Le Droit*. Bien que l'utilisation d'une plus grande variété de cadres ne soit pas le gage d'une couverture médiatique plus objective, cela laisse croire que la différence peut être due au rôle particulier qu'ont joué les deux quotidiens anglophones locaux dans le dossier Montfort. Cette variété de cadres nous porte à croire que les lecteurs de ces journaux ont été exposés à un plus grand nombre de perspectives et de facettes de l'enjeu que les lecteurs du *Droit*. Ce dernier étant un acteur engagé et le « mouthpiece ⁵² » de SOS Montfort, tel que le qualifie le *Ottawa Citizen*, cela laisse croire qu'un recours plus intense au cadre guerrier correspondrait à une plus grande convergence entre les propos des acteurs de SOS Montfort et ceux du quotidien lui-même. Ainsi, l'utilisation récurrente du cadre guerrier par le journal *Le Droit* serait dû à son rôle d'acteur engagé, alors que la plus grande variété de cadres employés par les deux quotidiens de langue anglaise donne l'impression qu'ils sont moins engagés et plus détachés des événements, conservant ainsi une plus grande distance entre eux et le sujet.

La fréquence de l'utilisation de certains cadres dépend également du nombre d'événements qui sont représentés dans le journal. Puisque *Le Droit* était engagé activement dans le débat entourant la fermeture de Montfort, ce quotidien a sans doute accordé d'une façon plus régulière et assidue des pages aux événements organisés par SOS Montfort et la communauté franco-ontarienne. Bien que les deux quotidiens anglophones aient aussi présenté assez régulièrement des nouvelles à ce sujet, ils le firent plutôt à des moments forts comme au début du mouvement (la manifestation du 22 mars) ou encore lors des deux recours en justice.

⁵² Bob Phillips, « Montfort lobby hurts bilingualism by its cozy bonds with separatists », *The Ottawa Citizen*, 2 mars 2001, p. C4.

Malgré les nuances et le recours à une plus grande variété de cadres, les processus de cadrage à l'œuvre dans les articles du *Ottawa Citizen* et du *Ottawa Sun* demeurent les mêmes que dans *Le Droit*. Les quotidiens anglophones locaux se servent des cadres guerriers, de santé, du théâtre, de la joute et du cadre d'enjeu linguistique pour aider leurs lecteurs à interpréter et à comprendre les événements de Montfort⁵³, pour « ordonner et injecter des connotations affectives⁵⁴ » dans la présentation de la nouvelle ainsi que pour identifier l'enjeu, les parties impliquées et les solutions possibles⁵⁵. Même si les cadres utilisés sont différents, les processus de cadrages, eux, sont identiques. Or, comme le soulignent les auteurs, les cadres ne sont jamais neutres; ils véhiculent une manière particulière d'appréhender les événements et ils peuvent aussi véhiculer des identités⁵⁶. Ainsi, les quotidiens locaux, par les processus de cadrages qu'ils ont employés, ont contribué à véhiculer certains aspects de l'enjeu et à véhiculer des identités : une identité francophone et une identité anglophone.

4.3 Les journaux nationaux

Les quotidiens nationaux se sont aussi intéressés à la fermeture de l'Hôpital Montfort. Ainsi, le *Globe and Mail* et *Le Devoir* ont aussi parlé de la fermeture de l'Hôpital Montfort mais de façon moins intense. Ils ont consacré un nombre moins grand d'articles à la question. L'enjeu linguistique au cœur du débat a incité le journal *Le Devoir* à démontrer un plus grand intérêt envers la fermeture de Montfort que *The Globe and Mail*. Il a même eu recours à certains des cadres utilisés par le journal *Le Droit*. Par contre, à l'instar des quotidiens locaux et régionaux, il existe d'importantes différences

⁵³ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 162.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 163.

⁵⁵ Daniel M. Cress et David A. Snow, *loc. cit.*, p. 1071.

⁵⁶ Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*, p. 51 et p. 56 et Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 235-236.

entre les choix de cadres par les quotidiens nationaux de langue anglaise et de langue française.

4.3.1 *Le journal Le Devoir*

À l'instar du journal *Le Droit*, le quotidien *Le Devoir* a privilégié un cadre guerrier, et ce, dans tous les types d'articles recensés. Le tableau 11 montre qu'il a été le cadre le plus utilisé dans les articles de nouvelles, les éditoriaux et le courrier des lecteurs. *Le Devoir*, tout comme *Le Droit*, a également eu recours à un cadre d'unité nationale et à celui du Règlement 17.

Tableau 12 – Journal *Le Devoir* – trois cadres les plus utilisés

Nouvelles		Éditoriaux		Lettres à l'éditeur	
Guerre	48	guerre	7	guerre	6
unité nationale et Règlement 17	8 8	enjeux linguistiques	3	unité nationale	3
enjeux linguistiques et météo	6 6	Règlement 17	2	Règlement 17	1

L'utilisation par *Le Devoir* du cadre guerrier est presque identique à celle qu'en a fait *Le Droit*. Tout comme ce dernier, il s'est servi de métaphores guerrières afin de spécifier clairement le problème ou l'enjeu, identifier les « bons » et les « méchants »⁵⁷ et mobiliser les lecteurs. À l'instar du *Droit*, *Le Devoir* eut recours au cadre guerrier surtout durant la période initiale (de février à septembre 1997), bien qu'il demeurera une référence tout au long des événements entourant la fermeture de l'Hôpital Montfort. À titre d'exemple, en date du 26 février 1997, un article de nouvelles titrait « [l]es francophones ontariens se mobilisent⁵⁸ » expliquant, en ayant recours à des métaphores guerrières, l'enjeu derrière la cause Montfort. Le lendemain, on pouvait y lire également

⁵⁷ Daniel M. Cress et David Snow, *loc. cit.*, p. 1079.

⁵⁸ Marie-Andrée Chouinard, « Les francophones ontariens se mobilisent », *Le Devoir*, 26 février 1997, p. A1.

le titre suivant : « SOS Montfort passe à la contre-attaque⁵⁹ ». Le 30 juillet 1998, *Le Devoir* annonce que « SOS Montfort repart en campagne⁶⁰ ». En décembre 2001 une fois la décision de la Cour supérieure de l'Ontario rendue publique, Bernard Descôteaux rédige un éditorial qui affirme « SOS Montfort aura fait la démonstration que les victoires sont possibles pour peu que l'on ait la volonté de se battre⁶¹ ». Ainsi, tout comme *Le Droit*, *Le Devoir* s'est servi du cadre guerrier afin de commenter la situation des Franco-ontariens.

Cependant, il importe d'apporter une nuance importante entre les deux journaux. *Le Droit* a recours au cadre guerrier parce qu'il prend part à la lutte mise en branle pour sauvegarder l'Hôpital Montfort; c'est-à-dire que ce n'est pas seulement la lutte de SOS Montfort ou de la communauté, c'est aussi le combat du journal *Le Droit*. Pour *Le Devoir*, la lutte pour sauvegarder l'Hôpital Montfort l'intéresse certes, mais celle-ci n'est pas menée par le quotidien. Même si *Le Devoir* emploie aussi le cadre guerrier, la lutte demeure une lutte propre à la communauté franco-ontarienne, envers laquelle le lectorat québécois du *Devoir* est sympathique, sans toutefois la considérer comme étant sienne, comme il en avait été le cas lors du Règlement 17. Nous y reviendrons au chapitre suivant.

Par ailleurs, à l'instar du quotidien *Le Droit*, *Le Devoir* a aussi fait appel au cadre du Règlement 17 dans ses articles de nouvelles. Ce cadre apparaît également dans les éditoriaux et dans le courrier des lecteurs, quoiqu'à une fréquence moins grande.

À l'instar du journal *Le Droit*, *Le Devoir* utilisait souvent le cadre du Règlement 17 en conjonction avec un cadre guerrier, particulièrement au début des événements. Dans

⁵⁹ « SOS passe à la contre-attaque », *Le Devoir*, 27 février 1997, p. A1.

⁶⁰ Presse canadienne, « SOS Montfort repart en campagne », *Le Devoir*, 30 juillet 1998, p. A4.

⁶¹ Bernard Descôteaux, « La victoire des Franco-Ontariens », *Le Devoir*, 10 décembre 2001, p. A6.

un éditorial du 1^{er} mars 1997, Gilles Lesage utilise à maintes reprises des termes guerriers tels que « lutte », « résistance », « survie », tout en affirmant que « [m]ais les Franco-Ontariens se rappellent, eux, que pour combattre l'infâme Règlement 17 (qui leur interdisait de dispenser l'enseignement dans leur langue), leurs grands-mères avaient utilisé cette arme inusitée [les épingles à chapeau] pour empêcher les inspecteurs d'entrer dans les écoles récalcitrantes⁶² ». Dans certains articles de nouvelles, le cadre guerrier et celui du Règlement 17 sont souvent tous deux présents et parfois dans une même phrase. Pensons, à titre d'exemple, à un article de nouvelles en date du 24 mars 1997 où nous pouvons lire la première phrase suivante : « [j]amais depuis le Règlement 17, qui interdisait le français dans les écoles ontariennes au début du siècle, un événement n'a-t-il mobilisé autant la population francophone de l'Ontario⁶³ ». À des dates plus tardives également comme en 2000 ou 2001⁶⁴, la référence au Règlement 17 continue d'être utilisée de concert avec le cadre guerrier.

Tout comme le souligne Martel au sujet de SOS Montfort et du quotidien *Le Droit*, le rappel du Règlement 17 « témoigne d'une volonté de mobilisation⁶⁵ ». Ainsi, l'utilisation par *Le Devoir* du même cadre cherche aussi à mobiliser ses lecteurs. *Le Devoir* veut mettre en plus grande évidence les difficultés encourues dans l'affirmation du fait français au Canada et pour démontrer combien il peut être difficile de vivre en français à l'extérieur du Québec.

⁶² Gilles Lesage, « Les traumatismes des Franco-Ontariens », *Le Devoir*, 1 mars 1997, p. A10.

⁶³ Presse canadienne, « Après le rassemblement monstre de samedi : SOS Montfort a la joie prudente », *Le Devoir*, 24 mars 1997, p. A6.

⁶⁴ Voir à titre d'exemples Joël Madore, « Le complot anti-français de l'Ontario », *Le Devoir*, 8 août 2000, p. A7 et Bernard Descôteaux, « La victoire des Franco-Ontariens », *Le Devoir*, 10 décembre 2001, p. A6.

⁶⁵ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 70.

Un autre cadre qui nous est d'intérêt et auquel a recours *Le Devoir* tout comme le *Globe and Mail* est celui d'enjeu linguistique. Celui-ci sert à mettre en évidence la question linguistique qui sous-tend le débat entourant la fermeture de l'Hôpital Montfort. Dans le cas du quotidien *Le Devoir*, ce cadre d'« enjeu linguistique » sert à illustrer la nature des relations existant entre le Québec et les communautés francophones du reste du Canada. Il veut mettre en lumière la nature parfois conflictuelle des relations qu'entretient le gouvernement québécois avec les communautés francophones du reste du Canada.

Dans quelques cas, surtout au mois de juillet et d'août 1998⁶⁶, ce cadre sert aussi, à l'instar du *Globe and Mail*, à mettre en évidence le ressac anglophone qui se fait ressentir à l'endroit des revendications de la communauté franco-ontarienne dans la foulée de l'affaire David Levine et du dépôt par SOS Montfort d'un recours judiciaire. Or, dans toutes les instances, le cadre d'« enjeu linguistique » présente d'une perspective plutôt québécoise la question linguistique associée à la fermeture de Montfort. Pensons à titre d'exemple à plusieurs articles de nouvelles au cours des jours suivant l'annonce de la fermeture, dans lesquels *Le Devoir* met en évidence à la fois l'enjeu linguistique de Montfort ainsi que l'appui du premier ministre Bouchard et les propos dont il fait part à son homologue ontarien en réaction à l'annonce⁶⁷. Ces articles parlent de l'enjeu linguistique que représente Montfort, mais ils le présentent souvent en lien avec le Québec, la politique québécoise ou ses politiciens. Cela diffère alors de la façon dont est présenté l'enjeu dans d'autres quotidiens.

⁶⁶ Voir Huguette Young, « La survie de l'établissement », *Le Devoir*, 29 juillet 1998, p. A2 et Hélène Buzzetti, « Montfort, ou la réaffirmation francophone », *Le Devoir*, 26 août 1998, p. A1 à titre d'exemple.

⁶⁷ Voir Pierre April, « La fermeture de l'Hôpital Montfort », *Le Devoir*, 28 février 1997, p. A5, Pierre April, « Fermer l'hôpital Montfort : inimaginable dit Bouchard », *Le Devoir*, 1^{er} mars 1997, p. A6 et Suzanne Dansereau, « Tête-à-tête Harris-Bouchard », *Le Devoir*, 8 mars 1997, p. A8.

De plus, dans l'utilisation des cadres linguistiques et guerriers, nous constatons un plus grand détachement de son lectorat principalement québécois à l'endroit des événements que vit la communauté franco-ontarienne. Dans la plupart des articles, des chroniques et même du courrier des lecteurs, il s'agit toujours « des Franco-Ontariens » ou encore dans certains cas on parle des « francophones hors Québec » ou des « frères Franco-Ontariens », ce qui contraste avec le « nous » collectif employé par le même quotidien à l'époque du Règlement 17. Il s'agit d'une manifestation de la pratique du journalisme de type objectif dont parlent Taras et Deevey. C'est-à-dire que dans le langage utilisé et la façon dont il cadre l'enjeu, le quotidien tente de garder une certaine distance par rapport à son sujet. En plus d'être une manifestation de la pratique d'un journalisme qui se veut objectif, la distance que garde le quotidien par rapport à son sujet – la communauté franco-ontarienne – est aussi sans doute due au fait que malgré qu'il soit un quotidien « national », *Le Devoir* est avant tout un journal nationaliste du Québec, qui a toutefois un impact sur la politique à un niveau national.

Un dernier cadre d'intérêt employé par *Le Devoir*, surtout dans le courrier des lecteurs et les articles de nouvelles, est celui de l'unité nationale. Tout comme *Le Droit*, *Le Devoir* a eu recours au cadre d'unité nationale afin de montrer à son lectorat qu'en plus des débats entourant la partition du Québec, la validité d'un renvoi à la Cour suprême sur la sécession du Québec ainsi que la séparation possible du Québec, les questions linguistiques telles que Montfort peuvent être une menace à l'unité nationale du pays. Bien que plusieurs exemples pourraient être cités, mentionnons-en seulement deux. Le premier, rédigé par Norman Delisle affirme que « [c]ette question est très importante pour l'unité canadienne puisqu'elle démontrera la place des services que les

francophones peuvent recevoir dans leur langue en Ontario [...]»⁶⁸. Pour sa part, l'éditorialiste Gilles Lesage, décrit que « M. Harris ne semble pas se rendre compte que le démantèlement du seul établissement hospitalier que les francophones contrôlent d'un bout à l'autre [...] porterait un coup terrible à ceux qui croient que la viabilité d'un Canada bilingue et biculturel [...]»⁶⁹. À l'instar du *Droit*, *Le Devoir* ne fait pas toujours la distinction entre ce qui est un enjeu national et une question d'unité nationale. Les deux semblent aussi être confondus. Cela peut être dû, entre autres, au fait que *Le Devoir* cite souvent les propos de SOS Montfort.

Or, il importe d'apporter une nuance importante. *Le Devoir*, par sa position éditoriale nationaliste, se sert du cadre d'unité nationale aussi pour inciter ses lecteurs québécois à faire deux choses : à être solidaires à la communauté franco-ontarienne et à s'interroger quant à la place que doit occuper le Québec au sein ou à l'extérieur du Canada. Tout comme le cadre d'« enjeu linguistique » met en lumière la nature parfois conflictuelle des relations entre le Québec et les communautés francophones, celui de l'unité nationale accentue la menace que représente la question linguistique pour l'unité nationale, notamment dans le contexte post-référendaire de 1997.

4.3.2 *Le Globe and Mail*

Le tableau 12 montre que le *Globe and Mail* utilise aussi le cadre guerrier de façon prédominante dans ses textes de nouvelles et ses éditoriaux. Par contre, les lettres à l'éditeur sont plutôt caractérisées par le cadre d'enjeu linguistique.

⁶⁸ Norman Delisle, « SOS Montfort: Blais a pu parler à huit premiers ministres », *Le Devoir*, 8 août 1997, p. A4.

⁶⁹ Gilles Lesage, « À l'abordage! », *Le Devoir*, 8 août 1997, p. A1.

Tableau 13 – *The Globe and Mail* – trois cadres les plus utilisés

Nouvelles		Éditoriaux		Lettres à l'éditeur et opinions	
Guerre	18	guerre et enjeux linguistiques	3 3	enjeux linguistiques	6
unité nationale	6	unité nationale	2	théâtre	2
enjeux linguistiques	5			guerre	1

Le cadre guerrier, tel qu'utilisé par le *Globe and Mail*, sert aussi à mobiliser la population, mais pas de la même façon que les journaux locaux tels que *Le Droit* ou le *Ottawa Citizen*.

Malgré des références guerrières servant à mettre en lumière la nature conflictuelle du débat, le *Globe and Mail* se distancie de la lutte. Prenons, à titre d'exemple, un article du chef de pupitre à Queen's Park, le 10 avril 1997, qui affirme que « [...] the government has failed to understand why Franco-Ontarians are fighting to preserve their own hospital⁷⁰ ». Ce n'est pas la lutte du journal, ou même de ses lecteurs; c'est celle des Franco-Ontariens. Le quotidien rapporte les événements plus qu'il ne participe à leur déroulement.

Le quotidien utilise aussi le cadre guerrier afin de mettre en lumière le conflit qui oppose les anglophones aux francophones. La manchette du même article met particulièrement en opposition les deux groupes en utilisant l'image d'un « ghetto » francophone au sein d'une grande institution anglophone⁷¹. Les termes guerriers sont employés davantage au moment de l'annonce que David Levine a été nommé à la tête de l'Hôpital d'Ottawa. Le débat sur le bilinguisme à la ville d'Ottawa fait aussi les manchettes. À ces moments, le cadre guerrier sert non seulement à mettre en lumière le

⁷⁰ Richard Mackie, « Hospital group fears ghetto for Francophones: Montfort special services to be absorbed into mainly Anglophone complex in Ottawa », *The Globe and Mail*, 10 avril 1997, p. A17.

⁷¹ *Ibid.*, p. A17.

conflit causé par la fermeture de Montfort. Il vient renforcer la perception, véhiculée par SOS Montfort, selon laquelle l'enjeu s'inscrit dans une suite de conflits linguistiques parmi d'autres à l'ouest de la rivière des Outaouais. Les propos de Jeff Rose, dans un article de nouvelles du 23 avril 1997, en témoigne de façon éloquente. Il écrit, « the closing is already being portrayed in the media as evidence there is no *quid pro quo* in the treatment of Francophones on the west side of the Ottawa River, as compared with the way in which Anglophones are treated in Quebec⁷² ».

À d'autres moments, le cadre guerrier sert aussi à mettre en évidence le conflit qui oppose les francophones au gouvernement provincial ou encore ce dernier au gouvernement fédéral. Pensons, à titre d'exemple, à l'article de Richard Mackie et Ijeoma Ross en date du 23 avril 1997. On y lit que « [t]he potential volatility of the issue can be seen by the fact that both Mr. Bouchard and Prime Minister Jean Chrétien were quick to ask Mr. Harris to intervene to keep the hospital open⁷³ ». De plus, dans un article du 4 mars 1997, le journal rapporte que « Ontario Premier Mike Harris has lashed out at politicians from other governments who are criticizing the proposed closing of Ontario's only major French-language hospital⁷⁴ ». Nous sommes ainsi en présence d'un conflit dans lequel s'impliquent le gouvernement fédéral et même le Québec.

Le cadre guerrier, tel qu'employé par le *Globe and Mail*, ne fait alors pas exclusivement référence à un conflit linguistique, mais à une variété de conflits. Le fait qu'il se serve de ce cadre dans sa présentation de l'enjeu linguistique de Montfort

⁷² Richard Mackie et Ijeoma Ross, « Hospital closing cited as unity issue », *The Globe and Mail*, 23 avril 1997, p. A4.

⁷³ Richard Mackie et Ijeoma Ross, « Hospital closing cited as unity issue », *The Globe and Mail*, 23 avril 1997, p. A4.

⁷⁴ Jane Coutts, « Harris derides critics of hospital closings PM, Bouchard playing politics Premier says », *The Globe and Mail*, 4 mars 1997, p. A3.

démontre l'importance de la question. Cependant, puisque le cadre guerrier n'y est pas exclusivement réservé, à l'instar du *Droit* ou du *Devoir*, cela signale aussi qu'il s'agit d'un conflit parmi d'autres.

Le cadre guerrier sert surtout à illustrer le conflit entre les francophones et le gouvernement provincial lors des recours devant les tribunaux, et ce, à partir de 1998. Citons, à titre d'exemple, un article de nouvelles du 30 novembre 1999 annonçant que « [t]he Ontario Divisional Court has barred the government from undermining the province's only French-language hospital [...] »⁷⁵. Cet usage particulier est sans doute dû au fait que les tribunaux et le système judiciaire s'appuient sur un système de confrontation entre deux parties adverses. Or, cela contribue à renforcer l'image selon laquelle la fermeture de Montfort est un conflit qui oppose deux parties cherchant toutes deux à convaincre le lectorat du bien-fondé de leur cause. Ou, pour reprendre les termes employés par Cress et Snow, cela renforce l'image selon laquelle les deux groupes ont recours au cadrage diagnostic et pronostic⁷⁶.

Cet aspect du conflit entre les francophones et le gouvernement provincial ou même entre les gouvernements provincial et fédéral peut s'expliquer par le fait que le *Globe and Mail* est lié de près au monde des affaires torontois et au gouvernement provincial de l'Ontario⁷⁷ et qu'il s'agit d'un quotidien national. Puisque son mandat d'information est d'abord et avant tout national, cela aura un impact quant au choix de la nouvelle et du cadre employé. Puisque le quotidien est plus près de ces milieux et qu'il se veut d'envergure nationale, on peut s'attendre à ce que cela ait une incidence sur la façon dont

⁷⁵ Richard Mackie, « Court backs Montfort Hospital as French-language institution », *The Globe and Mail*, 30 novembre 1999, p. A7.

⁷⁶ Daniel M. Cress et David E. Snow, *loc. cit.*, p. 1071.

⁷⁷ Michel Gratton, *op. cit.*, p. 279.

il cadrera des conflits linguistiques et des querelles entre gouvernements. La proximité du *Globe and Mail* avec le monde des affaires torontois et le gouvernement provincial de l'Ontario explique aussi l'importance de la prise de position éditoriale en faveur de Montfort. Celle-ci sera jugée comme un point tournant pour SOS Montfort⁷⁸. En obtenant une prise de position favorable de la part du *Globe and Mail*, SOS Montfort y voyait là un appel à l'autorité qui, comme l'explique Gingras, donnait une crédibilité à l'enjeu en question « en lui associant le point de vue favorable d'une personne ou d'un organisme qu'on tient en haute estime⁷⁹ ».

Ainsi, l'utilisation du cadre guerrier par le *Globe and Mail* n'est pas exactement la même qu'en font les quotidiens locaux ou même ceux de langue française. Le journal s'en sert pour présenter en termes nationaux la fermeture de l'Hôpital Montfort. Le cadre guerrier ne sert pas nécessairement à problématiser cette question de la même façon que le font des quotidiens comme *Le Droit*, le *Ottawa Citizen* ou même *Le Devoir*. Le *Globe and Mail* ne se sert pas du cadre guerrier pour rappeler des luttes précédentes ou pour mobiliser de façon claire ses lecteurs; il relate une lutte à laquelle il ne prend pas part. Il se sert du cadre guerrier davantage pour situer la fermeture de Montfort dans le contexte plus large de l'époque en faisant allusion aux différents conflits linguistiques dans la ville d'Ottawa.

Les deux autres cadres dont se sert le plus le *Globe and Mail* sont ceux de l'unité nationale, qui est au deuxième rang dans les articles de nouvelles ainsi que les éditoriaux, et celui de l'enjeu linguistique. Pour le *Globe and Mail*, ce dernier sert à mettre en lumière, dans les éditoriaux ainsi que les articles de nouvelles, l'importance des questions

⁷⁸ *Ibid.*, p. 215 et p. 223.

⁷⁹ Anne-Marie-Gingras, *op. cit.*, p. 92.

linguistiques dans la politique ontarienne et canadienne. Pensons, à titre d'exemple, à un article de nouvelles en date du 8 mars 1997 où l'on peut lire que Lucien Bouchard « reminded him [Mike Harris] that this is about minority rights, it's about a very important political and francophone symbol, to have this one remaining francophone hospital in Ottawa and Ontario⁸⁰ ». Dans une chronique du 15 avril 1997, Robert Sheppard termine sa chronique sur Montfort en affirmant que :

[t]here are more than a million francophones outside Quebec, a larger number than the population of Saskatchewan or Manitoba, and it is only in the past 15 years – since the advent of the Charter of rights and freedoms – that they have had any real ability to take charge of their own lives through the control of school and (some) hospital boards and the enhancement of legal rights. Bilingualism is a fine ideal, and practical in many situations. But it is not the only ideal when it comes to dealing with two languages⁸¹.

De plus, dans plusieurs chroniques intitulées “Quebec Voices”, le *Globe and Mail* relate certaines des réactions de journalistes, d'éditeurs et de chroniqueurs de langue française à la fermeture de Montfort et ce, durant tous les événements. Cela contribue à renforcer, comme le fait le cadre d'enjeu linguistique, l'importance que revêtent les questions linguistiques pour l'Ontario et pour le Canada. En ayant recours à ce cadre, le *Globe and Mail* accorde une grande importance, aux yeux des lecteurs et de la communauté franco-ontarienne, à la question linguistique qui sous-tend le débat sur la restructuration des soins de santé dans la région d'Ottawa. Ainsi, le quotidien torontois contribue à faire de la fermeture de l'Hôpital Montfort un enjeu linguistique d'abord et un enjeu de santé ensuite.

⁸⁰ Martin Mittelstaedt, « Bouchard asks Harris to save Montfort Hospital », *The Globe and Mail*, 8 mars 1997, p. A5.

⁸¹ Robert Sheppard, « French and the Montfort Hospital », *The Globe and Mail*, 15 avril 1997, p. A17.

Un autre fait intéressant à noter est que le cadre d'enjeu linguistique contribue à faire de Montfort un enjeu linguistique important parce qu'il est souvent accompagné du cadre d'unité nationale. Le fait que le cadre d'unité nationale soit lié à l'utilisation du cadre d'enjeu linguistique peut sans doute être attribué au fait que le *Globe and Mail* est un quotidien national avec un mandat d'information différent des quotidiens locaux. Ainsi, si l'on se fie à la définition des quotidiens nationaux retenue au chapitre 1, celui-ci aura tendance à situer les questions, comme les enjeux linguistiques et Montfort, dans une perspective plus large que les quotidiens locaux. La combinaison des cadres d'enjeu linguistique et d'unité nationale pourrait alors signaler qu'il s'agit d'une préoccupation de la plus haute importance que s'il était seulement cadré comme une question de langue. Tel que nous l'avons signalé au chapitre 2, puisqu'à l'époque la question de la place du Québec au sein du Canada ainsi que la partition possible de certaines régions du Québec sont au cœur des débats politiques, cela peut expliquer pourquoi un quotidien comme le *Globe and Mail* ferait le lien entre un enjeu linguistique comme la fermeture de Montfort et l'unité du pays. Par contre, une nuance s'impose. Contrairement aux autres quotidiens, le *Globe and Mail* semble mieux faire la distinction entre une question nationale – qui intéressera ou qui affectera l'ensemble du territoire canadien – et un enjeu d'unité nationale. Nos données ainsi que les exemples retenus montrent que le quotidien a considéré Montfort plutôt de la perspective de l'unité nationale que comme une question d'envergure nationale. Bien qu'il n'existe pas toujours une différence claire entre les deux types de questions, le *Globe and Mail* opère plus souvent que les autres quotidiens que nous avons dépouillés une distinction entre ces enjeux dans son traitement journalistique de Montfort.

4.4 Quelques mots sur d'autres cadres et conclusion

Malgré la prédominance de certains cadres dans l'ensemble des quotidiens considérés, nous avons aussi constaté que ceux de la joute, du théâtre et de la météo ont aussi été utilisés, mais à une fréquence moins grande. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet état de choses. D'abord, si nous acceptons à l'instar de Nelson, Oxley et Clawson que « frames operate by activating information already at the recipients' disposal, stored in long-term memory⁸² », cela veut dire que les cadres guerriers, du Règlement 17 et d'enjeu linguistique ont été privilégiés par les médias parce que ceux-ci considéraient que leurs lecteurs seraient mieux disposés et auraient un bagage de connaissances suffisantes pour comprendre l'enjeu de la nouvelle en ces termes. Ainsi, cela suppose que les lecteurs auraient moins bien compris l'enjeu si les quotidiens avaient eu recours plus souvent à d'autres cadres.

En deuxième lieu, si l'on considère, à l'instar de Gingras, le fait que le cadre guerrier indique un enjeu politique d'une grande importance parce qu'une « guerre implique des décès, exige des efforts de l'ensemble de la population qui doit croire en une cause, et laisse craindre le pire⁸³ », cela explique pourquoi la majorité des quotidiens ont privilégié un cadre guerrier plus que tout autre cadre. Comme elle le souligne également, « les métaphores exclusivement sportives [la joute] font référence à un niveau moindre d'enjeux⁸⁴ ». Ainsi, les cadres de la joute, du théâtre et de la météo ont été moins utilisés dans le cas de Montfort parce qu'il s'agissait d'un enjeu important.

Cependant, force est de constater que ces cadres ont été utilisés plus souvent par les quotidiens de langue anglaise que ceux de langue française. Ils ont eu recours à une

⁸² Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 225.

⁸³ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 163.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 163.

plus grande variété de cadres, permettant ainsi de dédramatiser l'événement et de présenter une plus grande variété de perspectives⁸⁵. De plus, cela indique sans doute que les journaux anglophones accordaient une moins grande importance ou un degré d'importance différent à cet événement que les journaux de langue française. Nous y reviendrons au prochain chapitre.

⁸⁵ Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 237.

Chapitre 5 : Règlement 17 et Montfort – analyse et constats

5.1 Introduction

« Je ramasse mes idées et m'aperçois de l'importance du dossier. Il est d'envergure nationale, puisqu'il s'agit du non-respect d'une minorité de langue officielle. Je veux immédiatement comparer cela au Règlement 17 (1912), l'événement le plus tragique de notre histoire franco-ontarienne. Je pense à Jeanne Lajoie, aux femmes de l'école Guigues avec leurs épingles à chapeaux. Elles en avaient eu, du courage. Et c'est à ce moment-là que j'écris : « S'il faut sortir nos épingles à chapeau, nous le ferons!¹ ».

Gisèle Lalonde, présidente, SOS Montfort

C'est ainsi que dès la première heure, Gisèle Lalonde, présidente de SOS Montfort, compara la fermeture de l'Hôpital Montfort à la campagne visant l'abrogation du Règlement 17 en 1912. Cette évocation du symbole identitaire franco-ontarien dès les premiers moments ne fera pas seulement partie du discours adopté par SOS Montfort; il sera aussi récupéré par les médias. En effet, comme nous l'avons démontré au chapitre précédent, la presse écrite, par la façon dont elle cadre l'affaire Montfort, a contribué à renforcer les ressemblances qui existent entre les deux événements. Telles que nous le démontrent les données présentées aux chapitres trois et quatre, les ressemblances se manifestent aussi dans le type de cadres employés (qui sont très semblables) par la presse écrite dans leur présentation des deux événements. Or, non seulement faut-il répertorier les cadres dont se sont servis les journaux dans les affaires du Règlement 17 et de l'Hôpital Montfort, mais également demander ce qu'ils nous enseignent sur les processus de cadrage dans les deux cas. Quels éléments semblables et différents de comparaison nous révèlent l'étude des cadres lors de la crise du Règlement 17 et de la fermeture de Montfort? Voilà quelques questions auxquelles ce chapitre tentera de répondre.

¹ Gisèle Lalonde, *op. cit.*, p. 264.

Dans ce chapitre, nous expliquerons en quoi l'étude des processus de cadrage dans les cas du Règlement 17 et de Montfort contribue à mieux comprendre le rôle qu'ont joué les médias dans la définition des enjeux, dans la façon de rapporter les événements et dans la mobilisation de la population. Nous nous appuierons sur des éléments de comparaison pertinents et sur une synthèse des processus de cadrage à l'œuvre afin d'expliquer l'apport de la perspective des cadres à l'étude d'enjeux linguistiques.

5.2 La présence du cadre guerrier

Nous constatons que l'étude des cadres sert à identifier les éléments semblables et les différences entre les deux cas à l'étude. Les écrits de Gingras sont particulièrement utiles à notre interprétation des données sur les cadres, et particulièrement en ce qui a trait au cadre guerrier. Selon Gingras, la présence manifeste de ce cadre dans une grande majorité des journaux étudiés démontre le niveau d'importance élevé de l'enjeu en question². En employant aussi largement le cadre guerrier, les quotidiens, tant anglophones que francophones, renforcent l'idée selon laquelle les deux cas à l'étude sont deux enjeux linguistiques importants. Ils confirment l'importance des deux enjeux en question aux yeux des médias et a comme effet d'en amplifier l'importance auprès des lecteurs³.

Or, il y a plus. La présence de ce cadre dans les médias démontre aussi comment ces derniers ont récupéré le discours des acteurs. Qu'il s'agisse du discours des Orangistes, de l'ACFÉO, des catholiques irlandais, de SOS Montfort ou même du gouvernement ontarien, ces groupes, malgré leurs perspectives différentes, ont tous employé un langage guerrier à un moment ou un autre afin de mobiliser leur public. S'ils

² Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 163.

³ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 163.

n'avaient pas eu recours à ce langage dans le cadre de leurs interventions publiques, les journaux n'auraient peut-être pas employé aussi fréquemment un cadre guerrier dans leurs reportages. Il est alors une manifestation de la façon dont les quotidiens ont repris le discours des divers acteurs des deux événements à l'étude. Il donne aussi une façon de mesurer le succès des divers acteurs à susciter l'attention des médias à l'enjeu en question. Dit autrement, il permet d'évaluer, dans une certaine mesure, le succès de la stratégie de communication des groupes, notamment de l'ACFÉO et de SOS Montfort. Comme le démontrent les études de Cress et Snow, il y a place à ce que les groupes puissent influencer les médias, dans les choix de nouvelles, de métaphores et de cadres qu'ils font⁴. Dans notre étude, la présence du cadre guerrier dans l'ensemble des quotidiens, et pas uniquement dans ceux de langue française, permet de croire que les acteurs ont adopté une stratégie de communication efficace qui s'appuyait sur des moyens permettant de mobiliser à la fois la population et l'opinion publique⁵. Comme le démontre le chapitre 2, à ces facteurs se sont aussi ajoutés, particulièrement dans le cas du Règlement 17, des contextes politiques opportuns où ce type de cadre et de métaphores résonnait chez les lecteurs⁶. Bien que d'autres facteurs aient pu influencer le succès des groupes, si les stratégies de communication n'avaient pas porté fruit, cela se serait manifesté dans les cadres employés et aurait eu une répercussion sur la fréquence à laquelle le cadre guerrier aurait été employé par les journaux. Si l'on considère aussi, comme nous l'avons expliqué au chapitre 1, que les cadres diagnostic et prognostic servent à identifier « le méchant » ou le coupable, à présenter les revendications du

⁴ Daniel M. Cress et David E. Snow, *loc. cit.*, p. 1071.

⁵ Daniel M. Cress et David E. Snow, *loc. cit.*, p. 1071.

⁶ Daniel M. Cress et David E. Snow, *loc. cit.*, p. 1069 et Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 225.

groupe ainsi que les moyens à employer afin d'atteindre les buts ultimes, dans les deux cas à l'étude, les médias semblent avoir repris ces cadres afin de mettre l'accent sur l'aspect guerrier des conflits. On comprend aussi que les intervenants impliqués, notamment l'ACFÉO et SOS Montfort, sont parvenus à identifier et présenter l'enjeu en question comme une guerre et à proposer des solutions ou des remèdes de façon assez efficace pour que cela soit repris par les quotidiens sous la forme du cadre guerrier⁷.

Il ressort aussi de nos données relatives à l'usage du cadre guerrier que les quotidiens francophones n'ont pas été seuls à employer le cadre guerrier; les journaux anglophones se sont aussi servis du même cadre. En effet, contrairement à notre hypothèse de départ au sujet des quotidiens anglophones, les données démontrent que ces derniers ont eu recours plus souvent au cadre guerrier qu'aux autres cadres. L'utilisation du cadre guerrier ou d'un « cadre stratégique » confirme que les journaux anglophones accordaient également une grande importance aux enjeux en question. Même si les métaphores guerrières dans les deux cas à l'étude faisaient référence à des éléments de conflit différents des quotidiens francophones, l'utilisation du cadre guerrier par les journaux anglophones a sans doute contribué à renforcer l'importance des enjeux en question en mettant l'accent sur les éléments conflictuels des deux cas à l'étude⁸.

L'étude de Martel est aussi utile pour l'interprétation des données recueillies sur l'utilisation du cadre guerrier par les quotidiens francophones. Selon lui, le choix du cadre guerrier par les quotidiens francophones n'a pas comme seul effet d'indiquer l'importance de l'enjeu en question; son utilisation a aussi l'effet de valoriser la lutte et la

⁷ Daniel M. Cress et David E. Snow, *loc. cit.*, p. 1071.

⁸ Florian Sauvageau, David Schneidermann et David Taras, *op. cit.*, p. 91-92.

guerre comme étant des traits positifs de l'identité et de l'histoire franco-ontarienne⁹. Le cadre guerrier, particulièrement dans le cas de l'affaire Montfort, a ainsi comme effet de véhiculer une dimension identitaire et un trait valorisé de l'identité franco-ontarienne aux lecteurs¹⁰. Évidemment, cela suppose que les lecteurs, de par leur bagage identitaire et historique, sauront capter ces références et y réagiront favorablement. Nous y reviendrons plus loin.

Il ne faut pas oublier que la prédominance du cadre guerrier n'est pas sans lien avec le contexte historique des deux événements. Le contexte historique de la Première Guerre mondiale a une incidence sur le discours politique, celui des acteurs de la crise ainsi que celui des médias. Dit autrement, la présence du cadre guerrier dans l'ensemble des journaux de l'époque du Règlement 17 n'est pas seulement liée à la nature conflictuelle de l'enjeu, mais aussi au contexte historique de la Première Guerre mondiale. Cette dernière sert comme une toile de fond aux conflits linguistiques au pays et vient colorer le discours de tous les acteurs. Cette dimension du discours et du conflit se manifeste alors dans les médias sous le couvert de métaphores guerrières.

La notion de structure d'opportunité politique est particulièrement utile dans cet aspect de notre analyse. En effet, si le cadre guerrier est utilisé si fréquemment, c'est qu'il existe une structure d'opportunité politique qui favorise et qui rend possible et profitable l'utilisation du cadre guerrier¹¹ dans le cas du Règlement 17.

Nelson, Oxley et Clawson permettent aussi d'expliquer l'utilisation si répandue et si retentissante du cadre guerrier, tout particulièrement par les journaux francophones lors du Règlement 17. Selon ces auteurs, les cadres, tel le cadre guerrier, ont un impact plus

⁹ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 86 et p. 89.

¹⁰ *Ibid.*, p. 89.

¹¹ Daniel M. Cress et David E. Snow, *loc. cit.*, p. 1069.

retentissant sur la mobilisation d'un groupe et sur les opinions des lecteurs lorsqu'ils se réfèrent à des événements, des idées et des symboles déjà connus¹². La guerre faisant partie intégrante de la réalité d'alors, il n'est pas surprenant que le cadre guerrier soit omniprésent et qu'il retentisse auprès des lecteurs.

Dans le cas de l'affaire Montfort, le contexte politique a certes eu un impact sur l'utilisation du cadre guerrier. Le contexte plus large des « guerres » d'unité nationale dont nous avons parlé précédemment rendait plus propice l'utilisation du cadre guerrier par les journaux. Entre autres, comme le démontrent Gratton et Martel, la référence si fréquente au cadre guerrier dans l'affaire Montfort renvoie à l'usage récurrent de la mémoire et des symboles du Règlement 17 par SOS Montfort. Comme l'explique Martel, « [l]'idée de l'indispensable lutte [...] est omniprésente dans les discours des dirigeants de SOS Montfort et dans certains éditoriaux du *Droit*¹³ ». En effet, comme le démontrent la citation de Gisèle Lalonde au début de ce chapitre ainsi que Gratton, le recours au symbolisme et à la lutte contre le Règlement 17 constituait une partie intégrante de la stratégie de communication de SOS Montfort¹⁴.

Ainsi, nous pouvons formuler l'hypothèse selon laquelle l'utilisation du cadre guerrier dans le cas de Montfort a retenti auprès des lecteurs anglophones à cause du contexte politique de l'époque. Elle rejoint les francophones en raison, entre autres, des références historiques et identitaires liées au Règlement 17. Il y a alors activation de référents, d'événements et de symboles déjà connus du public francophone que le cadre guerrier vient renforcer¹⁵.

¹² Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 236.

¹³ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 86.

¹⁴ Michel Gratton, *op. cit.*, p. 45.

¹⁵ Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 236.

De plus, nos données sur Montfort permettent de confirmer l'idée de Gingras selon laquelle le cadre guerrier a été un des plus employés par les médias surtout dans la couverture d'événements politiques¹⁶ et de groupes revendicateurs. Il permet de mobiliser facilement les lecteurs et facilite leur identification (ou opposition) à la cause.

5.3 Une variété de cadres dans les journaux anglophones

Comme nous l'avons mentionné brièvement au chapitre précédent, les journaux anglophones se sont servis d'une plus grande variété de cadres que les journaux francophones. Sur ce plan, les données recueillies démontrent que notre hypothèse de départ, à savoir que les journaux anglophones emploieraient une plus grande variété de cadres, était juste. La présence plus grande de cadres tels que celui de la joute, de la météo, du théâtre et autres dans les quotidiens anglophones des deux cas à l'étude démontre que ces journaux abordaient les enjeux sous une plus grande variété de perspectives. Cela peut être dû au fait que leurs sources d'information étaient plus variées, ou encore parce que les quotidiens anglophones n'accordaient pas le même degré d'importance que les journaux francophones à certains événements ou enjeux.

Dans le cas du Règlement 17, bien que des quotidiens tels le *Globe*, le *Ottawa Citizen* et le *Ottawa Journal* avaient leurs partis pris respectifs, ces quotidiens, de par la variété de leur public, se trouvaient donc à être alimentés par une plus grande diversité de perspectives. Cela peut avoir une incidence sur les cadres employés et sur leur nombre. Toutefois, ces différences dans les perspectives politiques et religieuses des quotidiens n'allaient pas aussi loin que de présenter la nouvelle du même point de vue que les quotidiens francophones. Les journaux anglophones ont toujours présenté le Règlement

¹⁶ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 162.

17 en faisant valoir une perspective différente de celles des quotidiens francophones. Nous y reviendrons.

Si l'on considère que les référents derrière les cadres employés différaient d'un groupe à l'autre et d'un quotidien à l'autre, cela peut expliquer la plus grande variété de cadres dans la mesure où les quotidiens anglophones n'accordaient pas nécessairement la même signification et la même importance aux événements que leurs confrères de langue française. Cela pourrait expliquer que les journaux anglophones aient eu recours moins souvent au cadre guerrier et à une plus grande variété de cadres. En utilisant un plus grand nombre de cadres, les quotidiens anglophones accordaient alors un niveau d'importance différent à certains événements. Si l'on considère, comme Gingras, que certains cadres, tels ceux de la joute, de la météo et du théâtre, sont employés pour indiquer un niveau d'importance moindre¹⁷, on peut alors comprendre que les journaux anglophones aient fait un choix quant à l'importance de certains enjeux en ayant recours à des cadres autres que celui de la guerre. En se servant plus fréquemment du cadre guerrier, les journaux francophones démontraient qu'ils accordaient, en tout temps, une importance accrue au Règlement 17 et à l'Hôpital Montfort que leurs confrères anglophones.

Nelson, Oxley et Clawson considèrent qu'un cadre « may narrow the range of considerations the audience member brings to bear on the issue »¹⁸. Ainsi comprise, l'utilisation d'une plus grande variété de cadres peut effectivement permettre un débat plus large sur les enjeux en question. Comme le démontrent nos données, en ayant recours à une plus grande variété de cadres, les journaux anglophones dans les deux cas

¹⁷ Annie-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 163.

¹⁸ Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 237.

ont présenté une plus grande variété de perspectives et d'informations que les quotidiens francophones qui eux, ont insisté davantage et presque exclusivement sur un seul aspect de la nouvelle, le conflit. Les quotidiens anglophones ont donc situé le débat d'une façon différente, mais dans un contexte et une perspective plus larges : des changements au système d'éducation d'Ontario, la Première Guerre mondiale et une restructuration des soins de santé dans l'ensemble de la province.

Malgré ces différences, les données démontrent qu'il existe un plus grand nombre de ressemblances et d'utilisation similaire des cadres dans l'ensemble des quotidiens à l'époque du Règlement 17 et de l'affaire Montfort que nous le pensions. Un facteur pouvant expliquer ce phénomène et dont nous avons parlé au premier chapitre est la convergence et la concentration de la presse dans les mains de quelques grandes entreprises de presse.

À l'époque du Règlement 17, plusieurs quotidiens avaient des partis pris avoués ou encore avaient une filiation proche avec d'autres journaux. Le fait que *Le Droit* et *Le Devoir* soient tous deux des journaux « nationalistes »¹⁹ et que leurs propriétaires soient impliqués de près dans la lutte contre le Règlement 17 peut expliquer la convergence assez forte entre les cadres utilisés par les deux quotidiens. Du côté du *Ottawa Citizen*, du *Ottawa Journal* et du *Globe*, bien que d'allégeances politiques diverses, ces journaux défendaient tous généralement, à leur façon, l'unilinguisme anglophone de l'Ontario. De plus, ces trois journaux, mais plus particulièrement le *Ottawa Journal* et le *Ottawa Citizen*, interagissaient, débattaient et dénonçaient les articles des uns des autres. Comme nous l'avons mentionné au chapitre 3, ce même phénomène existe entre les journaux anglophones et francophones.

¹⁹ Pierre Savard, *loc. cit.*, p. 235.

Le fait qu'il existe un certain dialogue entre les divers journaux anglophones et francophones à l'époque du Règlement 17 peut aussi expliquer la présence de cadres semblables dans l'ensemble des quotidiens. En plus des diverses filiations politiques qui existent entre plusieurs quotidiens, le fait que la plupart des journalistes se lisent et que les divers journaux réagissent au sein de leurs pages aux propos tenus par d'autres, peut expliquer la convergence entre certains cadres. Ainsi, tel que le démontre Gingras dans son ouvrage sur les médias et la démocratie, il s'agit d'un cas où « la concentration de la presse porte atteinte au pluralisme idéologique, c'est-à-dire à la diffusion d'un large éventail de positions sur une question donnée²⁰ » et par le fait même, aux cadres et métaphores employés.

À l'époque de l'affaire Montfort, même si *Le Droit* et *Le Devoir* ne sont plus des journaux affiliés, plusieurs journalistes du *Droit* sont publiés dans le courrier des lecteurs du *Devoir*. *Le Droit* et *Le Devoir* publient souvent des articles de nouvelles à partir d'articles préparés par la Presse canadienne. *La Presse*, que nous n'avons pas analysé dans notre corpus, mais dont nous avons consulté certains articles, publie plusieurs textes identiques (à quelques exceptions près) à ceux publiés dans *Le Droit*. Parfois, il s'agit d'articles provenant de la Presse canadienne. D'autres fois, il s'agit plutôt d'articles rédigés par des journalistes du quotidien *Le Droit*.

Les journaux anglophones, que se soient le *Ottawa Sun*, le *Ottawa Citizen* ou le *Globe and Mail*, publient eux aussi souvent les mêmes articles en provenance de la Presse canadienne. Bien que nous n'ayons pas analysé en détail l'ensemble des journaux de la chaîne *Sun* ou de la défunte chaîne *Southam*, les quelques articles de nouvelles que nous avons consultés dans d'autres journaux des mêmes chaînes étaient, à quelques

²⁰ Anne-Marie Gingras, *op. cit.*, p. 151.

exceptions près, presque identiques à ceux rédigés et publiés dans les pages des journaux locaux. Plusieurs articles du *Ottawa Citizen* font allusion aux articles du *Droit* ou encore présentent un contenu presque identique, particulièrement lorsqu'il s'agit d'événements ou de propos tenus par SOS Montfort. Le *Ottawa Citizen* est alors conscient et suit les nouvelles et les articles que publie le quotidien de langue française. Il ne faut donc pas s'étonner que les cadres employés par les divers quotidiens se ressemblent autant et qu'il y ait, là aussi, une convergence. Dans les deux cas à l'étude, nos données sur les cadres employés peuvent alors servir à mettre en évidence l'impact que peut avoir la convergence entre les divers médias ainsi que la concentration des sources d'information sur la nouvelle et la façon dont elle est cadrée.

Taras, Sauvageau, et Schneidermann, Taras ainsi que Deevey ont analysé les différents types de journalismes pratiqués. Ces études, ainsi que d'autres plus spécifiques sur la presse en milieu minoritaire, sont importantes pour l'analyse du contexte journalistique dans lequel les divers quotidiens retenus pour notre étude opéraient. En outre, c'est grâce aux nuances apportées sur le journalisme partisan, le journalisme objectif et pratiqué en milieu minoritaire que nous avons aussi analysé les données recueillies sur les cadres. Dans le cas des données sur le Règlement 17, nous avons tenu compte des divers partis pris des journaux et du type de journalisme qu'ils pratiquaient. Nous avons pu faire la même chose avec les données recueillies sur Montfort, particulièrement en ce qui a trait au journal *Le Droit*. C'est grâce à ces ouvrages, ainsi que l'analyse historique des deux contextes, que nous avons pu pallier à certaines lacunes inhérentes à l'analyse des cadres et de la communication politique. Nous avons ajouté des cadres à la typologie existante, afin que celle-ci tienne davantage compte des aspects

identitaires comme ceux de la communauté francophone minoritaire de l'Ontario. Cet ajout à la typologie des cadres existante a permis de comprendre la façon dont les cadres témoignent plus spécifiquement de la réalité des francophones en milieu minoritaire.

Une des grandes différences que nous avons constatées entre les deux cas à l'étude existe entre le type de clivage dans la couverture médiatique. Dans les chapitres 3 et 4, nous avons mentionné brièvement qu'il existait un clivage linguistique entre les journaux anglophones et francophones, particulièrement lors du Règlement 17, ainsi qu'une différence entre la couverture accordée par les journaux nationaux et locaux, particulièrement lors de l'affaire Montfort.

En analysant les données recueillies au sujet des cadres employés dans le Règlement 17, on constate que malgré certaines ressemblances, il existe aussi certaines différences marquantes dans le type de cadres employés par les quotidiens anglophones et francophones. Le cadre de la fondation, un cadre qui sert plutôt à informer en insistant davantage sur les enjeux²¹, est presque complètement absent des quotidiens anglophones. Le cadre d'enjeux linguistiques, qui est un « cadre d'enjeux », est utilisé par le *Globe* mais absent des quotidiens francophones.

Malgré certains points communs, il existe toutefois un clivage important entre les cadres employés par les journaux anglophones et les journaux francophones que l'analyse des cadres à elle seule ne peut pas complètement expliquer. L'époque du Règlement 17 est une période marquée par une longue série de différences et de conflits linguistiques. Bien qu'il y ait des contacts entre les deux groupes linguistiques, à cette époque, les échanges sont souvent ponctués de conflits et de différences politiques et philosophiques profondes. Dans ce contexte, il est alors possible de comprendre que le clivage

²¹ Florian Sauvageau, David Schneidermann et David Taras, *op. cit.*, p. 76

linguistique se reflète non seulement dans la société et en politique, mais aussi dans les médias et la façon de présenter les nouvelles. Bien qu'une différence semblable soit perceptible dans l'affaire Montfort, elle n'est pas aussi dominante et présente qu'à l'époque du Règlement 17.

Il existe une division linguistique dans la couverture de l'affaire Montfort. Cependant, la division la plus importante était plutôt entre les journaux nationaux et locaux. Que ce soit dans la façon de présenter la nouvelle ou dans le type de cadres employés, les journaux locaux, tant anglophones que francophones, insistent surtout sur des éléments qui retentiront auprès des lecteurs de la région d'Ottawa. Ils mettent presque tous l'accent sur l'impact des fermetures d'hôpitaux et de Montfort sur la région. *Le Droit* et le *Ottawa Citizen* situent parfois l'enjeu dans le contexte plus large de la politique provinciale et nationale. Cependant, cela n'est pas la pratique la plus courante. Même s'ils sont des journaux de la capitale nationale et que cela leur confère une certaine importance auprès des pouvoirs politiques, *Le Droit*, le *Ottawa Citizen* et le *Ottawa Sun* demeurent des quotidiens locaux/régionaux²². Il importe toutefois de noter que selon nos données, l'absence ou une moins grande couverture médiatique à l'échelle nationale ne signifie pas que les enjeux linguistiques ne sont pas importants à l'échelle locale. Bien au contraire, la prolifération de textes dans les quotidiens locaux témoigne de l'importance que revêtent ces questions au plan local.

Les données présentées au chapitre 4 révèlent une différence dans le type de cadres employés par les journaux à portée nationale tels le *Globe and Mail* et *Le Devoir* et ce à quoi ils réfèrent. Cette distinction dans les cadres employés peut s'expliquer en partie à cause du mandat d'information différent et d'envergure nationale des quotidiens

²² Yves Lusignan, *loc. cit.*, p. 92.

comme le *Globe and Mail* et *Le Devoir*. Comme nous l'avons signalé au premier chapitre, un journal national a un mandat d'information plus large qu'un journal local et joue un rôle dans la détermination des enjeux politiques²³. Ces journaux ont consacré un nombre moins élevé d'articles à Montfort parce que les quotidiens nationaux doivent faire des choix journalistiques et éditoriaux en fonction de ce qui intéresse leur public à l'échelle nationale.

Même si les quotidiens nationaux ont eu recours au cadre guerrier, à l'instar des journaux locaux, ils ont toutefois employé des cadres différents qui insistaient plutôt sur les enjeux²⁴. En somme, la présence de cadres portant sur des enjeux tels le cadre d'unité nationale, d'enjeux linguistiques et du Règlement 17, démontre que les quotidiens nationaux ont mis davantage l'accent sur l'information, sur le contexte et les idées de l'événement que sur ses aspects plus spectaculaires tels que la lutte ou la joute.

Cependant, la prédominance du cadre guerrier dans *Le Devoir* et le *Globe and Mail* démontre tout de même que les messages véhiculés et la stratégie de communication employée par SOS Montfort ont eu un certain retentissement dans les journaux nationaux. Bien que des référents parfois différents sous-tendaient l'utilisation des cadres et particulièrement du cadre guerrier, les quotidiens nationaux ont aussi, dans une certaine mesure, repris les messages véhiculés par SOS Montfort et les autres parties.

5.4 Enjeux nationaux et d'unité nationale?

Nos données permettent aussi de préciser si les deux cas à l'étude sont effectivement des enjeux nationaux. Si l'on se fie à la définition que nous avons proposée au chapitre 1, en termes strictement médiatiques, le Règlement 17 et Montfort se sont

²³ David Taras, *op. cit.*, p. 87 et Linda Trimble, *loc. cit.*, p. 4.

²⁴ Florian Sauvageau, David Schneidermann et David Taras, *op. cit.*, p. 76.

avérés être des questions nationales. En effet, la présence des deux événements, tant dans les articles de nouvelles que les éditoriaux et les chroniques de journaux « nationaux » comme le *Globe*, *Le Devoir* et le *Globe and Mail*, démontre que les deux enjeux en question ont bénéficié d'une attention médiatique nationale.

En termes politiques, comme nous l'avons démontré au chapitre 2, le cas du Règlement 17 a eu des retombées politiques sur l'ensemble du pays. Il s'agissait d'un cas d'intérêt pour l'ensemble du Canada. Le Règlement 17 renvoyait à une question nationale et le contexte du Règlement 17 a contribué à faire de cet enjeu une question d'intérêt national, puisqu'il s'agissait, entre autres, d'un autre cas où une province ou un territoire diminuait les droits des francophones. Qui plus est, cet exemple de conflit linguistique arrivait à un moment où les tensions linguistiques étaient déjà élevées, entre autres, à cause du contexte de la Première Guerre mondiale.

En ce qui a trait à l'affaire Montfort, nos données montrent qu'en termes médiatiques, nous sommes aussi en présence d'une question nationale. Au plan politique, Montfort correspond dans une certaine mesure à la définition de ce que constitue une question nationale. Si l'on pense à l'implication de plusieurs politiciens fédéraux, aux débats dont Montfort a fait l'objet au Sénat ou encore à la couverture médiatique que les quotidiens nationaux lui ont accordé, SOS Montfort a réussi à présenter l'affaire comme une question d'intérêt national. Cependant, Montfort, contrairement au Règlement 17, n'était pas un enjeu qui aurait un impact sur l'ensemble du pays. L'affaire n'a pas galvanisé l'ensemble de la scène politique canadienne au même titre que le Règlement 17. Les journaux nationaux n'ont pas nécessairement considéré l'affaire Montfort comme une question nationale de la même façon que l'entendait SOS Montfort. Ainsi, sur le plan

politique, Montfort ne répond que partiellement aux critères de définition d'une question nationale parce qu'entre autres, la structure d'opportunité politique a été fermée à cette idée. Il n'y a pas eu de véritable alignement des élites avec le discours de SOS Montfort. Nous y reviendrons.

Par surcroît, dans l'affaire Montfort, il n'a jamais été question que le conflit s'envenime au point qu'il sombre dans la violence, comme il en a été le cas pour le Règlement 17. Bien qu'il y ait eu à certains moments des écarts de langage, il n'y a pas eu de confrontation violente entre les parties impliquées. Montfort était un enjeu local, lié à un hôpital local de la région de la capitale nationale, alors que dans le cas du Règlement 17, comme le démontrent plusieurs études, il s'agissait d'un conflit dont le centre était Ottawa, mais qui se déroulait aussi à plusieurs endroits un peu partout en Ontario²⁵ et qui a coloré les débats politiques nationaux au moment de la Première Guerre mondiale. Le fait que le cas de l'Ontario s'inscrivait dans le prolongement d'autres cas semblables au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Saskatchewan et en l'Alberta, a contribué à faire du Règlement 17 une question nationale. Or, même si les deux cas étaient, en termes médiatiques, des questions nationales, étaient-ce aussi des enjeux d'unité nationale?

C'est en tentant de répondre à cette question que l'on constate les limites que comporte l'analyse des processus de cadrage. En effet, si l'on se fie uniquement aux données recueillies et à la comptabilisation du nombre de fois que le cadre d'unité nationale est présent, nous serions obligés de constater que la faible utilisation de ce cadre dans les deux cas à l'étude, comparativement au cadre guerrier, confirme qu'il ne

²⁵ Comme nous l'avons démontré au chapitre 2, en plus de la prise de l'école Guigues à Ottawa où il s'en est fallu peu pour qu'il y ait violence, il y a eu des émeutes à Ford City dans le sud de l'Ontario, il y a eu des troubles à Green Valley, dans l'est ontarien, ainsi qu'à Pembroke.

s'agissait pas d'un enjeu d'unité nationale. Les données recueillies sur le cadre d'unité nationale pour les deux cas à l'étude nous permettent d'évaluer la fréquence à laquelle cet enjeu s'est manifesté de façon explicite et directe dans les quotidiens à l'étude. Ces données nous indiquent aussi que si la stratégie de communication des acteurs était de faire en sorte que les journaux présentent ces deux cas comme des enjeux d'unité nationale, elle n'a pas eu le même succès que la stratégie employée pour le cadre guerrier. En effet, comme nous l'avons expliqué brièvement au chapitre précédent, dans l'affaire Montfort, c'est surtout le quotidien *Le Droit* qui a privilégié un cadre d'unité nationale²⁶.

L'analyse des cadres comporte certaines limites. La typologie des cadres permet de répertorier les cadres qui se sont manifestés de façon explicite dans les médias. Toutefois, elle ne permet pas à elle seule de faire état des cadres et des métaphores qui font partie du discours et du contexte politique ambiant. Il se peut qu'un cadre d'unité nationale ait fait partie du discours politique ambiant, ou encore que dans un contexte donné, ce type d'enjeu se manifeste par l'entremise d'un langage et de référents différents de ceux servant à répertorier ce cadre. Ainsi, la typologie des cadres à elle seule ne peut expliquer entièrement l'emploi des cadres par les médias. Dans les deux cas à l'étude, l'analyse au chapitre 2 des contextes historiques ainsi que la définition retenue au premier chapitre de ce que constitue un enjeu d'unité nationale peut venir compléter l'analyse des cadres et nous permettre d'interpréter la signification et la présence des cadres dans leur contexte donné.

Dans le cas du Règlement 17, même si nos données révèlent que les journaux se sont servis très peu du cadre d'unité nationale, elles montrent aussi que le cadre de la

²⁶ Roxanne Deevey, *op. cit.*, p. 49.

fondation a été utilisé davantage par les journaux francophones. Tel que nous l'avons mentionné au chapitre 3, l'utilisation de ce cadre par les deux quotidiens francophones a comme effet de situer les événements locaux entourant le Règlement 17 à l'intérieur du débat politique plus large de l'époque. En employant ce cadre dans la couverture de l'opposition au Règlement 17, les quotidiens établissent un lien direct entre les luttes locales contre le Règlement 17 et les « grands » enjeux politiques nationaux. Ces grands enjeux politiques nationaux de l'époque sont, entre autres, les conflits linguistiques et le débat entre les deux conceptions différentes du Canada – celle des nationalistes québécois comme Henri Bourassa, qui considèrent que le Canada est le produit d'un pacte entre deux nations, et celle des anglophones, qui voient le Canada comme étant un pays britannique²⁷.

Le cadre de la fondation a pour effet de situer les événements de l'Ontario dans le débat linguistique national de l'époque et d'activer des référents et des idées déjà connus des lecteurs au sujet des conflits linguistiques de l'époque²⁸. La lutte contre le Règlement 17 s'inscrit dans la continuité des luttes linguistiques au Canada et le cadre de la fondation réfère les lecteurs au symbolisme et à l'enjeu spécifique de ces luttes linguistiques. De plus, si l'on considère l'ampleur et la couleur que les luttes linguistiques prennent dans les débats politiques nationaux entourant la Première Guerre mondiale et la conscription, comme l'explique Lacombe, le Règlement 17 rappelle que « le traitement inique infligé à ces minorités [franco-catholiques] à l'échelle provinciale risque toujours

²⁷ Arthur Silver, *op. cit.*, p. 193.

²⁸ Voir Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*, p. 56 et voir aussi Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 225.

d'être appliqué à l'échelle de la Confédération²⁹ ». Ainsi, il constitue une menace à l'unité nationale.

Le cadre de la fondation ne réfère pas seulement les lecteurs à la thèse des deux nations ou aux enjeux linguistiques, mais aussi à l'impact des enjeux linguistiques sur l'ensemble et l'intégralité du pays. Ainsi, le cadre de la fondation dans le contexte historique du Règlement 17 permet de comprendre l'importance de la question sur l'unité nationale. Le thème de la fondation est le deuxième cadre le plus employé par les journaux francophones, suivant le cadre guerrier. Cette donnée montre alors que l'aspect « d'unité nationale » au sujet de la question du Règlement 17 s'est ainsi manifesté par l'entremise du cadre sur la fondation. Ainsi, c'est en tenant compte des événements, des idées et du contexte historique du Règlement 17, que l'on comprend qu'il s'agit, à l'époque, d'un enjeu d'unité nationale, et ce, même si, de prime abord, les données compilées à partir de notre analyse des données primaires des cadres ne s'avèrent pas concluantes à cet égard.

Il est important de noter aussi que le cadre d'enjeux linguistiques dont se servent les quotidiens anglophones est, en quelque sorte, le pendant anglophone du cadre de la fondation chez les journaux francophones. Il a un effet semblable à celui du cadre de la fondation, car il accentue l'importance des enjeux linguistiques dans le contexte national de l'époque. À l'instar du cadre de la fondation, il met l'accent non seulement sur les enjeux linguistiques, mais aussi sur l'impact que ces derniers peuvent avoir sur l'unité nationale.

Comme le résument Stamp et Lacombe dans leurs ouvrages respectifs, les plus grands obstacles à l'unité nationale à l'époque sont « les querelles intestines,

²⁹ Sylvie Lacombe, *op. cit.*, p. 86.

principalement causées par la rivalité entre les Canadiens français et les Canadiens anglais³⁰ », comme celle du Règlement 17, qui se passent à un moment où « racial consciousness and imperialism [...] excited the minds and stirred the passions³¹ ». Ainsi, notre analyse des cadres, conjuguée à notre analyse historique, vient confirmer que la lutte au Règlement 17 était bel et bien un enjeu d'unité nationale³².

Cependant, en est-il ainsi pour l'affaire Montfort? Si l'on s'en remet uniquement à l'analyse des cadres, l'affaire Montfort, comparé au Règlement 17, serait considérée comme un enjeu d'unité nationale, puisque le cadre a été employé par l'ensemble des quotidiens à l'étude, et particulièrement par *Le Droit*. Cependant, la seule présence du cadre d'unité nationale ne suffit pas afin d'évaluer s'il s'agissait effectivement d'un enjeu d'unité nationale.

Certains facteurs méritent d'être considérés afin de compléter l'analyse. En outre, le contexte journalistique a changé depuis l'époque du Règlement 17. Comme nous l'avons expliqué dans les chapitres précédents, et comme le démontrent Deevey et Taras dans leurs ouvrages respectifs, le journalisme partisan et engagé du début du XX^e siècle ne prédomine plus, quoiqu'il soit présent à certains moments³³. Les changements dans la façon de pratiquer le journalisme, conjugué à un contexte historique bien différent, ont alors une incidence sur la façon dont sont présentés les enjeux dans les médias.

³⁰ Sylvie Lacombe, *op. cit.*, p. 37.

³¹ Robert M. Stamp, *op. cit.*, p. 92.

³² Voir les ouvrages de Gaétan Gervais, de Robert Choquette, de Pierre Savard, de William Henry Moore et bien d'autres pour des analyses historiques du Règlement 17. Une majorité d'auteurs qui ont écrit sur le Règlement 17, tant anglophones que francophones, démontrent l'importance et l'impact sur l'unité nationale à l'époque.

³³ David Taras, *op. cit.*, p. 65 et Roxanne Deevey, *op. cit.*, p. 102. Deevey démontre que dans l'affaire Montfort, *Le Droit* n'a pas pratiqué un journalisme de type objectif puisqu'il était un acteur impliqué au sein même de SOS Montfort.

Puisqu'ils pratiquent davantage un journalisme de type objectif, les journaux sont ainsi moins directement influencés par les groupes ou encore par les partis politiques qu'à l'époque du Règlement 17 alors que les journaux avaient aussi une affiliation politique claire et bien connue. Il est ainsi plus difficile pour des groupes comme SOS Montfort d'influencer les médias et les processus de cadrage à l'œuvre suffisamment pour transformer une question en enjeu d'unité nationale sur le plan politique. La présence du cadre d'unité nationale démontre toutefois que SOS Montfort a connu un certain succès à faire en sorte qu'en termes médiatiques, la fermeture de l'hôpital Montfort soit cadrée comme un enjeu d'unité nationale dans les journaux (particulièrement *Le Droit*). Or, pour que cet enjeu devienne aussi un enjeu d'unité nationale sur le plan politique, cela suppose qu'il dépasse la simple manifestation dans les médias et que l'élite politique – anglophone et francophone, toutes allégeances politiques confondues – soit convaincue de l'importance de Montfort sur l'unité du pays. Or, l'ampleur à donner à l'affaire Montfort ne faisait pas unanimité à l'époque.

Dans le cas du Règlement 17, ce ne sont pas les acteurs de la communauté francophone qui ont cherché à faire de cette question un enjeu d'unité nationale. Ce sont plutôt les élites politiques (y compris les journaux) de l'époque – des deux côtés de la question – qui ont considéré et interprété le Règlement 17 comme étant un enjeu d'unité nationale. Dans le cas de l'affaire Montfort, la stratégie avouée de SOS Montfort était de faire de cet enjeu une question d'unité nationale. Ce ne sont pas les journaux ou les élites politiques qui, de leur propre chef, ont considéré la fermeture de Montfort comme un enjeu d'unité nationale. Pour les journaux anglophones et l'élite politique, la fermeture de Montfort était un enjeu important, certes, mais pas nécessairement une question d'unité

nationale³⁴. Bien que SOS Montfort considère la fermeture de Montfort comme un autre « front » qui s'ouvre dans les guerres d'unité nationale de l'époque, la volonté de ce groupe de faire de cet enjeu une question d'unité nationale a échoué.

Si l'on considère le contexte historique de l'époque, la question de l'unité nationale est un enjeu important sur la scène politique canadienne, mais il ne s'articule plus uniquement en termes linguistiques et nationaux comme au début du XX^e siècle. En amplifiant et positionnant l'affaire Montfort comme un enjeu d'unité nationale, SOS Montfort a eu recours à un procédé rhétorique, soit l'appel à l'autorité, qui, comme l'explique Gingras, vise à donner une crédibilité à un enjeu « en lui associant le point de vue favorable d'une personne ou d'un organisme qu'on tient en haute estime³⁵ ». Cependant, que l'affaire Montfort ait été effectivement un enjeu d'unité nationale, la question n'a pas résonné auprès d'un public plus large que les francophones. De plus, certains acteurs, tel le gouvernement ontarien, ont eu un certain succès à minimiser l'ampleur et l'impact politique de l'affaire Montfort. Cela indique alors que la structure d'opportunité politique était fermée à l'idée d'en faire une question nationale.

Il importe aussi de tenir compte du fait que nonobstant l'intérêt et l'implication de politiciens fédéraux dans l'affaire Montfort, contrairement au Règlement 17, le cœur de l'action se déroule seulement à Ottawa. Lors du Règlement 17, bien que la lutte au Règlement 17 soit particulièrement active dans la capitale fédérale, ce n'est pas le seul lieu où se déroule l'action; il s'agit plutôt d'une opposition assez généralisée à travers la

³⁴ Voir l'ouvrage de Deevey, où elle explique que le *Ottawa Sun* et le *Ottawa Citizen* ont accordé une couverture médiatique plus nuancée à la fermeture de Montfort que les journaux francophones et qu'ils ont fait la différence entre SOS Montfort et la communauté francophone (p. 71). Voir aussi l'ouvrage de Duncan Sinclair, Peggy Leatt and Mark Rochon pour une autre perspective de l'importance de Montfort dans le contexte plus large de la restructuration des soins de santé à l'époque.

³⁵ Anne-Marie-Gingras, *op. cit.*, p. 92.

province. Bien que le statut de capitale nationale ainsi que la situation géographique d'Ottawa contribuent et permettent une amplification de l'importance de l'affaire Montfort, il reste que le cœur de l'action se déroule à Ottawa et non à travers la province ou le pays, comme il en était le cas avec le Règlement 17. Il importe aussi de rappeler que l'affaire Levine, qui polarisa l'opinion publique et la population anglophone, viendra porter ombrage à Montfort. En effet, l'attention que portent les médias à l'affaire Levine a une incidence défavorable sur la couverture médiatique consacrée à l'affaire Montfort et à la question plus large de la restructuration des soins de santé.

Une autre différence marquante dont on doit tenir compte dans notre analyse est la question de la violence. Dans le cas du Règlement 17, il y a eu des menaces de violence (si l'on pense à la prise de l'école Guigues par exemple) et dans certains cas des émeutes (si l'on pense à Ford City). Dans le cas de Montfort, il n'a jamais été question qu'il y ait possibilité de violence, sauf pour une déclaration malencontreuse de SOS Montfort qui a vite été corrigée. Le fait qu'il y ait eu possibilité de violence dans le cas du Règlement 17 accroît la gravité et l'importance de la question pour l'ensemble des parties dans le contexte de l'époque.

Dans le cas de Montfort, ces éléments sont absents. Bien qu'il y ait effectivement une « guerre » d'unité nationale, Montfort ne vient pas à être considéré comme une partie de cette guerre par l'ensemble des acteurs impliqués.

Conclusion

Le Règlement 17 et l'affaire Montfort ont été deux moments marquants de la vie politique de la communauté franco-ontarienne. Bien qu'arrivés à deux époques bien différentes, les deux événements ont suscité un intérêt soutenu non seulement au sein de la communauté franco-ontarienne, mais aussi des médias écrits, tant anglophones que francophones. Les médias écrits ont joué un rôle de premier plan dans la publicisation des deux causes.

Nous postulons que dans leur présentation de la crise du Règlement 17 et de l'hôpital Montfort, les médias ont privilégié un cadre guerrier ainsi qu'un cadre « d'unité nationale », sans s'interroger quant à la pertinence de traiter ces deux crises comme des enjeux d'unité nationale. Nous proposons aussi que dans les deux cas, les médias francophones ont agi à titre d'acteurs engagés et se sont servis de cadres guerriers dans leur couverture afin de mobiliser la population francophone et de faciliter l'identification des lecteurs à la cause et que les journaux anglophones, pour leur part, ne se serviraient pas du cadre guerrier. À l'issue de notre démarche, nous constatons que certains aspects de notre hypothèse de départ se sont avérés exacts, notamment en ce qui a trait à l'utilisation du cadre guerrier par les médias. Les quotidiens, dans les deux cas à l'étude, ont privilégié ce cadre plus que tout autre. Cependant, nous considérons que notre hypothèse quant à l'utilisation du cadre guerrier par les médias anglophones ainsi qu'en ce qui a trait à l'utilisation du cadre d'unité nationale par les quotidiens mérite d'être un peu plus nuancée.

Notre recension des écrits démontre, d'une part, qu'il existe un corpus imposant de recherches historiques sur le Règlement 17. Or, celui-ci n'examine pas de façon

spécifique le rôle qu'ont joué les médias dans le dénouement de cet événement important pour la communauté franco-ontarienne. Il existe un corpus d'écrits moins nombreux sur l'affaire Montfort, mais qui s'intéresse, entre autres, à SOS Montfort ainsi qu'au rôle joué par les médias tels le journal *Le Droit*. Notre recension des écrits a aussi démontré que les travaux sur le rôle des médias dans le processus de cadrage de la nouvelle au Canada portent peu sur les enjeux linguistiques. Dans le contexte canadien, étant donné l'importance historique des enjeux linguistiques, il s'avérerait pertinent de contribuer à l'avancement de cet aspect de la réflexion en communication politique. De plus, nous avons noté une absence de considération du contexte historique entourant les événements en question dans ces écrits. Ainsi, considérant les limites associées à la théorie des cadres¹, nous avons suggéré que c'est en combinant une étude des processus de cadrage à l'œuvre à une étude historique du contexte politique et médiatique ambiants que nous serions en mesure d'évaluer l'ampleur du Règlement 17 et de l'affaire Montfort dans les médias et d'analyser les cadres et leur signification dans leur contexte. Suite à notre analyse, nous pouvons dorénavant mieux évaluer la nature des processus de cadrage à l'œuvre. Nous pouvons aussi mieux expliquer comment les médias ont contribué à en faire ou non un enjeu d'unité nationale.

La théorie et la typologie des cadres que nous avons retenue nous ont aidés à recenser les cadres dont se sont servis les quotidiens à l'étude dans le cas du Règlement 17 et de Montfort. Toutefois, cette même théorie ne nous permettait pas, à elle seule, d'établir des liens concluants entre les stratégies de communication, le discours de certains groupes, notamment des anglophones, et les cadres employés par les journaux.

¹ Dietram Scheufele, « Framing as a Theory of Media Effects », *Journal of Communication*, vol. 4, n° 1, 1999. et Claes H. de Vreese, « News Framing : Theory and Typology », *Information Design Journal + Document Design*, vol. 13, n° 1, 2005.

De plus, cette théorie ne permet pas en soi de comprendre pleinement des enjeux politiques, sociaux et identitaires comme les questions linguistiques. Sans une analyse plus poussée du contexte politique et historique, telle celle au chapitre 2, l'application de la théorie des cadres à ce type d'enjeux demeure limitative pour leur compréhension, puisqu'elle vise plutôt à évaluer l'efficacité d'un processus. Nous avons identifié d'autres cadres stratégiques et d'enjeux dont se sont servis les médias, soit le cadre de la fondation, d'enjeux linguistiques et du Règlement 17. Cet ajout de cadres contribue à bonifier les typologies des cadres qui existent déjà en y ajoutant une série de procédés de cadrages qui sont particuliers à l'étude d'enjeux identitaires tels que la langue. Ces cadres identifiés dans les deux cas à l'étude permettent de mieux étudier la façon dont les médias cadrent les enjeux linguistiques au sein des minorités francophones. Comme nous l'avons signalé au chapitre 5, c'est ainsi que nous avons été à même de constater que notre hypothèse en ce qui a trait aux journaux anglophones devait être nuancée. Dans les deux cas, nous postulions que les journaux anglophones ne se serviraient pas du cadre guerrier comme les journaux francophones et qu'ils auraient recours à une plus grande diversité de cadres. Comme nous l'avons démontré, les quotidiens anglophones ont effectivement eu recours à une plus grande variété de cadres, mais ils ont aussi privilégié plus que tout autre cadre, à l'instar des journaux francophones, le cadre guerrier.

Finalement, certains débats en communication politique portant sur la convergence et la concentration de la presse, ainsi que les divers types de journalismes pratiqués, conjugués à une analyse contextuelle et historique ont permis d'analyser la signification des cadres utilisés dans leur contexte donné. La distinction que nous avons opérée entre les quotidiens nationaux, locaux et en milieu minoritaire a permis une

analyse plus complète des cadres en tenant compte des circonstances présentes dans les deux cas. Cette distinction nous a aussi permis de mieux saisir l'importance que revêtent les questions linguistiques à l'échelle locale. Sans cette distinction, il aurait été plus difficile de constater l'importance accordée par les médias locaux aux enjeux des francophones minoritaires. Comme nous l'avons discuté au chapitre 5, l'analyse des cadres et la typologie des cadres retenues comportent certaines limites. Cette théorie permet de consigner les cadres qui sont présents de façon explicite et manifeste dans les médias. Cependant, à elle seule, elle ne permet pas de décrire les cadres et les métaphores faisant partie du discours politique ambiant; elle s'intéresse au processus plutôt qu'à son contenu et à sa signification. C'est en combinant ces théories à notre analyse historique que nous avons pu mieux comprendre l'utilisation faite par les quotidiens non seulement des cadres plus spectaculaires comme le cadre guerrier, de la joute, de la météo et du théâtre, mais aussi des cadres plus stratégiques et centrés sur les enjeux tels le cadre de la fondation, d'enjeux linguistiques et du Règlement 17. C'est cette combinaison qui nous a aussi aidé à comprendre leur signification et leur contenu dans le contexte politique donné. Notre analyse aux chapitres précédents montre aussi que l'absence de couverture médiatique des enjeux linguistiques au plan national ne signifie pas que ces questions ne sont pas importantes au plan local. Au contraire, comme le démontrent les nombreux articles recensés dans les quotidiens locaux, les enjeux linguistiques sont importants au plan local et particulièrement dans la région d'Ottawa. Ces textes et ces cadres servent à témoigner de la réalité des francophones en milieu minoritaire et de la nature fragile de l'équilibre linguistique dans les régions où elles se trouvent. C'est aussi en analysant le

contexte historique des deux événements que nous avons été capables d'interpréter les données recueillies sur les cadres et leur signification dans leur contexte donné.

Cela nous a aussi permis d'évaluer le rôle joué par les médias écrits dans le cadre des deux événements en question. Comme le démontre cette thèse, malgré des contextes journalistiques et politiques différents, dans les deux cas à l'étude, les médias se sont avérés être des acteurs et non uniquement de simples observateurs objectifs. Malgré des contextes historiques bien différents et une pratique journalistique distincte, les quotidiens analysés ont tous employé des processus de cadrage similaires dans leur façon de rapporter la nouvelle. Malgré certaines nuances, notre analyse démontre aussi que les questions linguistiques sont liées à la question de l'unité nationale et ce, peu importe l'époque. Comme nous l'avons démontré, même si le Règlement 17 et Montfort n'étaient pas tous deux considérés comme des enjeux d'unité nationale, il n'en demeure pas moins que ces deux événements entourant la langue ont vite été liés à la question de l'unité nationale. Le fait que les cadres de la fondation, d'enjeux linguistiques et d'unité nationale se soient manifestés à des degrés différents lors des deux événements, montre que dans le discours politique, les questions linguistiques demeurent intimement liées à l'unité nationale, et ce, même si l'événement en soi n'est pas un enjeu d'unité nationale.

Notre thèse montre aussi que les cadres et leur utilisation doivent être considérés en fonction de leurs contextes historiques respectifs puisqu'ils comportent certaines limites. Le contexte historique et la structure d'opportunité politique de la Première Guerre mondiale encouragent et facilite l'utilisation du cadre guerrier alors que le recours à la mémoire du Règlement 17 dans l'affaire Montfort dans le contexte des débats d'unité nationale contribue à la mobilisation de la communauté franco-ontarienne et à créer

l'impression qu'il s'agit d'un enjeu d'unité nationale. C'est aussi grâce à l'ajout d'une analyse historique et contextuelle qu'il nous a été possible de nuancer notre évaluation du cadre d'unité nationale dans les deux cas à l'étude. En effet, nous postulions que les quotidiens ont présenté les deux enjeux en question, mais particulièrement l'affaire Montfort, comme étant des enjeux nationaux qui pourraient avoir un impact sur l'unité nationale du pays, sans s'interroger à savoir s'il s'agissait vraiment de ce type d'enjeux. En appliquant seulement la typologie des cadres que nous avons retenue, nous aurions eu beaucoup de difficulté à interpréter adéquatement les données recueillies, particulièrement celles concernant l'aspect d'unité nationale. Les limites associées à notre démarche ne nous permettent pas de démontrer clairement si l'affaire Montfort était une question d'envergure nationale, autre qu'en termes strictement médiatiques. Cependant, grâce à l'analyse historique des deux événements, nous avons été en mesure de démontrer qu'en tenant compte des contextes respectifs, le Règlement 17 s'est avéré être non seulement un enjeu national, tant en termes médiatiques que politiques, mais aussi un enjeu d'unité nationale. L'affaire Montfort, quant à elle, était un enjeu national en termes strictement médiatiques (puisque'elle a joui d'une couverture médiatique dans les quotidiens nationaux), sans toutefois être considéré comme un enjeu d'unité nationale, tel que le prônait SOS Montfort. Dans le cas de Montfort, la structure d'opportunité politique était fermée à l'idée d'en faire une question d'unité nationale parce qu'il n'y avait pas unanimité et alignement des élites. Ainsi, la combinaison des divers types d'analyses ont permis d'apporter une nuance importante à notre hypothèse de départ et à faire une distinction entre le discours des acteurs, tels SOS Montfort, et le discours entretenu par les quotidiens.

Cette thèse a aussi permis de montrer que même si les enjeux linguistiques ne retiennent pas nécessairement une attention médiatique à l'échelle nationale, ils suscitent toutefois l'intérêt des médias locaux et témoignent de l'importance des questions linguistiques au plan local. L'attention qu'accordent les quotidiens locaux à l'affaire Levine, au statut bilingue de la ville d'Ottawa, en plus de Montfort, montre bien l'importance des enjeux linguistiques dans la région d'Ottawa. Que ce soit Montfort, l'affaire Levine, le statut bilingue de la ville d'Ottawa ou, plus récemment, le bilinguisme du maire et l'embauche de cadres bilingues à la ville d'Ottawa, notre thèse montre que les quotidiens locaux s'intéressent aux enjeux linguistiques et témoignent de l'importance de la question au plan local.

Au terme de notre démarche, il est possible d'en dégager plusieurs pistes de recherche futures qui pourraient compléter notre recherche et qui pourraient combler certaines lacunes dans la recherche sur la communauté franco-ontarienne. Dans un premier temps, l'importance et la signification historique de l'affaire Montfort mériterait d'être étudiée de plus près afin de mieux en évaluer la signification dans le contexte de l'histoire de la communauté franco-ontarienne. Bien que notre recension des écrits ait démontré qu'il existe déjà certains écrits au sujet de Montfort, nous avons été à même de constater un vide dans l'étude historique de cet événement de la communauté franco-ontarienne, que des études comme celle de Martel, de Marie Lebel et de Deevey ne font que commencer à explorer.

Les écrits qui existent présentement n'effectuent pas une analyse historique des événements de Montfort. Ils présentent surtout les événements d'une perspective « de l'intérieur » du mouvement SOS Montfort (Gratton). L'affaire Montfort bénéficierait

d'une analyse plus historique des événements et de leur signification pour la communauté franco-ontarienne dans le contexte des enjeux linguistiques au Canada. Que représente l'affaire Montfort dans l'histoire de la communauté franco-ontarienne et dans l'évolution des débats linguistiques au Canada? Que symbolise cet événement dans l'évolution de la communauté franco-ontarienne? Il s'agit là de plusieurs questions auxquelles une analyse historique pourrait s'intéresser et auxquelles les réponses contribueraient à une meilleure compréhension des événements dans leur contexte.

Une seconde piste de recherche pourrait être d'effectuer une analyse plus poussée de l'organisation de SOS Montfort en tant que groupe. Les écrits existants s'intéressent à SOS Montfort, mais n'abordent pas en profondeur les liens entre ce groupe et la communauté franco-ontarienne, son organisation et son impact en tant que groupe d'action collective. SOS Montfort est-il un mouvement social, un groupe de pression ou un organe de représentation de la communauté franco-ontarienne? Comment ce mouvement obtient-il sa légitimité? Les écrits existants ne fournissent que des réponses partielles à ces questions, d'où l'intérêt possible pour des recherches futures. Dans ce même ordre d'idées, d'autres acteurs impliqués dans Montfort qui pourraient faire l'objet d'une étude sont le gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral. Bien que notre analyse historique situe les événements de Montfort en fonction du contexte politique de l'heure, une analyse approfondie du rôle qu'ont joué les gouvernements, mais de façon plus spécifique ceux de l'Ontario et du Canada, viendrait combler un vide au niveau des connaissances du rôle des divers acteurs impliqués dans l'affaire Montfort.

Une meilleure compréhension du rôle joué par les acteurs gouvernementaux dans Montfort pourrait aussi faciliter une étude comparative historique de Montfort avec le

Règlement 17, chose que ce travail ne pouvait faire puisqu'il débordait de son cadre. Une étude comparative exhaustive des deux événements permettrait une meilleure compréhension de l'impact de l'affaire Montfort sur l'histoire, l'identité, la mobilisation et l'évolution de la communauté franco-ontarienne.

Une troisième piste de recherche future pourrait s'intéresser à l'utilisation du recours judiciaire comme mesure revendicatrice et correctrice dans l'action collective de la communauté franco-ontarienne. En effet, dans les deux cas à l'étude, les représentants de la communauté franco-ontarienne se sont tournés vers les tribunaux dans le but d'obtenir des mesures correctives. Cependant, les deux cas n'ont pas été couronnés de succès. Quels sont les facteurs qui ont contribué au succès de la démarche dans l'affaire Montfort? Quel est l'impact des recours judiciaires sur l'action politique de la communauté franco-ontarienne? Plusieurs juristes se sont intéressés à l'impact des deux recours judiciaires sur la jurisprudence et sur l'évolution des droits linguistiques, mais à notre connaissance, aucune évaluation de l'impact des recours judiciaires sur l'action politique de la communauté franco-ontarienne n'a été faite, de façon générale, mais aussi de façon plus spécifique dans les deux cas à l'étude.

Une dernière piste de recherche liée à la question des médias et laquelle nous avons mentionné au passage pourrait être la façon dont les enjeux des minorités francophones sont cadrés dans les médias. Dans ce contexte, il serait aussi possible d'étudier de façon plus détaillée la couverture médiatique des enjeux linguistiques au plan local. Les médias accordent-ils un traitement différent aux minorités linguistiques qu'à la majorité? Les questions linguistiques bénéficient-elles du même traitement médiatique d'une région à une autre? Quelle ampleur leur accordent divers quotidiens locaux? Les

médias servent-ils à témoigner de la réalité des francophones en milieu minoritaire dans les régions où ils se trouvent? Des recherches plus poussées sur l'interaction entre les médias et les francophones en milieu minoritaire au plan local enrichiraient davantage la compréhension de la réalité que vivent dans leurs régions respectives ces communautés. Voilà quelques questions qui pourraient être intéressantes pour des recherches à venir.

Ces quelques pistes de réflexion permettraient de combler le vide qui existe dans les écrits sur l'affaire Montfort. Même si la proximité des événements dans le temps y est pour quelque chose, on serait porté à croire qu'un événement jugé si important pour la communauté franco-ontarienne aurait tôt fait l'objet de plusieurs études historiques, sociologiques et politiques. Nous souhaitons que notre étude ait comblé une petite partie des lacunes observées, tout en laissant plusieurs champs d'études libres à des chercheurs qui pourraient s'intéresser à des aspects historiques, médiatiques, sociologiques et politiques de l'affaire Montfort.

Bibliographie

Abraham, Carolyn, « Savings targets don't add up local hospitals say : Ontario government urged to examine commission's numbers », *The Ottawa Citizen*, 15 mai 1997.

Andrew, Blake et Stuart Soroka, « From ink-stained wretches to talking heads : A Short History of the Press Gallery », *Options politiques*, vol. 27, n° 6 juillet-août 2006, p. 9-13.

April, Pierre, « Fermer l'hôpital Montfort : inimaginable dit Bouchard », *Le Devoir*, 1er mars 1997.

April, Pierre, « La fermeture de l'Hôpital Montfort », *Le Devoir*, 28 février 1997.

Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Mémoire présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans Lalonde et al. c. Commission de restructuration des services de santé*, Ottawa, 2000.

Attorney General of Ontario, *Factum of the Attorney General*, présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans *Lalonde et al. c. Commission de restructuration des services de santé*, Ottawa, 2000.

Balthazar, Louis, « Le Québec et les minorités francophones du Canada », dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada : Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Office de la langue française, 1995, p. 81-104.

Barrière, Caroline, « Queen's Park capitale », *Le Droit*, 2 février 2002.

Beauchamp, Michel et Thierry Watine, *Médias et milieux francophones*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 296 p.

Bellavance, Joël-Denis, « Le premier ministre appuie les Francos », *Le Droit*, le 3 mars 1997.

Bergeron, Pierre, « La gifle », *Le Droit*, 26 février 1997.

Bernard, Roger, *De Québécois à Ontariens*, Ottawa, Le Nordir, 1996, 185 p.

Bock, Michel, « Les Franco-Ontariens et le « réveil » de la nation : La crise du Règlement 17 dans le parcours intellectuel de Lionel Groulx », *Francophonies d'Amérique*, été 2002, n° 13, p. 157-177.

Bourassa, Henri, *Conférences, discours, allocutions et essais de Monsieur Henri Bourassa : brochures fort diverses reliées ensemble 1903-1921*, Montréal, Le Devoir, 1921(?).

Boychuk, Gerard, « The Chrétien Non-Legacy, The Federal Role in Health Care Ten Years on...1993-2003 » dans *The Chrétien Legacy: Politics and Public Policy in Canada*, Lois Harder et Steve Patten (dir.), Kingston, McGill-Queens University Press, 2006, p. 234-254.

Buchanan, Carrie, « Francophones fight for Montfort », *The Ottawa Citizen*, 26 février 1997.

Buchanan, Carrie, « Montfort Backers prepare for « war » », *The Ottawa Citizen*, 27 février 1997.

Buchanan, Carrie, « Montfort Backers say « non » to closing », *The Ottawa Citizen*, 25 février 1997.

Buzzetti, Hélène, « Montfort, ou la réaffirmation francophone », *Le Devoir*, 26 août 1998.

« Called on Dr. Réaume to leave the Cabinet », *The Globe*, 4 mars 1913

« Calm before the expected storm » *The Ottawa Citizen*, 13 mai 1914

Canada, *Loi concernant les modifications constitutionnelles (veto régional)*, 1996, http://www.pco-bcp.gc.ca/aia/index.asp?lang=fra&page=federal&doc=veto/veto_f.htm (7 janvier 2007 et le 9 juillet 2008)

Cardinal, Linda et Luc Juillet, « Les minorités francophones hors-Québec et la gouvernance des langues officielles au Canada », dans *La gouvernance linguistique : le Canada en perspective*, Jean-Pierre Wallot (dir.), Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 2005, p. 157-176

Casimir, Paulo, « Montfort ne fermera pas scandent 700 Franco-Ontariens réunis à Embrun », *Le Droit*, 13 mars 1997.

« Ces négociations qui n'ont jamais eu lieu », Ottawa, Archives de la Fondation de l'Hôpital Montfort, s.d.

Chambre des communes, *Débats de la Chambre des communes (Hansard)*, vol. 133, no 267, 1ère session du 35e Parlement, le 29 novembre 1995, <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=35&Ses=1&DocId=2332526#169> (7 janvier 2007 et le 9 juillet 2008)

Choquette, Robert, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Études vivantes, 1980, 272 p.

Choquette, Robert, *La foi gardienne de la langue en Ontario 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, 282 p.

Choquette, Robert, *Langue et religion : histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980, 268 p.

Chouinard, Marie-Andrée, « Les francophones ontariens se mobilisent », *Le Devoir*, 26 février 1997.

Chrétien, Jean, *My Years as Prime Minister*, Toronto, Knopf Canada, 2007, 435 p.
Commissariat aux langues officielles, *Droits linguistiques 1999-2000*, Ottawa, 2001, 42 p.

Commissariat aux langues officielles, *Mémoire de la Commissaire aux langues officielles présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans Lalonde et al. c. Ontario*, http://www.ocolclo.gc.ca/html/montfort_08012001_f.php (9 janvier 2007 et 11 juillet)

Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario, « Communiqué-La Commission restructure les services de santé d'Ottawa-Carleton », Ottawa, le 13 août 1997, http://health.gov.on.ca/hsrc/ottawa_nr_0297.htm

Corriveau, Claire, « Informer ou défendre la cause : le dilemme de la presse franco-manitobaine », dans Michel Beauchamp et Thierry Watine, *Médias et milieux francophones*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 47-62

Coutts, Jane, « Harris derides critics of hospital closings PM, Bouchard playing politics Premier says », *The Globe and Mail*, 4 mars 1997.

Crane, Brian A. et Henry S. Brown, *Supreme Court of Canada Practice 2005*, Toronto, Thomson Carswell, 2005.

Cress, Daniel M. et David E. Snow, « The Outcomes of Homeless Mobilization: The Influence of Organization, Disruption, Political Mediation and Framing », *American Journal of Sociology*, vol. 105, n° 4, janvier 2000, p. 1063-1104.

Dansereau, Suzanne, « Tête-à-tête Harris-Bouchard », *Le Devoir*, 8 mars 1997.

Deevey, Roxanne, *Montfort et Le Droit : même combat?* Ottawa, Le Nordir, 2003, 148 p.

Delisle, Norman, « SOS Montfort: Blais a pu parler à huit premiers ministres », *Le Devoir*, 8 août 1997.

Descôteaux, Bernard, « La victoire des Franco-Ontariens », *Le Devoir*, 10 décembre 2001.

Descôteaux, Bernard, « Témoin d'un siècle : Cahier spécial sur les 90 ans du Devoir », *Le Devoir*, 29 janvier 2000.

de Vreese, Claes H., « News Framing : Theory and Typology », *Information Design Journal + Document Design*, vol. 13, n° 1, 2005, p. 48-59

Dion, Stéphane, *Straight Talk : Speeches and Writings on Canadian Unity*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, 254 p.

Dionne, René, « La littérature franco-ontarienne : esquisse historique (1610-1987) » dans Cornélius Jaenen, *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 341-417.

Ducas, Isabelle, « Benoît Pelletier à propos du cas Montfort; Mike Harris commence à frôler l'acharnement », *Le Droit*, le 18 juillet 2000.

Ducas, Isabelle, « Centre national de formation en santé en français : Montfort se prépare à recevoir ses premiers étudiants », *Le Droit*, le 28 juillet 1999.

Ducas, Isabelle, « La Cour d'appel de l'Ontario entendra les arguments de six intervenants », *Le Droit*, le 14 mai 2001.

Ducas, Isabelle, « Le gouvernement Harris n'a pas donné beaucoup de répit : les francophones aux barricades », *Le Droit*, 9 février 2001.

Editorial, « Health council on critical list », *The Ottawa Citizen*, 17 septembre 1997.

Editorial, « Patient care, not shameful politics », *The Ottawa Sun*, 9 mars 1997.

Editorial, « Price of linguistic peace », *The Ottawa Sun*, 2 août 1998.

Egan, Kelly, « Anger fuels drive to save Brockville institution », *The Ottawa Citizen*, 28 février 1997.

« En garde!! », *Le Droit*, Ottawa, le 17 avril 1913.

« En marge du jugement », *Le Droit*, 4 novembre 1916.

« Encore M. White, alias Leblanc » *Le Droit*, 5 juin 1913.

« Expect S.S. Board Crisis To-morrow », *Ottawa Evening Journal*, 12 octobre 1915.

Fédération de communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada, *Mémoire présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans Lalonde et al. c. Ontario*, Ottawa, 2000, http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/2005_02_0503.pdf (9 janvier 2007 et 11 juillet 2008)

Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) du Canada, *Réflexion sur l'asymétrie et la reconnaissance de la diversité des communautés francophones et acadiennes, et de leurs droits linguistiques et constitutionnels*, Présentation dans le cadre

du colloque « Le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones du Canada », Ottawa, 9 au 11 mars 2006, 7 p., disponible <http://www.fcfa.ca/documents/347.pdf>

Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, *Les médias et les organismes porte-parole des communautés francophones et acadiennes : Rapports, synergies et tensions*, Présentation dans le cadre du symposium « Le médium et le message : Les minorités de langues officielles et la vitalité communautaire », Montréal, 16 et 17 mars 2006, 6 p., disponible <http://www.fcfa.ca/documents/346.pdf>

« Fin de campagne : M. Bourassa prononce un énergique plaidoyer pour le français », *Le Devoir*, Montréal, le 2 juillet 1913.

Fortier, Marco, « Le réveil des Francos », *Le Droit*, 8 mars 1997.

« French and Irish War in Ontario », *The Detroit Free Press*, 4 juin 1910.

« Further Reasons for Separation : English Speaking Separate School Trustess Reply to Association », *The Ottawa Citizen*, 11 mars 1914.

Gaboury, Paul, « Gisèle Lalonde prête à reprendre le combat », *Le Droit*, 18 février 1998.

Gervais, Gaétan, « Le règlement XVII (1912-1927) », *Revue du Nouvel-Ontario*, Sudbury, Institut Franco-ontarien, n° 18, 1996, p. 123-191.

Gervais, Gaétan, *Des gens de résolution, le passage du Canada français à l'Ontario français*, Sudbury, Prise de parole, 2003, 230 p.

Gingras, Anne-Marie, « Les métaphores dans le langage politique », *Politique et sociétés*, no. 30, 15e année, automne 1996, p. 159-171.

Gingras, Anne-Marie, *Médias et démocratie: le grand malentendu*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006 (2e édition), 287 p.

Gisèle Lalonde, et al. c. Ontario (Commission de restructuration des services de santé); Cour supérieure de l'Ontario (Cour divisionnaire), [1999] O.J, no 4489.

« Grand Orange Lodge in Annual Session », *The Globe*, le 13 mars 1913.

Gratton, Denis, « S.O.S. Montfort : les francophones organisent la résistance pour sauver leur hôpital », *Le Droit*, 25 février 1997.

Gratton, Denis, « Amère, Gisèle Lalonde met une croix sur SOS Montfort », *Le Droit*, le 4 juillet 1998.

Gratton, Denis, « Appui sans équivoque des autres hôpitaux », *Le Droit*, le 8 avril 1997.

Gratton, Denis, « Invité dans la cour de Mike Harris », *Le Droit*, 15 avril 1997.

Gratton, Denis, « L'avenir du Canada pourrait se jouer à Montfort », *Le Droit*, le 6 mars 1997.

Gratton, Denis, « L'Hôpital général appuie la survie de Montfort », *Le Droit*, le 9 avril 1997.

Gratton, Denis, « La lutte ne doit pas être politisée », *Le Droit*, le 6 mars 1997.

Gratton, Denis, « Les caisses pop se joignent à SOS Montfort », *Le Droit*, 11 mars 1997.

Gratton, Denis, « On a gagné, on gagnera », *Le Droit*, 30 novembre 1999.

Gratton, Michel, *Montfort : La lutte d'un peuple*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2003, 805 p.

Green, Sarah, « Montfort fighters gear up », *The Ottawa Sun*, 26 février 1997.

Green, Sarah, « Montfort takes off gloves », *The Ottawa Sun*, 27 février 1997.

Hart, W. Anton, « David Levine, New Chief Executive Officer of The Ottawa Hospital Prowess under Pressure » dans *Hospital Quarterly*, vol. 2, n° 2, hiver 1998-1999, p. 37-42.

Health Services Restructuring Commission, « News Release - Health Services Restructuring Commission Releases Ottawa-Carleton Plans », Toronto, 24 février 1997, http://health.gov.on.ca/hsrc/ottawa_nr_0297.htm

Hébert, Chantal, *French Kiss, Stephen Harper's Blind Date with Quebec*, Toronto, Knopf Canada, 2007, 279 p.

Hôpital Montfort, *Mémoire de l'Hôpital Montfort à la Commission de restructuration de services de santé de l'Ontario*, Archives de la Fondation de l'Hôpital Montfort, Ottawa, 30 septembre 1997, 24 p.

Humphries, Charles, *Honest Enough to be Bold : The Life and Times of Sir James Pliny Whitney*, Toronto, University of Toronto Press, 1985, 276 p.

Janes, Kim, « Language issue », *The Ottawa Citizen*, 5 avril 1997.

Johnston, Charles M., *E.C. Drury : Agrarian Idealist*, Toronto, University of Toronto Press, 1986, 299 p.

Kirkey, Sharon, « Prognosis poor as hospitals await final notices : provincial panel to release report tomorrow morning », *The Ottawa Citizen*, le 12 août 1997.

Lacombe, Sylvie, *La rencontre de deux peuples élus : Comparaison des ambitions nationales et impériales au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.

Lalonde, Gisèle, *Jusqu'au bout!*, Le Nordir, 2003, 337 p.

« L'association d'éducation », *Le Droit*, le 10 mai 1913.

« Last vestige of English Authority over Separate Schools Here to be Wiped out by French Majority; French Support to Support Liberals in Provincial Election », *Ottawa Citizen*, 12 mai 1914.

« Les commissions scolaires », *Le Droit*, Ottawa, le 27 mars 1913.

Le Sénat du Canada, *Délibérations du Sénat (Hansard) de la 2e session de la 35e législature*, vol. 135, no 95, le jeudi 24 avril 1997,
http://www.parl.gc.ca/35/2/parlbus/chambus/senate/deb-f/095db_1997-04-24-F.htm?Language=F&Parl=35&Ses=2#0.2.X57BJ2.GT9B7M.9XVFHG.A13 (le 7 janvier 2007 et le 9 juillet 2008)

Lebel, Marie, « Montfort, de l'affaire à la cause. Un moment charnière dans les stratégies de défense des droits des francophones », dans Martin Pâquet, *Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains*, Québec, Nota Bene, 2006, p. 289-318.

Leclerc, Jacques, L'aménagement linguistique dans le monde, Canada,
<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/canada.htm>

Lesage, Gilles, « À l'abordage! », *Le Devoir*, 8 août 1997.

Lesage, Gilles, « Les traumatismes des Franco-Ontariens », *Le Devoir*, 1 mars 1997.

Loranger, T. J. J. *Lettres sur l'interprétation de la Constitution fédérale, dite l'AANB*, Québec, Imprimerie A. Coté et cie, 1883.

Lusignan, Yves, « Grandeur et misère de la presse écrite francophone à l'extérieur du Québec » dans *Médias et milieux francophones*, Michel Beauchamp et Thierry Watine (dir.), Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 89-114

« M. Ferguson, apôtre de tolérance, défenseur du droit », *Le Devoir*, 16 juillet 1924
 « M. Genest poursuivi », *Le Droit*, 14 mai 1917.

Mackie, Richard et Ijeoma Ross, « Hospital closing cited as unity issue », *The Globe and Mail*, 23 avril 1997.

Mackie, Richard, « Court backs Montfort Hospital as French-language institution », *The Globe and Mail*, 30 novembre 1999.

Mackie, Richard, « Hospital group fears ghetto for Francophones: Montfort special services to be absorbed into mainly Anglophone complex in Ottawa », *The Globe and Mail*, 10 avril 1997.

Madore, Joël, « Le complot anti-français de l'Ontario », *Le Devoir*, 8 août 2000.

Maltais, Murray, « La francophonie en Ontario : vaillance et courage », *Le Droit*, 22 mars 1997.

Maltais, Murray, « Une minorité un peu plus officielle », *Le Droit*, Ottawa, le 8 décembre 2001.

Martel, Marcel, « Le souvenir du Règlement 17 dans la bataille de l'hôpital Montfort », *Mens*, automne 2005, vol VI, n° 1, p. 69-95

« Mayor utterly opposed to bilingual schools », *The Globe*, le 18 novembre 1913.

McRoberts, Kenneth, *Un pays à refaire : L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 483 p.

Mendelsohn, Matthew, « Television News Frames in the 1993 Canadian Election », dans David Taras et Helen Holmes, *Seeing Ourselves: Media Power and Policy in Canada*, Toronto, Harcourt Brace Canada, 1996, p. 8-21

Mittelstaedt, Martin, « Bouchard asks Harris to save Monfort Hospital », *The Globe and Mail*, 8 mars 1997.

Moore, William Henry, *The Clash*, Toronto, J. M. Dent & Sons Limited, 1918, 333 p.

Morin, Annie, « La destinée de Gabriel : il luttera toute sa vie pour vivre en français », *Le Droit*, 22 mars 1997.

« Mulroney Support for Montfort Crucial », SOS Montfort, Ottawa, le 15 avril 1997.

Nelson, Thomas E., Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, « Towards a Psychology of Framing Effects », *Political Behaviour*, vol. 19, no. 3, 1997, p. 221-245

« No bilingual schools? », *The Globe*, 7 mars 1912.

« Notre Programme », *Le Droit*, 15 janvier 1913.

« Offer \$30,000 to get Regulation 15 passed again and Regulation 17 Nullified ». *Ottawa Journal*, le 6 janvier 1916.

« Ontario not legally bilingual » *The Globe*, 26 février 1926.

« Ottawa Schools' Bill Passed Third Reading in prov. Legislature », *Ottawa Evening Journal*, 1 avril 1915.

Paquet, Gilles, *Si Montfort m'était conté... Essais de pathologie administrative et de rétrospective*, Ottawa, Centre d'études en gouvernance, Université d'Ottawa, 2001, 83 p.
Phillips, Bob, « Montfort lobby hurts bilingualism by its cozy bonds with separatists », *The Ottawa Citizen*, 2 mars 2001.

« Pour les Franco-Ontariens », *Le Devoir*, le 20 mars 1915.

« Pour les opprimés de l'Ontario : la grande démonstration de la jeunesse », *Le Droit*, le 22 décembre 1914.

« Pour les opprimés de l'Ontario : la grande démonstration de la jeunesse », *Le Droit*, le 22 décembre 1914.

« Premier silent on Elk Lake Message », *The Globe*, 20 mars 1912.

Presse canadienne, « Après le rassemblement monstre de samedi : SOS Montfort a la joie prudente », *Le Devoir*, 24 mars 1997.

Presse canadienne, « Bouchard, Harris et Montfort... », *Le Droit*, le 7 mars 1997.

Presse canadienne, « SOS Montfort repart en campagne », *Le Devoir*, 30 juillet 1998.

Procureur général du Canada, *Mémoire de la procureure générale du Canada présenté à la Cour d'appel de l'Ontario dans Lalonde et al. c. Commission de restructuration des services de santé*, Ottawa, 20 novembre 2000.

Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217.

<http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/1998/1998rcs2-217/1998rcs2-217.html>

« Revendication des droits des minorités », *Le Droit*, le 12 janvier 1915.

Romney, Paul, *Getting it Wrong : How Canadians Forgot Their Past and Imperilled Confederation*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, 332 p.

Rumilly, Robert, *Henri Bourassa*, Montréal, Éditions du Marais, 2000, 791 p.

Saint-Laurent, Sylvain, « Assimilation des francophones; le gouvernement Harris est méprisant », *Le Droit*, le 17 juillet 2000.

Sarra-Bournet, Michel et Lucien-Pierre Bouchard, « Au-delà de la rupture politique entre les francophonies canadienne et québécoise », dans Marcel Martel et Robert Choquette, *Les États généraux du Canada français, trente ans après*. Actes du colloque tenu à l'Université d'Ottawa (5, 6 et 7 novembre 1997), Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 245-260

Sauvageau, Florian, David Schneidermann et David Taras, *The Last Word : Media coverage of the Supreme Court of Canada*, Vancouver, UBC Press, 2006, 260 p.

Savard, Pierre, « Relations avec le Québec », dans Cornélius Jaenen, « *Les Franco-Ontariens* », Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-264

« Say Bilingual System is Absolutely Futile », *The Globe*, Toronto, 16 octobre 1910.

Scheufele, Dietram, « Framing as a Thoery of Media Effects », *Journal of Communication*, vol. 4, n° 1, 1999, p. 103-122

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, « Communiqué – Accord des premiers ministres pour consulter la population canadienne sur l'unité », Calgary, le 14 septembre 1997, disponible en ligne à l'adresse suivante : http://www.scics.gc.ca/cinfo/85006504_f.html

« Se trouvera-t-il quelqu'un pour protester? », *Le Devoir*, Montréal, 26 septembre 1912.

« Severely denounce bilingual schools », *The Globe*, le 8 février 1912.

Sheppard, Robert, « French and the Montfort Hospital », *The Globe and Mail*, 15 avril 1997.

Silver, Arthur I., *The French-Canadian Idea of Confederation 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, 283 p.

Simard, François-Xavier et Denyse Garneau, *Fulgence Charpentier (1897-2001) La mémoire du XXe siècle*, Ottawa, Vermillon, 2007, 964 p.

Sinclair, Duncan, Peggy Leatt and Mark Rochon, *Riding the Third Rails: The Story of Ontario's Health Restructuring Commission, 1996-2000*, Montréal, IRPP, 2006, 290 p.

SOS Montfort, « Communiqué de presse – Un rendez-vous avec l'histoire! », Archives de la Fondation de l'Hôpital Montfort, Ottawa, le 22 mars 1997

« SOS Montfort : Un problème pratique et symbolique », *Le Droit*, le 4 mars 1997.

« SOS passe à la contre-attaque », *Le Devoir*, 27 février 1997.

Stamp, Robert M., *The Schools of Ontario*, Toronto, University of Toronto Press, 1982, 293 p.

Starnes, Richard, « Riverside to fight order to shut doors », *The Ottawa Citizen*, 28 février 1997.

Taras, David, *Power and Betrayal in the Canadian Media*, Peterborough, Broadview Press, 2001, 262 p.

Taras, David, *The Newsmakers : The Media's Influence on Canadian Politics*, Scarborough, Nelson Canada, 1990, 248 p.

Terrien, Esdras, *Quinze années de lutte contre le Règlement 17*, Ontario, s.n., 1970, 46 p.
« The French Language in Ontario », *The Globe*, 2 juillet 1912.

Trent, John, « Post-Referendum Citizen Group Activity » dans *Canada: The State of the Federation, 1996*, Patrick C. Fafard et Douglas M. Brown (dir), Institute of Intergovernmental Relations, Kingston, 1996, p. 45-76

Trimble, Linda et Shannon Sampert, « Who's in the Game? Framing of the Canadian Election 2000 by the Globe and Mail and the National Post », *Revue canadienne de science politique*, vol. 37, n° 1, 2004, p. 51-71

Trimble, Linda, *Who Framed Belinda Stronach? National Newspaper Coverage of the Conservative Party of Canada's 2004 Leadership Race*, Texte présenté à la conférence de l'Association canadienne de science politique de 2005, London, Ontario, 4 juin, 2005, 23 p.

« Un dixième anniversaire », *Le Droit*, 20 janvier 1920.

Université d'Ottawa – Centre de recherche en civilisation canadienne-française – Fonds Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) (C84), Association canadienne-française de l'Ontario, *Mémoire soumis par l'ACFO à la Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario*, avril 1997,

Université d'Ottawa – Centre de recherche en civilisation canadienne-française – Fonds Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) (C2) – « Le mouvement anti-français de 1910 à 1912 », 1912

Université d'Ottawa – Centre de recherche en civilisation canadienne-française – Fonds Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) (C2) – « revue des négociations avec le gouvernement d'Ontario au sujet de la question scolaire d'octobre 1919 à avril 1922 » et compte-rendu d'une rencontre tenue le 2 février 1922, s.d.

Université d'Ottawa – Centre de recherche en civilisation canadienne-française – Fonds Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) (C2) – lettre d'Omer Héroux (*Le Devoir*) à Edmond Cloutier, Secrétaire de l'ACFÉO, datée du 3 janvier 1923

Université d'Ottawa – Centre de recherche en civilisation canadienne-française – Fonds Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) (C2) – lettre d'Edmond Cloutier à Omer Héroux (*Le Devoir*), le 12 janvier 1923

Université d'Ottawa – Centre de recherche en civilisation canadienne-française – Fonds Association canadienne-française d'éducatons de l'Ontario (ACFÉO) (C2) – ACFÉO, « Le mouvement anti-français de 1910 à 1912 », 1912

Université d'Ottawa – Centre de recherche en civilisation canadienne-française – Fonds Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) (C84), Fédération des communautés francophones et acadiennes, *Lettres adressées aux premiers ministres des provinces*, le 4 août 1997

Université d'Ottawa – Centre de recherche en civilisation canadienne-française – Fonds Jean-Robert Gauthier (P348), versement non-traité, *Mémoire soumis par La Cité collégiale à la Commission de restructuration des soins de santé*, le 7 avril 1997, 12 p.

Université d'Ottawa – Centre de recherche en civilisation canadienne-française – Fonds Le Droit (C71) – Esdras Terrien, *Les éphémérides du journal Le Droit*, Ottawa, microfilm, 986 p.

Watine, Thierry, « Médias acadiens : fondements et limites d'une pratique journalistique militante », *Communication*, vol. 15, n° 2, 1994, p. 192-222

Whitaker, Reg, « The Chrétien Legacy », dans *The Chrétien Legacy: Politics and Public Policy in Canada*, Lois Harder et Steve Patten (dir.), Kingston, McGill-Queens University Press, 2006, p. 1-36

Young, Huguette, « La survie de l'établissement », *Le Devoir*, 29 juillet 1998.

Young, Robert, A., « Jean Chrétien's Quebec Legacy : Coasting, Then Stickhandling hard » dans *The Chrétien Legacy: Politics and Public Policy in Canada*, Lois Harder et Steve Patten (dir.), Kingston, McGill-Queens University Press, 2006, p. 37-61

Annexe A – Critères des choix de journaux et des dates

Le choix des quotidiens repose sur divers facteurs afin de nous assurer d’avoir un corpus de données représentatifs et le plus complet. Les journaux ont été choisis en fonction des critères suivants :

- Langue (anglais/français)
- National/local
- Allégeances politiques/partis pris/intérêts défendus
- Intérêt du quotidien pour l’enjeu en question
- Contexte dans lequel œuvre le quotidien (minoritaire ou majoritaire)

Il importe de mentionner que certains critères, particulièrement les deux premiers, se sont vus accorder la même importance, en raison de la nature des deux événements à l’étude.

Langue (anglais/français)

Étant donné que les deux cas étudiés ont une dimension identitaire et linguistique indéniable, la sélection des journaux a aussi été effectuée en tenant compte de leur langue de publication. Nous avons privilégié des quotidiens nationaux et locaux publiant en français et en anglais. Ainsi, pour chaque journal local de langue française retenu (p. ex., *Le Droit*), l’équivalent anglophone a été retenu (p. ex. *The Ottawa Citizen*). Nous avons procédé de la même façon pour les quotidiens nationaux.

National/Local

Les deux cas à l'étude ont fait l'objet de débats politiques sur le plan local et national. Ils ont également fait l'objet d'une couverture médiatique considérable dans plusieurs quotidiens locaux dans la région d'Ottawa ainsi que des quotidiens nationaux². Le choix des quotidiens visait à rendre compte des deux événements selon une perspective locale et nationale.

Bien qu'il n'existe pas de véritable quotidien national en 1912 au même sens où on l'entend aujourd'hui, nous avons retenu des journaux montréalais et torontois de l'époque, comme *The Globe*, *The Mail* et *Le Devoir*. Ces quotidiens rapportaient souvent les propos des politiciens à Ottawa, Québec et Queen's Park et s'intéressaient aussi à des nouvelles à l'extérieur de leur région immédiate.

Au moment de l'affaire Montfort, les journaux d'envergure nationale sont plus nombreux. *The Globe and Mail*, *The Toronto Star*, *Le Devoir*, *La Presse*, et *The National Post* sont identifiés par plusieurs auteurs comme étant des journaux nationaux³. Nous avons choisi parmi ceux-ci *The Globe and Mail* et *Le Devoir* pour une analyse approfondie parce que ces deux quotidiens ont manifesté un intérêt marqué pour le débat sur la fermeture de l'hôpital Montfort.

Nous avons choisi d'étudier des quotidiens nationaux qui existaient aux deux époques afin de faciliter la comparaison entre les deux époques. Nous avons consulté seulement certains articles pertinents du *The Toronto Star*, *La Presse* et *The National Post*, afin de compléter notre compréhension de la façon dont les quotidiens nationaux ont présenté l'affaire Montfort.

² Pour la définition complète des quotidiens nationaux et locaux, voir la section 1.7 de ce travail.

³ Pour la liste complète des quotidiens nationaux, voir les sections 1.7.2 et 1.7.3 de ce travail.

Puisque les deux événements à l'étude se sont déroulés en grande partie dans la région d'Ottawa et dans l'Est ontarien, nous avons dépouillé les quotidiens à tirage local de la région d'Ottawa. Pour l'époque du Règlement 17, nous avons étudié *Le Droit*, le *Ottawa Citizen* ainsi que certains articles du *Ottawa Journal*. Le nombre d'écrits parus dans le *Ottawa Journal* que nous avons dépouillés est plus limité. Cela est dû au fait que ce journal semble avoir porté une moins grande attention à l'enjeu du Règlement 17 et parce que dans les cas où certains articles étaient disponibles, la piètre qualité des microfilms ne nous a pas permis de les lire. Ainsi, dans ces cas, il était impossible de pouvoir comptabiliser les cadres présents.

En ce qui a trait à l'affaire Montfort, nous avons également choisi *Le Droit*, le *Ottawa Citizen*, car les deux quotidiens étaient aussi en circulation lors des deux cas à l'étude. Nous avons complété notre analyse avec un second journal anglophone, soit le *Ottawa Sun*. Nous n'avons pu consulter qu'un nombre limité d'articles du *Ottawa Sun*, en raison de l'accès et de la disponibilité limités de ce journal tant en format d'archives électroniques, microfilm ou papier.

Allégeances politiques/partis pris/intérêts défendus

Selon l'époque, les journaux opéraient dans des contextes différents, notamment en ce qui a trait aux partis pris et aux intérêts qu'ils ont défendu. Nous avons dû en tenir compte dans le choix des quotidiens afin de nous assurer que, de concert avec les deux autres critères précédents, nous ne choisissons pas seulement des publications d'une même allégeance politique, qui défendent les mêmes intérêts ou qui appartiennent à la même chaîne. Les journaux choisis représentent une diversité d'allégeances politiques et

appartiennent à différentes chaînes commerciales⁴. Certains journaux peuvent avoir une couverture semblable, tenir des propos similaires et adopter des positions éditoriales identiques. Cependant, les journaux choisis représentent une certaine diversité d'opinion par rapport aux deux événements ainsi qu'une opinion qui a changé et évolué au long des deux cas à l'étude.

Intérêt du quotidien pour l'enjeu en question

L'intérêt du quotidien pour l'enjeu en question est important. Les quotidiens ont été choisis parce qu'ils ont manifesté un intérêt pour le Règlement 17 et l'affaire Montfort. Ainsi, nous avons été en mesure de constituer un corpus original de textes qui soit d'une taille significative. Même si le fait qu'un journal ne s'intéresse pas à un enjeu peut constituer en soi une donnée pertinente, il ne s'agissait pas d'une donnée que nous voulions considérer dans le cadre de cette étude. Il importait plutôt de choisir des quotidiens qui se sont intéressés, quoiqu'à divers degrés, au Règlement 17 et à l'affaire Montfort.

Contexte dans lequel œuvre le quotidien (minoritaire ou majoritaire)

Le choix des quotidiens a aussi été lié à leur contexte de publication. Il était important de considérer s'ils œuvraient ou non dans le contexte d'une communauté francophone minoritaire ou s'ils œuvraient au sein de la majorité⁵. *Le Droit*, aux deux époques, est un quotidien qui se dit vouloir faire avancer les préoccupations de la communauté franco-ontarienne. Ainsi, même s'il n'a pas exactement le même profil que les autres journaux communautaires publiant en milieux francophones minoritaires, il s'identifie pendant les deux événements, comme un journal au service d'une minorité.

⁴ Voir les sections 1.3, 1.5, 3.2 et 5.3 pour les explications fournies quant aux allégeances politiques des quotidiens (Règlement 17) et à leur affiliation commerciale (Montfort).

⁵ Voir la section 1.4 de ce travail pour une description plus détaillée de la presse en milieu minoritaire.

Les journaux de langue anglaise, quant à eux, évoluent dans un contexte où la langue anglaise, langue dans laquelle sont écrits leurs textes, est majoritaire. *Le Devoir* œuvre aussi dans un contexte immédiat au Québec où le français est la langue de la majorité, même si elle est minoritaire dans l'ensemble canadien. Il était important de tenir compte de ce critère dans le choix des journaux étant donné que nous étudions deux événements s'étant déroulés dans une communauté francophone minoritaire, soit la communauté franco-ontarienne, où la langue et la mobilisation d'une communauté sont des enjeux.

Choix des dates

En ce qui a trait au Règlement 17, nous avons dépouillé les écrits du quotidien *Le Droit* à partir de janvier 1913, date à laquelle était publié le journal pour la première fois, jusqu'en décembre 1927, afin de tenir compte du dépôt du rapport Merchant-Scott-Côté en septembre 1927 et de son adoption par le gouvernement ontarien. Nous avons retenu pour notre analyse des articles entre les dates du 1^{er} janvier 1912⁶, jusqu'en décembre 1927 du *Globe*, du *Ottawa Citizen*, du *Devoir* et du *Ottawa Journal*, en mettant l'accent sur des moments clés où la couverture médiatique serait possiblement plus grande (élections provinciales, élections municipales, prise de l'école Guigues, crise de la conscription, etc.)⁷. Dans certains cas, nous avons dû limiter notre corpus à un échantillon de textes à différents moments clés de la crise à cause du manque d'accès ou du volume trop grand d'articles à consulter. Nous avons choisi la date du 1^{er} janvier 1912 non seulement parce qu'il s'agit du début d'une nouvelle année, mais également parce

⁶ Le Règlement 17 est publié en juin 1912, mais dès avril 1912, le premier ministre anticipe celui-ci.

⁷ Les élections générales en Ontario ont eu lieu en juin 1914, en octobre 1919, en juin 1923 et en décembre 1926. À l'époque du Règlement 17, les élections municipales à Ottawa ont lieu chaque année. Les événements entourant l'école Guigues se déroulent entre septembre 1915 et la fin janvier 1916.

que nous voulions englober certains événements s'étant passés au cours des mois avant l'annonce officielle du Règlement 17 en juin 1912. Pour sa part, *Le Droit* n'est est publié pour la première fois qu'en janvier 1913.

En ce qui a trait à la fermeture de l'hôpital Montfort, nous avons dépouillé les journaux à partir du 25 février 1997 jusqu'à la fin février 2002⁸, afin de couvrir l'ensemble des événements, et ce, jusqu'au moment où le gouvernement ontarien a annoncé qu'il ne porterait pas la cause en appel. Exceptionnellement, parce que le *National Post* n'est pas entré en circulation avant le 27 octobre 1998, il était impossible d'examiner la couverture initiale de ce journal de la fermeture de l'hôpital Montfort.

⁸ L'annonce de la fermeture de Montfort a été faite le 24 février 1997 et ce n'est que le lendemain que commencent les articles entourant la décision de fermer Montfort et son impact sur la communauté francophone. Même s'il était question de Montfort dans des articles avant le 24 février, l'enjeu était présenté comme un enjeu de santé et de rationalisation des services, pas de langue puisqu'il semblait peu probable que Montfort ferme. Le gouvernement ontarien a annoncé qu'il ne porterait pas la cause en appel le 1^{er} février 2002, même si la décision juridique a été rendue en décembre 2001.

Annexe B – Liste et définition des cadres

L'introduction et le premier chapitre de ce travail définissent plusieurs concepts clés qui ont guidé notre analyse. Le tableau 1 présente la typologie des cadres retenue. Il importe de mentionner que les cadres que nous avons ajoutés à la typologie (enjeu linguistique, fondation, efficacité, unité nationale, règlement 17, santé) ont tous été considérés comme étant des cadres liés aux enjeux (*issue frame*) ou comme un cadre stratégique (*strategic frame*) comme l'entendent Sauvageau, Schneidermann et Taras⁹.

Tableau 1 : Typologie des cadres

Cadres	Définition	Mots employés pour aider à repérer le cadre
Guerre	Selon Gingras, le cadre guerrier « indique l'importance des enjeux politiques en cause; une guerre implique des décès, exige des efforts de l'ensemble de la population qui doit croire en une cause ¹⁰ ». Le cadre guerrier est employé afin de démontrer la gravité, la dureté de l'affrontement et l'importance d'un enjeu politique.	Lutte, combat, guerre, bataille, armes, barricades, monter au front, monter aux barricades, survie, sang, gouvernement prussien d'Ontario, armes, oppresseurs, violence, défenseurs, persécutés, coup de feu, prendre les armes, se laisser bafouer, poignée de fanatiques, champ de bataille, reconquête, ennemi, assassinat, esclaves, rempart, serrer leurs rangs, munitions, acharnement, levée de boucliers, grenade, résistance, résister, attaques, en garde, tyrannie, injustice, écraser, croisade, levée de boucliers, se battre, capitule, contre-attaque, victoire, paix, mort, cris de guerre, double attaque, riposte, prendre les armes, champion, triomphe, cercueil, barbarie, stand out, quarrel, attack, campaign, movement, tyranny, trouble, agitation, threat, persecution, siege,

⁹ Voir la section 1.6.1 de ce travail pour la définition du *issue frame* selon Sauvageau, Schneidermann et Taras. Selon eux, un *issue frame* sert à informer de façon plus raisonnée et objective en insistant davantage sur les enjeux. Florian Sauvageau, David Schneidermann et David Taras, *The Last Word : Media coverage of the Supreme Court of Canada*, Vancouver, UBC Press, 2006, p. 91-92.

¹⁰ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p.163

		at their posts, invasion, set fire to the powder, hit, lash out, mobiliser sauver, écrasement, frapper, fight, going down, mobilizing, strife, agitators, weapons, riot, brutality, casualties, garrison, offensive, crusade, ulsterian campaign, surrender, stand by their guns, fierce antagonism, winner, fight to the death, war, crush, destroy, spearheading, slap in the face, under the gun, assailed, vicious, slash and burn, defense,
Joute (sports)	Selon Gingras, « les métaphores exclusivement sportives [la joute] font référence à un niveau moindre d'enjeux; elles renvoient à l'existence d'un jeu aux règles et aux paramètres préalablement établis, sans conséquence importante, mettant en valeur la performance des adversaires et cherchant à susciter le divertissement ¹¹ ». Toujours selon Gingras, « l'analogie sportive sert à camper les règles du jeu ¹² ». Selon Trimble et Sampert, ce cadre vise à trivialisier et à dépolitiser la démocratie « by telling stories about the most superficial, episodic and tactical elements of the campaign. ¹³ »	Score, but, compter, arène, coup de poing, marquer, point, champion, finish line, play, bluff, blow, volley, heavy-hitters, muscle
Météo	Selon Gingras, le recours à un cadre météorologique permet de mettre l'accent sur « le caractère inéluctable ou incontrôlable d'un événement ou d'un phénomène ¹⁴ ». Ce cadre indique « l'évolution rapide des événements et fait disparaître toute responsabilité humaine ¹⁵ ». Il indique un enjeu d'une importance moindre que le cadre guerrier. Tout comme la météo est difficile à prévoir, les événements représentés par un cadre météorologique sont hors du contrôle des acteurs.	Pluie, contre-courant, tempête, nuages, aurore, déchaîner, orage, foudre, faire la pluie et le beau temps, vent, souffler, ouragan, braver la tempête, vagues, pluie, éclairs, foudroyés, foudre, barque, tempête, intempêtes, nuages, tumulte, avalanche, fire, squalls, thunderbolt, stormy, survive this storm, clouds, tidal wave, calm, storm, lull, outbreak, befogged, storm, rainbow
Théâtre (drame)	Ce cadre sert à dramatiser certains événements et à présenter les gens (ou les enjeux) comme des acteurs ou des péripéties dans une pièce de théâtre,	Saga, estrade, comédie, personnages, lutte homérique, folly, madness, drama, applaud

¹¹ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p.163-164

¹² Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 170

¹³ Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*, p. 69.

¹⁴ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 164

¹⁵ Anne-Marie Gingras, *loc. cit.*, p. 170

	un film. Ce cadre présente souvent des événements divertissants, donc d'une importance moindre.	
Règlement 17	Comme le souligne Martel, « [l']évocation du Règlement 17 est destinée à rappeler aux Franco-Ontariens que leur combat pour la reconnaissance de leurs droits est à la fois ancien mais aussi inséparable de leur épanouissement. La lutte est un trait valorisé [...] » ¹⁶ . Le cadre du Règlement 17 active des référents déjà connus par le public franco-ontarien en évoquant plusieurs de ses symboles.	Règlement 17, la lutte, Franco-Ontariens, grands-mères, épingles à chapeaux, messe, arme inusitée, Église,
Fondation	Le cadre de la fondation est un cadre d'enjeux (<i>issue frame</i>) au même sens que le définissent Sauvageau, Schneidermann et Taras. Selon eux, un cadre d'enjeu comme celui de la fondation sert à informer de façon plus raisonnée et objective en insistant davantage sur les enjeux ¹⁷ . Il permet de fournir plus d'informations contextuelles liées à l'enjeu ¹⁸ . Ce cadre communique aussi l'importance de l'enjeu. Ainsi, le cadre de la fondation, de façon spécifique, situe les événements de l'Ontario dans le débat linguistique national de l'époque et active des référents et des idées déjà connus des lecteurs au sujet des conflits linguistiques du moment ¹⁹ . La lutte contre le Règlement 17 s'inscrit dans la continuité des luttes linguistiques au Canada et le cadre de la fondation renvoi les lecteurs au symbolisme et à l'enjeu spécifique de ces luttes linguistiques, en plus d'autres enjeux d'actualité à ce moment (Première Guerre mondiale, crise de la conscription, écoles françaises).	Acte de confédération, Canadiens français, droits consacrés, gouvernement oublieux, pacte de Confédération, pacte solennel, Confédération canadienne, égalité des races et des langues, toutes les provinces de la Confédération, minorités franco-catholiques, deux nations, acte de 1867, esprit de Confédération, conservation de la langue, esprit de la Constitution, contrat loyal, deux grandes nations, théorie des deux races égales, origines de la Confédération canadienne, pères de la Confédération, législation créatrice, civilisation française, auteurs de la Confédération, droit inaliénable, constitution britannique, parlement fédéral, pacte d'honneur, projet de Confédération
Efficacité	Le cadre d'efficacité peut être défini à la fois comme étant un cadre d'enjeux (<i>issue frame</i>) qui sert à informer et qui met davantage l'accent sur les enjeux ²⁰ et comme un cadre stratégique (<i>strategic frame</i>), qui met l'accent sur l'aspect conflictuel de l'enjeu en question ²¹ . Ce cadre permet, dans certains	Efficacité, efficiency, qualité

¹⁶ Marcel Martel, *loc. cit.*, p. 86.

¹⁷ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 91-92 et p. 76

¹⁸ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 76

¹⁹ Voir Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*, p. 56 et voir aussi Thomas E. Nelson, Zoe M. Oxley et Rosalee A. Clawson, *loc. cit.*, p. 225.

²⁰ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 91-92 et p. 76

²¹ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 76

	cas, de fournir plus d'informations contextuelles liées à l'enjeu ²² , mais il fait aussi partie d'une stratégie de communication employée par certains acteurs.	
Unité nationale	Le cadre d'unité nationale, dans les deux cas à l'étude, peut être défini à la fois comme étant un cadre d'enjeux (<i>issue frame</i>) qui sert à informer et qui met davantage l'accent sur les enjeux ²³ et comme un cadre stratégique (<i>strategic frame</i>), qui met l'accent sur l'aspect conflictuel de l'enjeu en question ²⁴ . Ce cadre permet, dans certains cas, de fournir plus d'informations contextuelles liées à l'enjeu ²⁵ , soit la menace qui pèse sur l'intégrité territoriale du Canada. Il met aussi en lumière le conflit et la chicane qui opposent les diverses parties ²⁶ . Au chapitre 1, ce cadre réfère à la fois à l'intégrité territoriale du Canada ainsi qu'à une conception identitaire du pays ²⁷ ; que le Canada forme une seule nation englobante from <i>coast to coast</i> .	Unité canadienne, unité nationale, unité du Canada, viabilité du Canada, cause nationale, avenir du Canada
Santé	Le cadre de la santé est un cadre d'enjeux (<i>issue frame</i>) qui sert à informer et qui met davantage l'accent sur les enjeux ²⁸ . De façon plus spécifique, ce cadre met l'accent sur l'enjeu de la santé lié à l'affaire Montfort. Il vise à fournir des éléments de contexte liés à au thème de la santé.	Prognosis, critical list, diagnosis, life support, health care, santé
Enjeux linguistiques	Le cadre d'enjeux linguistiques est un cadre qui sert à informer et qui met l'accent sur les enjeux (<i>issue frame</i>) ²⁹ . De façon plus précise, ce cadre met l'accent sur l'aspect linguistique des deux questions à l'étude – le ressac des anglophones, l'importance des questions linguistiques dans la politique canadienne et la nature parfois conflictuelle des relations entre francophones et anglophones.	Bilingualism, two languages, ease anxieties of anglophones, minority rights, issue based on language, linguistic issue, english, french, linguistic peace, anglophones, francophones, ressac

²² Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 76

²³ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 91-92 et p. 76

²⁴ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 76

²⁵ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 76

²⁶ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 76

²⁷ Voir les ouvrages de Kenneth McRobert, *op. cit.*, et de Paul Romney, *op. cit.*, qui expliquent bien ces deux composantes du concept d'unité nationale.

²⁸ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 91-92 et p. 76

²⁹ Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 91-92 et p. 76

Annexe C – Catégorisation et classification des articles

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte dans la catégorisation et la classification des articles selon les cadres. La méthode de traitement des articles s'appuie en grande partie sur la méthode proposée par Sauvageau, Schneidermann et Taras ainsi que Trimble et Sampert.

Il importe aussi de rappeler, comme le font Sauvageau, Schneidermann et Taras, que, « quantitative content analysis assumes that the importance of an event, an idea, a symbol, or a speaker can be determined by factors such as frequency of the story and placement of a source within a story or on a page³⁰ ». Comme l'affirment Hackett et Bailey, « content analysis can be used to assess the image of a particular person or group, and to track trends in coverage [nous soulignons]³¹ ». Ainsi, pour bien répertorier les cadres employés et mieux comprendre la nature de la couverture médiatique dans les deux cas à l'étude, nous avons développé des critères ou facteurs qui permettent de tenir compte des articles, des manchettes, du ton et des thèmes des articles dans la classification et la catégorisation des cadres employés par les journaux.

De prime abord, nous avons repéré et retenu pour analyse les articles qui mentionnaient ou qui s'intéressaient à la fermeture de l'hôpital Montfort, la restructuration des soins de santé dans la région d'Ottawa ou les réformes dans le système de la santé en Ontario, pour une période définie, dont nous expliquons le choix à l'annexe A et à la section 1.8 de ce travail. En ce qui a trait au Règlement 17, nous avons repéré et retenu pour analyse des articles traitant ou mentionnant la crise scolaire en Ontario, les

³⁰ Sauvageau, Scheidermann et Taras, *op. cit.*, p. 240

³¹ R. Hackett et G. Bailey, *Newswatcher's guide to content analysis*, Burnaby, NewsWatch Canada, 1997. cite dans Sauvageau, Scheidermann et Taras, *op. cit.*, p. 240

écoles bilingues en Ontario et le Règlement 17. Dans le cadre de cette première sélection, l'intention était de répertorier l'ensemble des articles de journaux, durant la période déterminée, qui se sont intéressés à ces deux enjeux.

Dans le cas du Règlement 17, nous avons aussi ciblé à cette étape, dans les cas des journaux comme le *Globe*, le *Ottawa Citizen*, *Le Devoir* et le *Ottawa Journal*, certains moments clés où la couverture médiatique de l'affaire serait possiblement plus intense (élections provinciales, élections municipales, prise de l'école Guigues). Dans certains cas, nous avons dû limiter notre corpus à un échantillon de textes à différents moments clés de la crise à cause du manque d'accès ou du volume trop grand d'articles à consulter. Cette première étape nous a donné un corpus de près de 2 000 textes pour l'affaire Montfort et de plus de 1 000 articles pour le Règlement 17.

Dans ce corpus, nous nous sommes assurés de retenir divers types d'articles : articles, chroniques, éditoriaux, lettre à l'éditeur et d'opinion. Lors de l'analyse et de la catégorisation subséquente, nous avons également tenu compte du type d'article dont il s'agissait (comme en témoignent les tableaux dans ce travail). Cette différenciation était importante dans l'analyse effectuée aux chapitres 3 et 4.

Les textes ont été analysés en fonction de plusieurs variables, qui ont aidé dans l'identification du/des cadres présents. D'abord, nous avons tenu compte du placement des textes dans le journal (première page/la une, page éditoriale, section spéciale, première section). Ensuite, nous avons aussi analysé le type d'article en question (nouvelles, chronique/texte d'opinion, éditorial) et les sujets principaux et secondaires

présentés dans le texte³², c'est-à-dire l'élément sur lequel l'accent a été mis, les acteurs mentionnés et le ton du texte³³. Nous avons aussi repéré les mots clés (voir l'annexe B) pouvant être un indicateur des différents cadres.

À l'instar de l'analyse de Sauvageau, Schneidermann et Taras, l'analyse du ton s'est avérée être importante dans le cadre de notre étude. Le ton de l'article a été déterminé seulement après la lecture du texte en entier et en réfléchissant à l'impact du langage employé dans le texte dans son ensemble. Des articles peuvent contenir des éléments négatifs et positifs, mais nous avons tenu compte du ton prédominant dans la globalité du texte³⁴.

La même approche a été retenue pour l'identification des cadres dans les articles. Nous n'avons pas accordé une importance uniquement à la seule présence des mots clés dans les textes, bien que celle-ci soit un indicateur important. Une fois les mots clés repérés et suite à la lecture du texte³⁵, nous avons identifié le/les cadres présents en fonction de celui qui prédominait dans l'article. Le cadre prédominant était identifié en fonction de la trame et du thème global de l'article, en plus de la présence de mots clés. Dans les cas où l'on notait une présence de deux cadres prépondérants, l'article était alors comptabilisé dans les deux cadres (ex. Règlement 17 et guerre). Si un article était considéré comme ayant deux cadres, cette détermination était faite en fonction du nombre d'occurrence des mots associés aux cadres, ainsi qu'en fonction du thème global de

³² Voir Linda Trimble et Shannon Sampert, *loc. cit.*, p. 55-56. Seules les manchettes étaient visées dans leur étude. Toutefois, ces mêmes facteurs qu'elles ont appliqués aux manchettes, nous les avons appliqués aux articles.

³³ Voir Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 240. Cette étude s'est aussi attardée surtout aux manchettes, mais a aussi considéré l'ensemble des textes. Nous avons appliqué ces mêmes considérations et critères que cette étude à notre analyse des articles.

³⁴ Cet aspect de notre méthodologie s'appuie sur l'étude de Sauvageau, Schneidermann et Taras, *op. cit.*, p. 240.

³⁵ Nous avons lu les textes plus d'une fois, afin de nous assurer d'être uniformes dans la démarche.

l'article. Il y a également plusieurs articles qui n'avaient pas de cadres et dont le ton était neutre, ce qui explique que les chiffres dans nos tableaux ne correspondent pas au nombre considérable d'articles analysés. Les données présentées dans les tableaux aux chapitres 3 et 4 représentent le nombre d'articles utilisant chaque cadre plutôt que le nombre d'occurrences du cadre dans le cadre des textes.

Toute classification et catégorisation des cadres a été effectuée après la lecture des textes et non en cours, afin de nous assurer de considérer l'article dans son ensemble. De plus, étant donné que nous avons dû ajouter des cadres d'enjeux spécifiques aux deux cas à l'étude, nous avons répété l'exercice trois fois, afin de nous assurer d'être uniforme dans la démarche, et ce, même si nous avons identifiés au préalable à l'analyse des articles, certains cadres d'enjeux (*issue frames*) que nous pensions retrouver dans les textes.

Une fois les cadres identifiés, nous avons procédé à la comptabilisation des chiffres dans des tableaux que nous analysons aux chapitres 3 et 4. Toute la démarche de classification et de catégorisation des cadres a aussi été effectuée en tenant compte de l'analyse contextuelle et historique effectuée au chapitre 2.

Nous incluons, à titre d'exemple, la grille d'analyse qui nous a guidés dans la classification et la catégorisation des cadres.

1. Nom du quotidien

Le Droit

Le Devoir

Ottawa Citizen

Ottawa Journal

Ottawa Sun

The Globe

The Globe and Mail

Autre

2. Langue du quotidien

Anglais

Français

3. Type de journal

National

Local

4. Contexte dans lequel œuvre le journal

Majoritaire

Minoritaire

5. Date de l'article

6. Où se situe l'article dans le journal?

Page frontispice

Première section

Page éditoriale

Courrier des lecteurs

Section spéciale

Autre

7. Type de texte

Article de fond

Chroniques

Nouvelles

Éditoriaux

Lettres à l'éditeur et d'opinions

Autres

8. Section et numéro de page

9. Manchettes et articles

Trame principale de la manchette et de l'article

Règlement 17

Santé

Guerre (Première Guerre mondiale, etc.)

Écoles bilingues

Langue française

Relations anglophones et francophones

Montfort

Fermeture

Services en français

Éducation
Unité nationale
Autre

10. Acteurs mentionnés

SOS Montfort
Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario (CRSSO)
Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO)
Orangistes
Anglophones (Anglo-protestants, Irlandais, Anglo-catholiques)
Francophones (Canadiens français, Franco-Ontariens, Québécois)
Gouvernement de l'Ontario
Gouvernement fédéral
Gouvernement du Québec
Journaux/journalistes
Autre

11. Ton de l'article et des références à la minorité francophone

Positif
Négatif
Neutre
Ne s'applique pas

12. Ton de l'article et des références au gouvernement provincial

Positif
Négatif
Neutre
Ne s'applique pas

13. Ton de l'article et des références à la CRSSO

Positif
Négatif
Neutre
Ne s'applique pas

14. Ton de l'article et des références à SOS Montfort

Positif
Négatif
Neutre
Ne s'applique pas

15. Ton de l'article et des références à la majorité anglophone

Positif
Négatif
Neutre
Ne s'applique pas

16. Identifier les sources d'information

ACFÉO
SOS Montfort
Orangistes
Gouvernement de l'Ontario
CRSSO
Autres

17. Qui a rédigé le texte?

Journaliste
Chroniqueur
Éditorialiste
Presse canadienne
Militant/membre d'une association ou d'un mouvement
Impossible à déterminer
Article ou éditorial non signé
Autre

18. Cadre

Guerre
Joute
Météo
Théâtre
Cadre d'enjeu (spécifier)
 Unité nationale
 Santé
 Règlement 17
 Autre (spécifier)
Cadre diagnostic
Cadre pronostic
Autre